



ANNIVERSAIRE  
120 ANS

# LE TANNEUR & CIE

Document de référence **2017**  
incluant le rapport financier annuel



[www.letanneuretcie.com](http://www.letanneuretcie.com)



## PROFIL

Fort de son savoir-faire centenaire, le groupe Le Tanneur & Cie est un acteur essentiel du marché de la maroquinerie qui a su allier la créativité à la tradition du travail du cuir.

Le Groupe crée, fabrique et distribue deux marques à l'histoire très riche : Le Tanneur et Soco. Au 31 décembre 2017, le réseau de détail à l'enseigne de Le Tanneur & Cie se compose de 48 points de vente en France, Algérie et Luxembourg : 29 magasins détenus en propre, 15 magasins affiliés, 2 franchisés et un site Internet.

Le Groupe fabrique également des produits pour les grands noms du luxe sur ses sites de production historiques corréziens de Bort-les-Orgues et rhônalpin de Belley.

En 2017, Le Tanneur & Cie a réalisé un chiffre d'affaires global de 55,9 millions d'Euros.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mai 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2017 (D. 17-0356) et dans son actualisation déposée auprès de l'AMF le 18 septembre 2017 (D. 17-0356-01).
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2016 (D. 16-0313).

## sommaire

PAGE 2/3	repères
PAGE 4/5	chiffres-clés
PAGE 6/7	une vision créative de notre métier : créateur > fabricant
PAGE 8/9	une vision créative de notre métier : distributeur
PAGE 10/11	Le Tanneur
PAGE 12	Soco
PAGE 13	le cahier financier



**1898 : Naissance de la marque Le Tanneur**

A l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle, un maroquinier et un tanneur s'associent pour lancer un porte-monnaie, le «sans couture», si révolutionnaire qu'il est encore proposé dans les collections d'aujourd'hui.

L'alliance de la qualité des peaux et de la modernité des modèles fait rapidement de Le Tanneur une référence sur le marché de la maroquinerie. Dès les années 30, la marque jouit d'un quasi-monopole auprès de la clientèle haut de gamme.

A partir de 1950, la marque diversifie sa production : serviettes, attaché-case, pochettes pour hommes...



**1960 : Le Tanneur sur les routes de France**

Dans les années 60, Le Tanneur s'empare de la publicité. Sur les murs des fermes de toutes les routes de France sont apposés des panneaux : «Le Tanneur, les beaux cadeaux en cuir.» Cette opération d'affichage de grande envergure permet à Le Tanneur de conquérir une notoriété sans égale, qui ne se dément pas aujourd'hui.

Puis, dans les années 70, les sacs

destinés aux femmes actives viennent enrichir les collections. Un siècle après sa naissance, la petite tannerie des origines est devenue une marque de référence, aux collections complètes alliant toujours savoir-faire traditionnel et belles matières avec classicisme et modernité «en toute sérénité».

### 2000 : l'introduction en bourse

Hervé Descottes, avec le soutien de partenaires financiers, reprend en 1997 à la barre du tribunal de commerce les fonds de commerce des sociétés Andrelux SA et Andrelux Industrie comprenant les marques Le Tanneur et Soco, et crée la société anonyme Le Tanneur & Cie. Le Tanneur & Cie s'introduit sur Euronext Paris C en 2000. L'usine corrézienne de Bort-les-Orgues entame une montée en puissance afin de répondre à une demande croissante de ses donneurs d'ordres, grandes maisons de luxe françaises.

### 2004 : le lancement de la commission-affiliation

Depuis plusieurs années, le Groupe accélère le renouvellement des collections des marques détenues en propre en renforçant les lignes « femmes » de la marque Le Tanneur et en créant des collections alternatives à la ligne mythique San Diego de la marque Soco. Le Tanneur & Cie décide de mettre en place, parallèlement à son propre réseau de magasins, une formule de commission-affiliation, forme moderne de la franchise dans les métiers de la mode. Le premier magasin affilié Le Tanneur ouvre à Bordeaux en novembre 2004.

### 2007 / 2010 : l'affirmation de la marque et de l'enseigne de maroquinerie Le Tanneur

L'activité du réseau de vente au détail poursuit sa croissance, de nouveaux magasins en propre et affiliés sont inaugurés. La branche Fabrication pour maisons de luxe est apportée en 2010 à la filiale entièrement contrôlée « Maroquinerie des Orgues ».

### 2011 / 2016 : Qatar Luxury Group, actionnaire majoritaire

Le 18 mai 2011, Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C., société de droit qatari, acquiert la totalité des actions détenues par le groupe familial Descottes, la SAS D&P PME IV et la SARL Saint Germain Participations et devient actionnaire majoritaire. Jean Clenet devient Directeur général. Une vaste campagne publicitaire Le Tanneur est lancée dans la presse féminine en 2012 et 2013.



2017

## La prise de contrôle par le groupe Tolomei

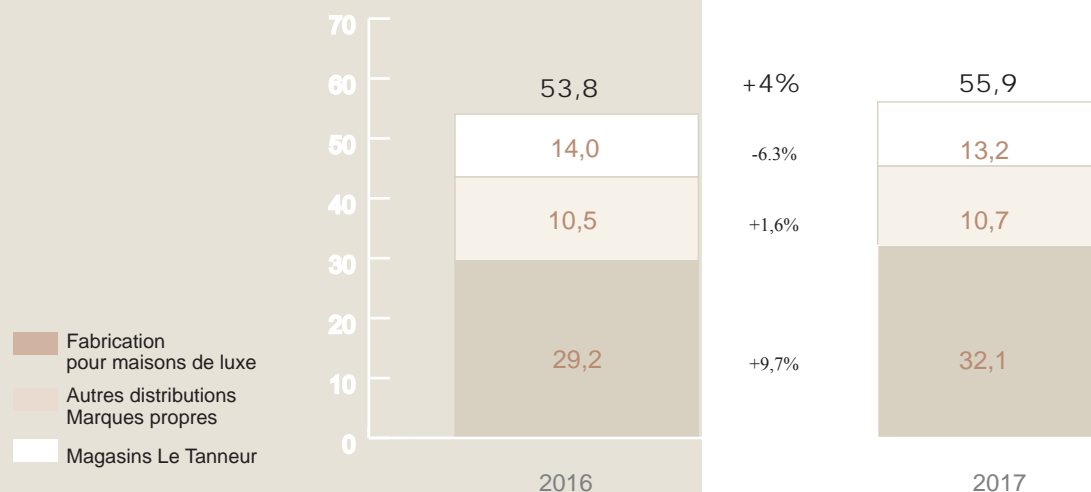
**A l'issue d'un plan en trois étapes qui s'est déroulé au cours du deuxième semestre 2017 (augmentation de capital réservée, offre publique d'achat obligatoire simplifiée et augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription), la société Tolomei Participations devient l'actionnaire majoritaire de Le Tanneur & Cie, aux côtés de Qatar Luxury Group – Fashion, SPC.**

**Cette recapitalisation améliore significativement les perspectives de l'entreprise, en lui permettant en particulier de disposer des moyens de poursuivre son développement et de s'adjoindre l'expertise et l'expérience reconnues de Tolomei Participations dans la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie de luxe.**

## CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés (indiqués selon les normes IFRS)

### Evolution du chiffre d'affaires en millions d'euros



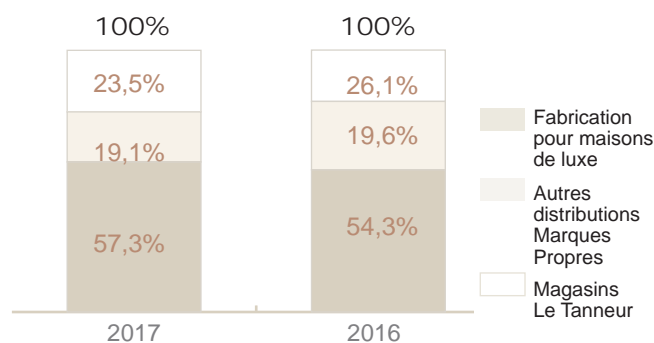
### Comptes de résultat comparés en millions d'euros

	2017	2016
Chiffre d'affaires	55,89	53,77
Résultat opérationnel courant	-1,34	-0,43
Autres produits et charges opérationnels	-0,20	-0,36
Résultat opérationnel	-1,54	-0,79
Résultat financier	-0,21	-0,21
Impôt	-0,07	-0,10
Résultat net avant activités abandonnées	-1,82	-1,10
Résultat des activités abandonnées	-	-0,01
Résultat net	-1,82	-1,11

### Endettement net et ratio d'endettement net

(en M€)	31/12/2017	31/12/2016
Total dettes financières	3,9	14,5
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	-4,3	-3,5
Endettement net	-0,3	11,0
Capitaux propres	17,5	5,6
<b>Ratio d'endettement</b>	<b>0</b>	<b>1,97</b>

### Répartition du chiffre d'affaires par activité



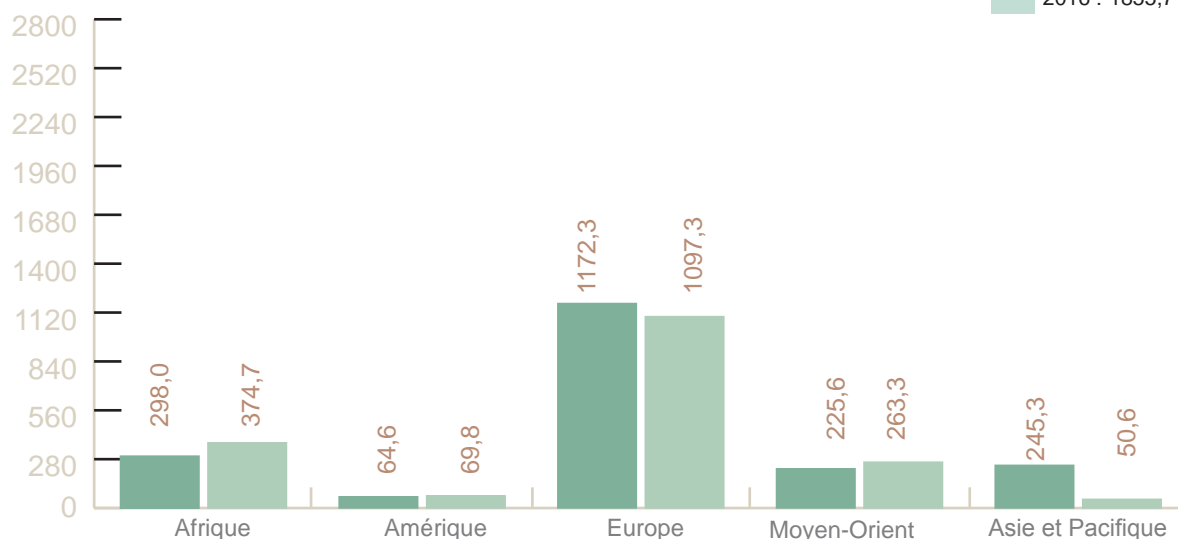
### Tableau de flux de trésorerie comparé

En M€	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Capacité d'autofinancement	-0,4	0,6
Variation du besoin en fonds de roulement	-1,1	-0,7
<b>Sous-total Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-1,5</b>	<b>-0,1</b>
Décaist / acquisition immos	-1,0	-0,8
Encaist / cession d'immos	0,2	0,6
<b>Sous-total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,2</b>
Augmentation de capital	13,9	-
Encaissements provenant d'emprunts	2,9	0,8
Remboursement d'emprunts	-11,8	-0,5
<b>Sous-total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>4,9</b>	<b>0,3</b>
Variation de trésorerie nette	2,5	-0,2
Trésorerie à l'ouverture	1,5	1,7
Trésorerie à la clôture	4,0	1,5

## Répartition du chiffre d'affaires des Marques propres Export en milliers d'euros

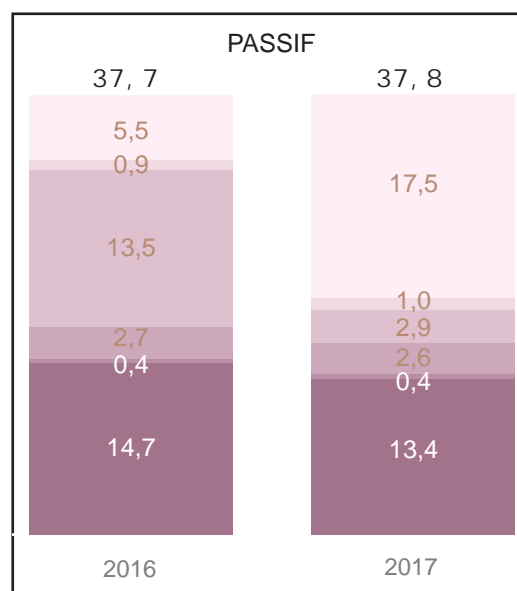
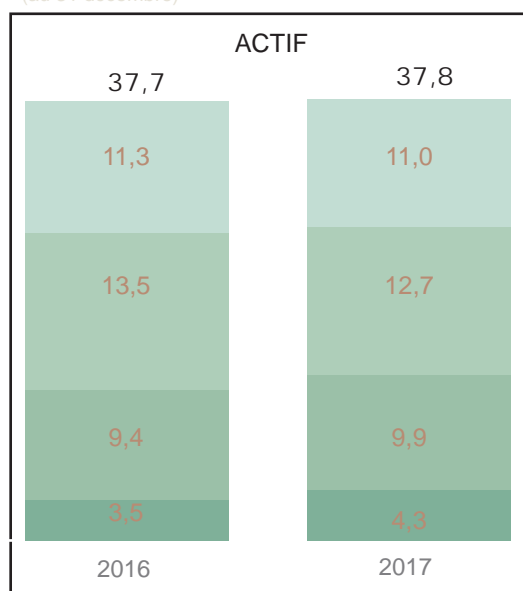
Par zones géographiques (hors fabrication pour maisons de luxe)

■ 2017 : 2005,8  
■ 2016 : 1855,7



## Bilans comparés en millions d'euros

(au 31 décembre)



**ACTIF**

- Actif non courant
- Stocks
- Créances et comptes de régularisation
- Liquidités et quasi-liquidités

**PASSIF**

- Capitaux propres
- Dettes financières à plus d'un an
- Dettes financières à moins d'un an
- Provision pour indemnités de départ à la retraite
- Autres provisions
- Dettes fournisseurs et autres dettes

## Le marché de la maroquinerie et des articles de voyage

L'activité de production d'articles de maroquinerie en France (4,2 Md€ en 2013) connaît un fort rebond : +8,8% en 2016 et environ +5% en 2017. Si la notoriété des Maisons Françaises de Maroquinerie constitue des gages de qualité et de prestige à l'étranger, les fabricants français spécialisés sur ce segment font face à la concurrence de leurs homologues italiens (premiers producteurs européens d'articles de maroquinerie) et de pays asiatiques.

La consommation en valeur des ménages français en articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie s'est établie à 3,6 Md€ en 2015. Elle est en légère hausse (+0,5% en 2016). L'essentiel de la croissance de la production française d'articles de maroquinerie est donc acheté par des consommateurs à l'étranger.

Les groupes de luxe, qui réalisent une part importante de leur activité à l'international, interviennent en aval dans la commercialisation de leurs produits. En France, la distribution de maroquinerie compte par ailleurs de nombreux détaillants indépendants proposant une multitude de marques. L'ensemble des distributeurs doit affronter la concurrence des circuits non spécialisés, notamment des grands magasins, des grandes surfaces alimentaires et des enseignes de prêt-à-porter.

(Source Xerfi – 2016)

# Le groupe Le Tanneur & Cie,

Le Tanneur & Cie, à travers ses marques propres Le Tanneur et Soco, propose une gamme complète de sacs et accessoires pour la femme et l'homme.

Fondé en 1898, Le Tanneur a façonné l'histoire de la maroquinerie française. Expert amoureux de la petite maroquinerie, celle qu'on porte au plus près de soi et qui exige un travail d'une grande précision, La Maison Le Tanneur prête une attention toute particulière aux belles matières comme aux finitions, au cuir pleine fleur comme à la finesse d'un fermoir.

À chaque nouvelle collection, la Maison Le Tanneur met à l'ouvrage son savoir-faire maroquinier en créant des sacs et accessoires aux finitions parfaites et aux fonctionnalités ingénieuses. Un art de la maroquinerie exprimé par des collections modernes et intemporelles, dont une partie toujours produite à Belley, dans ses ateliers historiques dont le fameux Sans Couture, produit iconique de la Maison.





# e, un savoir-faire historique

STRATÉGIE

Une partie des collections est aussi réalisée hors de notre atelier de Belley à l'étranger. Le Tanneur & Cie s'est attachée depuis 40 ans à exiger une éthique de travail stricte ainsi que des critères qualité les plus élevés dans la sélection et la gestion de ses partenaires historiques et de tradition maroquinère.

Fort d'un savoir-faire historique, Le Tanneur & Cie dédie une partie de son expertise de maroquinier à une activité de sous-traitance pour les plus grandes maisons de luxe. Trois usines répondent aux besoins de ses donneurs d'ordres en Corrèze et dans l'Ain. Sous-traitant de référence, Le Tanneur & Cie vise l'excellence industrielle et a le souci d'amélioration continue.



# Le Réseau

A fin 2017, le réseau Le Tanneur se compose de 48 points de vente : 29 magasins en propre (dont 7 magasins d'usine), 15 magasins affiliés (dont un au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site Internet. En outre, un magasin est détenu par la société Le Tanneur International à Bruxelles.

En France, les marques du groupe Le Tanneur & Cie sont présentes auprès des plus importantes chaînes de grands magasins français. Les produits sont présentés dans des corners spécifiques animés par les démonstratrices du Groupe.



# Le Tanneur & Cie

Les marques sont également distribuées auprès de 300 détaillants multimarques français.

A l'export, Le Tanneur & Cie diffuse ses marques par l'intermédiaire de distributeurs internationaux exclusifs, de détaillants multimarques et de grands magasins.

Les marques Le Tanneur et Soco sont distribuées dans une trentaine de pays.

## LE TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR



Les points de vente LE TANNEUR & CIE dans le monde



## Le Tanneur, une Maison au savoir-faire unique tournée vers l'avenir

La Maison Le Tanneur est née à la belle époque, dans la commune de Belley, petite ville lovée dans la vallée du Rhône, au cœur de l'Ain, terre réputée pour le travail du cuir. M. Bonnardel, maroquinier d'une grande créativité, y rencontre un tanneur réputé, M. Bornex, et créent ensemble le Sans Couture, première pièce de maroquinerie ingénieuse récompensée par le Prix d'Argent lors de l'exposition Universelle de Paris de 1900.

Le Sans Couture incarne à lui seul tout le savoir-faire de la Maison. Son jeu de pliages et de rivets lui assure une solidité à toute épreuve alors que le cuir de vachette pleine fleur, ses bords francs et ses couleurs vives en font l'article de prédilection des clientes Le Tanneur.

Durant la décennie qui suit, Le Tanneur lance avec succès de nombreux accessoires en cuir s'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Promesse de qualité exceptionnelle, la marque devient ainsi la référence absolue en matière de petite et grande maroquinerie auprès d'une clientèle exigeante.

Plus que jamais, La Maison revendique fièrement ses valeurs fondatrices : un fort esprit de famille, un savoir-faire maroquinier, une élégance intemporelle et toujours des belles matières et des cuirs de qualité.

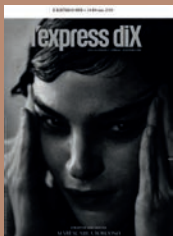
Aujourd'hui, la Maison Le Tanneur, sous la houlette du groupe Tolomei est propulsée dans une nouvelle dynamique. Le Tanneur souhaite en effet se recentrer sur ses valeurs de maroquinier, qui constituent depuis toujours son héritage. Et pour célébrer fièrement ses 120 ans en 2018, Le Tanneur prévoit une belle actualité avec notamment l'ouverture de son premier pop-up store, la création de produits exclusifs et le lancement de son premier sac Sans Couture.





MARQUES

LE TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR & CIE, DE



## SOCO, une marque de caractère

Soco, marque née en 1932, affiche son empreinte dynamique et effrontée. Dans les années 80, Soco bouscule le marché avec son style reconnaissable et ses couleurs attrayantes, notamment avec la ligne emblématique « San Diego ». Un grand succès qui signera fièrement son identité.

La marque développe ses collections en créant des mélanges insolites de matières et de couleurs autour de modèles originaux et astucieux. Avec son style reconnaissable, Soco s'adresse à des jeunes femmes dynamiques à la recherche de produits accessibles, originaux et impertinents.

Du sac porté épaule ou porté main à la petite maroquinerie assortie, les collections Soco sont toujours riches et offrent des possibilités infinies.

# SOCO



# CAHIER FINANCIER 2017

## sommaire

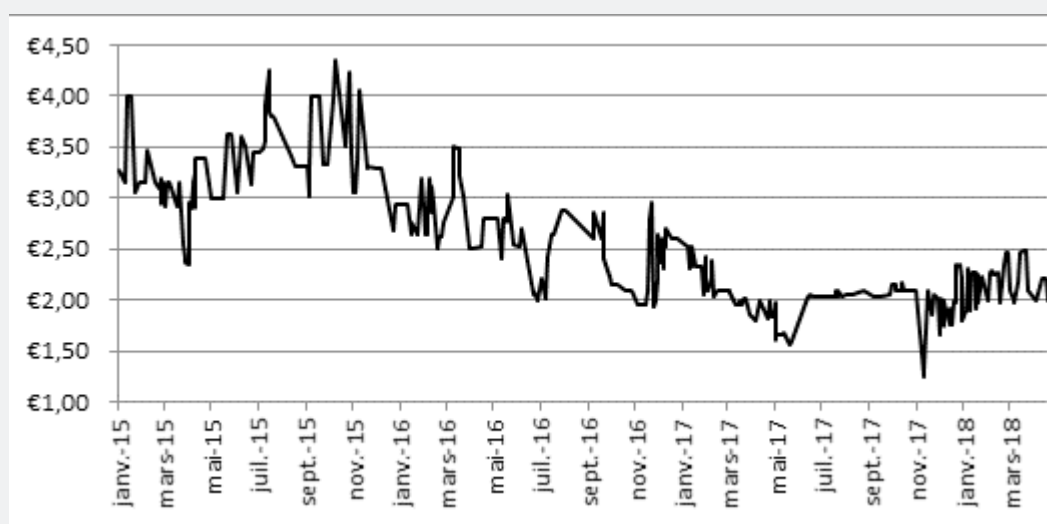
PAGE 14	la communication financière
PAGE 16	rapport du Conseil d'Administration
PAGE 53	annexe au rapport du Conseil d'Administration
PAGE 54	organigramme du Groupe au 31 décembre 2017
PAGE 54	analyse des risques du groupe
PAGE 58	comptes consolidés
PAGE 62	annexe aux comptes consolidés
PAGE 84	comptes sociaux
PAGE 87	annexe aux comptes sociaux
PAGE 104	rapports des Commissaires aux Comptes P 104 rapport sur les comptes annuels P 108 rapport sur les comptes consolidés P 112 rapport spécial des commissaires aux comptes
PAGE 115	renseignements généraux
PAGE 121	table de concordance
PAGE 124	table de réconciliation avec le rapport financier annuel
PAGE 125	tableau de correspondance RSE

# la communication financière

## Répartition du capital au 31 décembre

	2017	2016	2015
Tolomei Participations	59,8%	-	-
Qatar Luxury Group Fashion S.P.C.	38,4%	85,6%	85,6%
Public	1,6%	4,0%	4,0%
Autre fonds d'investissement	-	9,9%	9,9%
Cadres	0,2%	0,4%	0,4%
Le Tanneur & Cie	-	0,1%	0,1%

## Evolution des cours de Bourse (en euros) (source : Euronext)



Cours en euros	2015	2016	2017	2018 (30/04)
+ haut	3,50	2,53	2,60	2,48
+ bas	1,94	1,95	1,25	1,80
A la fin de la période	2,60	1,95	1,75	2,20
Volumes quotidiens	354	455	5 465	405

Nombre d'actions (Nominal de 1 €)	12 144 192
Capitalisation boursière au 31 décembre 2015	14,1 M€ soit 3,29 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2016	1,1 M€ soit 2,60 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2017	21,3 M€ soit 1,75 € par action
Capitalisation boursière au 30 avril 2018	26,7 M€ soit 2,20 € par action
Cours au 31 décembre 2017	1,75 €
Fonds propres au 31 décembre 2017	17,5 M€ soit 1,44 € par action
Résultat net au 31 décembre 2017	-1,8 M€ soit -0,15 € par action



Evolution des cours et volumes (source : Euronext)

	Cours (en €)			Nombre de titres échangés
	plus haut	plus bas	Moyen	
déc-14	4,00	3,20	3,67	480
janv-15	3,99	3,15	3,60	955
fév-15	3,46	3,05	3,22	710
mars-15	3,19	2,91	3,07	4 106
avr-15	3,38	2,35	2,93	19 179
mai-15	3,38	3,00	3,08	1 290
juin-15	3,63	3,05	3,41	2 860
juil-15	4,26	3,13	3,68	3 249
août-15	3,81	3,40	3,61	972
sept-15	3,99	3,02	3,46	3 754
oct-15	4,35	3,33	3,80	1 013
nov-15	4,23	3,06	3,53	1 010
déc-15	3,30	3,29	3,29	517
janv-16	2,94	2,65	2,82	1 749
fév-16	3,20	2,65	2,91	2 454
mars-16	3,50	2,50	3,04	2 159
avr-16	3,01	2,51	2,64	766
mai-16	2,80	2,40	2,75	910
juin-16	3,04	2,52	2,69	584
juil-16	2,64	2,00	2,20	2 330
août-16	2,88	2,65	2,82	2 019
sept-16	2,86	2,60	2,67	1 838
oct-16	2,86	2,10	2,27	2 761
nov-16	2,10	1,95	1,99	4 549
déc-16	2,96	1,94	2,47	9 665
janv-17	2,60	2,30	2,52	2 272
fév-17	2,42	2,04	2,22	8 104
mars-17	2,09	1,95	2,01	2 808
avr-17	2,01	1,81	1,94	1 233
mai-17	1,99	1,62	1,78	4 153
juin-17	2,05	1,55	1,81	5 074
juil-17	2,04	2,04	2,04	2 398
août-17	2,10	2,04	2,06	3 151
sept-17	2,09	2,03	2,05	1 190
oct-17	2,18	2,06	2,12	547 978
nov-17	2,10	1,25	1,90	9 235
déc-17	2,05	1,66	1,90	8 322
janv-18	2,34	1,80	2,14	8 740
fév-18	2,28	1,97	2,16	3 352
mars-18	2,46	1,97	2,25	3 581
avril - 18	2,48	1,99	2,24	3 380

Calendrier  
**d'information financière**  
2018

Résultats annuels 2017	30 mai 2018
Assemblée générale 2018	26 juin 2018
Résultats 1 <sup>er</sup> semestre 2018	27 septembre 2018

**La communication financière**

Actionnaires nominatifs

CM – CIC Securities  
Service aux Emetteurs  
6 Avenue de Provence  
75452 Paris Cedex 09

Relations actionnaires

Patricia MOULON - Tél. 04 79 81 60 60  
e-mail : p.moulon@letanneuretcie.com

**Etabli par le Conseil  
d'Administration et présenté  
à l'Assemblée Générale Ordinaire  
du 27 juin 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée relevant des conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société (ci-après "**Le Tanneur & Cie**" ou encore la "**Société**" ou encore la "**Société-mère**") et de son Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice ainsi que notre proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous attirons enfin votre attention sur les modifications apportées cette année au rapport de gestion annuel de votre Conseil d'administration. Elles sont liées à l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 qui a modifié l'article L.225-37 du code de commerce et a supprimé le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. La loi a transféré les informations que ce rapport contenait (pour la majeure partie d'entre elles) dans un nouveau document (prévu par l'article L.225-37 précité) dénommé "*Rapport sur le gouvernement d'entreprise*" qui est, en vertu de la nouvelle législation, à joindre au rapport de gestion annuel du Conseil d'administration ou à rattacher "*dans une section spécifique*" de ce dernier. C'est cette deuxième option que nous avons suivie.

Notons que les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (antérieurement actées dans le rapport du Président du Conseil d'administration) sont transférées dorénavant dans le rapport de gestion annuel du Conseil et se limitent à l'avenir aux "*principales caractéristiques desdites procédures dans le domaine de l'information comptable et financière (exclusivement)*" (article L.225-100-1 5° du cc).

Ces nouveaux développements sont donc intégrés au présent rapport.

L'Ordonnance du 12 juillet 2017 a aussi modifié la répartition des informations en transférant certaines

d'entre elles du rapport de gestion annuel au rapport sur le gouvernement d'entreprise (la liste des mandats par exemple ou encore le tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital qui figuraient dans le rapport de gestion sont transférés dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise).

Le présent rapport inclut le rapport sur la gestion du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il contient en outre des renvois à des informations mentionnées dans le Document de référence relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2017 dont les lecteurs pourront prendre connaissance sur le site internet de Le Tanneur & Cie [www.letanneuretcie.com](http://www.letanneuretcie.com), étant précisé que les comptes consolidés 2017 ainsi que les comptes sociaux 2017 sont compris dans le Document de référence.

**1 - ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS  
DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE  
ET DE SON GROUPE AU COURS  
DE L'EXERCICE**

**1.1 - Faits marquants**

L'exercice 2017 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

**Plan de recapitalisation de la Société**

Le 23 juin 2017, Le Tanneur & Cie a annoncé l'entrée en négociation exclusive de la Société, son actionnaire majoritaire Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. (QLG) et Tolomei Participations (Tolomei), en vue d'une recapitalisation de la Société. Le 2 août 2017, à la suite de la consultation du comité central d'entreprise, Le Tanneur & Cie a signé un protocole d'investissement avec QLG et Tolomei pour un plan en trois opérations :

- Le 29 septembre 2017, une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à Tolomei par émission de 4 320 000 actions ordinaires a été intégralement souscrite pour un montant total de 10,8 M€ (prime d'émission incluse), au prix de souscription de 2,50 € par action. Les fonds levés ont permis à la Société de rembourser l'intégralité du compte courant d'actionnaire de QLG d'un montant total de 10,9 millions d'euros (intérêts courus inclus). La réalisation de l'augmentation de capital réservée a fait suite à la désignation d'Associés en Finance en tant qu'expert indépendant pour apprécier l'équité du prix de souscription, l'obtention du visa de l'AMF sur la note d'opération et l'approbation par l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2017.

L'assemblée générale mixte du 27 septembre 2017 a intégralement renouvelé le Conseil d'Administration à la suite de la démission de ses

anciens membres. Le Conseil d'Administration compte désormais cinq membres (Eric Dailey, Laurence Mottet, Suzanne Stahlie, Faleh Al Nasr et Reza Ali). Monsieur Eric Dailey, a été désigné en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

- A la suite de l'augmentation de capital réservée, Tolomei a initié en octobre 2017 une offre publique d'achat (l'"offre") sur les actions de la Société non encore détenues par Tolomei au prix de 2,50 € par action, étant précisé que QLG s'est engagé à ne pas apporter ses actions à l'offre et que Tolomei n'a pas mis en œuvre de procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre.
- A la suite de la réalisation de l'offre, une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 542 056 € (avec maintien du droit préférentiel de souscription "DPS") au prix de souscription de 1,00 € par action a été ouverte en décembre 2017 après obtention du visa de l'AMF sur le prospectus. QLG s'est engagé à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 1 M€ et à ne pas exercer ses droits préférentiels de souscription au-delà de ce qui est nécessaire pour souscrire à cette somme. Tolomei s'est engagé à souscrire la totalité des actions non-souscrites de l'augmentation de capital. Le Conseil d'Administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital le 29 décembre 2017.

L'engagement de soutien financier accordé au groupe Le Tanneur & Cie par QLG, l'actionnaire majoritaire précédent, a, de ce fait, cessé de s'appliquer.

Pour toutes informations complémentaires sur ces opérations, il est fait renvoi exprès aux documents ci-dessous énumérés (à télécharger sur le site de l'Autorité des marchés financiers – AMF - dédié à Le Tanneur & Cie ou sur le site internet de cette dernière [www.letanneuret Cie.com](http://www.letanneuret Cie.com)), à savoir :

- L'Actualisation du document de référence (incluant le rapport financier semestriel 2017) objet d'un dépôt le 18 septembre 2017 auprès de l'AMF sous le n°D.17-0356-A01,
- La note d'opération (Augmentation de capital Réservée) visée le 18 septembre 2017 par l'AMF sous le n°17-491,
- La note d'opération (Augmentation de capital avec maintien du DPS), visée le 1er décembre 2017 par l'AMF sous le n°17-623.

A l'issue de ce plan en trois étapes, Tolomei détient 59,85% du capital et des droits de vote de Le Tanneur & Cie, aux côtés notamment de QLG qui en détient 38,41%.

Cette recapitalisation améliore significativement les perspectives de l'entreprise, en lui permettant en particulier de disposer des moyens de poursuivre son développement et de s'adjoindre l'expertise et

l'expérience reconnues de Tolomei dans la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie de luxe.

#### **Contexte de consommation nationale toujours aussi difficile, des progressions intéressantes en grands magasins, sur Internet et à l'export**

L'activité commerciale a connu un recul de 2,9% au cours de l'année, qui se limite à -0,5% à périmètre comparable (retraitement des magasins ouverts et fermés en 2016 et 2017). Les ventes en magasins et auprès des détaillants multimarques français ont souffert d'un contexte encore difficile.

Plusieurs canaux de distribution sont néanmoins en progression encourageante :

- Les grands magasins avec une croissance d'activité de 3,8%.
- Les ventes par Internet. Le site [www.letanneur.com](http://www.letanneur.com) a été refondu par le partenaire au cours du premier semestre. La marque Le Tanneur est également de plus en plus présente sur des sites exploités par des distributeurs, notamment en Allemagne.
- L'export avec un démarrage d'affaires au Japon et à Taïwan.

#### **Evolution du réseau de magasin à l'enseigne Le Tanneur**

Deux magasins affiliés ont fermé leurs portes au cours de l'année à Levallois et Quimper tandis que deux magasins en propre ont été totalement rénovés à Créteil et Bordeaux.

Au 31 décembre 2017, le réseau à l'enseigne se compose de 48 points de vente : 29 magasins en propre (dont 7 magasins d'usine), 15 magasins affiliés (dont un au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site Internet. En outre, un magasin est détenu par la société Le Tanneur International à Bruxelles.

#### **Modernisation du système d'informations Marques propres**

La mise en service d'un nouveau système d'informations couvrant la gestion commerciale, logistique et le développement produits de la branche Marques Propres a eu lieu en janvier 2017 sans que l'activité n'ait été perturbée.

### **1.2 - Commentaires sur les comptes et résultats consolidés de l'exercice 2017 et rapport sur la gestion du Groupe**

Les comptes consolidés sont présentés selon le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2016.

### Bilan

Au 31 décembre 2017, le montant net des actifs non courants de 11,0 M€ est à comparer à celui de 11,3 M€ en 2016.

Les actifs courants, d'un montant de 26,8 M€ contre un montant de 26,4 M€ au 31 décembre 2016, se ventilent en des stocks pour 12,7 M€ (13,5 M€ à fin 2016), des créances pour 9,9 M€ (9,4 M€ à fin 2016) et des liquidités pour 4,3 M€ (3,5 M€ à fin 2016).

L'actif total d'un montant de 37,8 M€ au 31 décembre 2017 est à rapprocher de l'actif total de 37,7 M€ au 31 décembre 2016.

Les capitaux propres consolidés de l'exercice 2017 ressortent à 17,5 M€ (soit 1,44 € par action) contre 5,5 M€ à la clôture de l'exercice 2016.

Les passifs non courants et courants au 31 décembre 2017 ressortent à 20,3 M€, contre 32,2 M€ au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, les dettes financières s'élèvent à 3,9 M€ dont 2,9 M€ à moins d'un an et 1,0 M€ à plus d'un an. Par ailleurs, les dettes financières de 3,9 M€ incluent des emprunts bancaires pour 2,2 M€ et des dettes de location-financement pour 1,1 M€.

Le ratio d'endettement net, qui s'élevait à 200% fin 2016, est nul au 31/12/2017.

### Compte de Résultat

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2017 s'établit à 55,9 M€ et augmente de 4,0% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de la branche Fabrication pour maisons de luxe est en hausse de 9,7%.

Le chiffre d'affaires de la branche Marques propres a baissé de 2,9% en données réelles mais la baisse se limite à -0,5% à périmètre comparable avec des évolutions contrastées selon les canaux de distribution : -2,2% pour les magasins Le Tanneur (en propre, affiliés et franchisés), +3,8% pour les grands magasins, -7,6% pour les détaillants multimarques français, +11,4% à l'export.

Le résultat opérationnel courant 2017 s'élève à -1 345 K€ contre -433 K€ en 2016.

La contribution au résultat opérationnel courant de l'activité Fabrication pour maisons de luxe a connu une diminution significative en restant toutefois bénéficiaire. Cette baisse s'explique par une productivité freinée au premier semestre par la mise en production de nouveaux produits et une surconsommation en matières premières et composants. Par ailleurs, un risque de pertes sur stocks destinés à un client défaillant a fait l'objet d'une dépréciation pour un montant de 144 K€.

La contribution de la branche Marques propres au résultat opérationnel courant consolidé a diminué également, notamment en raison d'une moins bonne performance commerciale des magasins Le Tanneur.

Les autres produits et charges opérationnels de -197 K€ correspondent principalement à la variation de dépréciation de certains droits aux baux de magasins.

Le coût de l'endettement financier s'élève à -180 K€ contre -221 K€ en 2016 en raison du remboursement fin septembre 2017 du compte-courant de QLG qui était soumis à intérêts. Les autres produits et charges financiers qui se chiffraient à un montant net de +15 K€ en 2015 s'élèvent en 2017 à -29 K€.

La charge d'impôt, principalement en relation avec l'engagement pour indemnités pour fin de carrière ressort à -72 K€ (-102 K€ en 2016) du fait de l'abaissement du taux d'impôt sociétés à 25% à l'horizon de 2022.

En conséquence, le résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées s'établit à -1 823 K€ contre -1 100 K€ en 2016. Le résultat net des activités arrêtées ou cédées étant nul en 2017 (-16 K€ en 2016), le résultat net – part du Groupe ressort à -1 823 K€ (-1 116 K€ en 2016).

### Variation de flux de trésorerie

La variation de trésorerie (créances facturées déduites) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 laisse apparaître une augmentation de 2,5 M€ :

- Le besoin en fonds de roulement a varié défavorablement de 1,1 M€ :
  - La baisse des stocks de 0,8 M€ par rapport au 31 décembre 2016 provient d'une diminution des stocks de produits finis de la branche Marques propres et d'une baisse de celui des matières et composants de la branche Fabrication pour maisons de luxe.
  - Les créances d'exploitation ont diminué de 1,8 M€ principalement du fait d'un paiement avant échéance de la part d'une maison de luxe donneur d'ordres.
  - Les dettes d'exploitation ont diminué de 1,2 M€.
- Les créances hors exploitation ont augmenté de 2,1 M€ en raison d'une hausse significative en fin d'année 2017 de la réserve d'affacturage disponible.
- Les investissements de l'exercice se sont élevés à 1,0 M€ ainsi que décrit ci-dessous.
- Les financements obtenus au cours de l'année se chiffrent à 16,8 M€ :
  - Les deux augmentations de capital décrites dans les faits marquants ont représenté un apport net total de 13,9 M€.
  - Le Tanneur & Cie a obtenu en juin et août 2017 deux nouvelles avances de 1 M€ chacune de la part de QLG, lesquelles ont été remboursées en septembre 2017.
  - La Banque Publique d'Investissement a accordé le préfinancement d'une quote-part du CICE 2017 du groupe fiscal constitué par la maison-mère et sa filiale Maroquinerie des Orgues pour un montant de 0,4 M€.

- Le Groupe a également conclu trois nouveaux contrats de location-financement : l'un à hauteur de 0,3 M€ pour le système d'informations de la branche Marques Propres mis en service en janvier 2017, les deux autres pour du matériel industriel (0,2 M€).
- Le remboursement des emprunts s'est élevé à 11,8 M€ (crédit-bail inclus) dont un montant de 10,9 M€ correspond au remboursement intégral des avances consenties par QLG à fin septembre 2017, intérêts inclus. Le montant estimé du CICE 2013 de 0,4 M€ qui avait servi de base à son préfinancement par la Banque Publique d'Investissement a été remboursé à cette dernière par le Trésor Public.

Les créances affacturées nettes de la réserve d'affacturage disponible interviennent en déduction de la trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie. Elles s'élèvent à 0,2 M€ au 31 décembre 2017 contre 2,0 M€ au 31 décembre 2016, du fait d'un paiement avant échéance de la part d'une maison de luxe donneur d'ordres ainsi que précisé ci-dessus.

Au cours de l'année 2017, les investissements du Groupe de 1,0 M€ ont concerné principalement :

- des matériels industriels pour la Fabrication pour maisons de luxe,
- la rénovation des magasins de Créteil et Bordeaux,
- l'agencement de corners : l'un dans un grand magasin à Brest, un second dans un grand magasin à Istanbul et deux chez un distributeur au Liban,
- le renouvellement de matériels informatiques dans le réseau de vente,
- des aménagements sur le site de Paris,
- les licences et les coûts d'implantation du nouvel ERP en cours de déploiement chez Maroquinerie des Orgues au 31/12/2017.

Le Tanneur & Cie a créé fin mars 2018 une filiale belge détenue à 100% dans le but de reprendre le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium.

#### Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan du Groupe concernent des instruments financiers de couverture de change et la cession de créances de CICE en germe sur le Trésor Public pour leur préfinancement par la BPI pour un montant de 2,2 M€.

### 1.3 - Analyse de l'activité et commentaires sur les résultats sociaux de la Société-mère

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

#### Bilan

Au 31 décembre 2017, le montant net de l'actif immobilisé de 11,2 M€ est à comparer à celui de 11,8 M€ en 2016.

L'actif circulant, d'un montant net de 17,8 M€ contre un montant de 16,1 M€ au 31 décembre 2016, se compose principalement de stocks pour 8,7 M€ (8,9 M€ à fin 2016), de créances pour 4,3 M€ (4,2 M€ à fin 2016) et de disponibilités pour 4,1 M€ (2,2 M€ à fin 2016).

L'actif total d'un montant de 29,0 M€ au 31 décembre 2017 est à rapprocher de l'actif total de 27,9 M€ au 31 décembre 2016.

Les capitaux propres de l'exercice 2017 ressortent à 19,2 M€ contre 6,5 M€ à la clôture de l'exercice 2016.

Les passifs non courants et courants au 31 décembre 2017 ressortent à 20,3 M€, contre 32,2 M€ au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, les dettes financières s'élèvent à 0,3 M€ contre 0,5 M€ à fin 2016. Par ailleurs, les dettes d'exploitation sont passées de 6,0 M€ à 5,8 M€. Enfin, les dettes diverses ont significativement baissé de 14,1 M€ à 3,1 M€.

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres et sur chiffre d'affaires de la Société est nul à fin 2017.

#### Compte de résultat

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors refacturations de 23,8 M€ contre 24,6 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 3,0% en données réelles et de 0,5% à périmètre comparable : -2,2% pour les magasins Le Tanneur (en propre, affiliés et franchisés), +3,8% pour les grands magasins, -7,6% pour les détaillants multimarques français, +11,4% à l'export.

Les charges d'exploitation représentent un total de 27,9 M€. Leur baisse de 0,6 M€ par rapport à l'exercice 2016 provient notamment des pertes ponctuelles sur créances irrécouvrables constatées en 2016.

Les dotations d'exploitation aux amortissements s'élèvent à 532 K€. La variation des provisions pour risques et charges d'exploitation tient compte de plusieurs litiges prud'homaux et représente une reprise nette de 1 K€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à -1 777 K€ contre -1 152 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à +516 K€ contre +786 K€ pour l'exercice 2016. La filiale Maroquinerie des Orgues a distribué des dividendes à hauteur de 681 K€ (983 K€ en 2016). Le gain net de change de 39 K€ traduit l'écart favorable entre le cours de paiement des achats en dollars américains et hongkongais et le cours de couverture budgétaire.

En conséquence, le résultat courant avant impôt

(somme des résultats d'exploitation et financier) ressort à -1 261 K€ alors qu'il s'élevait à -366 K€ en 2015.

Le résultat exceptionnel de -189 K€ comprend une dotation nette d'un total de 197 K€ pour dépréciation de certains droits aux baux de magasins.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise n'est pas déclenchée cette année.

Le résultat net s'établit à -1 450 K€ contre -389 K€ pour l'exercice 2016.

#### 1.4 - Filiales

Au 31 décembre 2017, Le Tanneur & Cie détient la totalité du capital des deux sociétés suivantes :

##### 1.4.1 - Sopadima Far East

Sopadima Far East est détenue à 100% par Le Tanneur & Cie. Cette filiale basée à Hong Kong n'a plus d'activité depuis le mois d'avril 2015. Son effectif est nul.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale au 31 décembre 2017 se présente ainsi :

	(en K€)
Autres charges opérationnelles courantes	(3)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(3)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(58)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(60)</b>

##### 1.4.2 - Maroquinerie des Orgues

Le Tanneur & Cie a créé en 2010 une filiale entièrement contrôlée pour lui apporter au 31 décembre 2010 la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe située à Bort-les-Orgues.

La production vendue a augmenté de 9,7% grâce à une capacité et une performance en hausse au cours du second semestre qui ont permis de répondre à une augmentation des besoins des donneurs d'ordres.

Le résultat d'exploitation a toutefois diminué par rapport à 2016 à cause d'une productivité freinée au premier semestre par la mise en production de nouveaux produits, d'une surconsommation en matières premières et composants et d'un risque de pertes sur stocks destinés à un client défaillant.

Au 31 décembre 2017, l'effectif de la filiale est composé de 366 personnes inscrites.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	32 319
Autres produits opérationnels	234
Achats consommés	-16 533
Charges de personnel	-11 332
Impôts et taxes	-571
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-868
Autres charges opérationnelles courantes	-3 168
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>80</b>
Autres charges et produits opérationnels	62
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>142</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>
Impôt	-42
<b>Résultat net</b>	<b>112</b>

Les filiales susvisées ne détiennent aucune participation dans le capital de Le Tanneur & Cie.

##### Succursale

Depuis 2012, la société Le Tanneur & Cie dispose d'une succursale en Belgique à laquelle sont rattachés les salariés des grands magasins INNO et le représentant commercial basé à Bruxelles.

##### Opérations de prises de participations/cessions ou opérations assimilées au cours de l'exercice 2017

Néant

#### 1.5 - Evènements importants survenus depuis le 31/12/2017

Le Tanneur & Cie a créé fin mars 2018 une filiale belge détenue à 100% dans le but de reprendre le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium.

Le siège social de la Société a été transféré au 7 Rue Tronchet 75008 Paris fin mai 2018.

#### 1.6 - Evolution prévisible et perspectives

Le plan de recapitalisation décrit dans les faits marquants de l'exercice améliore significativement les perspectives de l'entreprise, en lui permettant en particulier de disposer des moyens de poursuivre son développement et de s'adjoindre l'expertise et l'expérience reconnues de Tolomei dans la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie de luxe.

Le produit de la première augmentation de capital a permis de rembourser la dette financière vis-à-vis de QLG et de réduire très significativement le ratio d'endettement net de la Société.

Le produit net de la seconde augmentation de capital de 3,3 M€ de fin décembre 2017 permettra notamment de financer en 2018 :

- le changement du système d'informations (ERP),
- les dépenses marketing en vue du repositionnement de la marque Le Tanneur.

#### **1.7 - Prêts à moins de 2 ans consentis par la Société à titre accessoire à des microentreprises/PME/Entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiquesle justifiant**

Néant

#### **1.8 - Principaux risques et incertitudes**

La Société, conformément à ses obligations, a procédé au titre de l'exercice 2017 à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

Elle considère qu'il n'y a pas de risques significatifs hormis ceux qui sont mentionnés dans le chapitre "Analyse des risques" du Document de Référence, sachant qu'il peut exister des risques inconnus à la date des présentes ou dont la survenance n'est pas jugée comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités de la Société, sa situation financière, ses résultats, le cours du titre et plus généralement sur le Groupe.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe n'a pas fait l'objet d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

A la connaissance de la Société et à la date du présent rapport, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière commerciale de la Société et de son Groupe depuis la date d'arrêt des comptes de l'exercice 2017.

Lorsque la Société est amenée à utiliser des estimations liées à son activité future, les résultats réels pourront différer de ces estimations dans le contexte économique mondial incertain actuel.

#### **1.9 - Instruments financiers**

La Société-mère sécurise le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD) par une politique de couverture de change. Le Tanneur & Cie n'utilise que des instruments dérivés simples : contrats de change à terme, tunnel d'options plain vanilla.

#### **1.10 - Activités en matière de recherche et de développement**

En conformité avec l'article L. 232-1 du Code de commerce, il est rappelé que pour ses collections, Le Tanneur & Cie dispose d'un service de développement où s'élaborent des prototypes de produits nouveaux. Ce service est composé de prototypistes qui concrétisent les idées et nouveaux concepts créés par l'équipe de stylistes de la Société qui peuvent recevoir l'appui d'intervenants extérieurs en fonction des besoins ou des objectifs de création fixés par la Direction Marketing produits. Les stylistes participent régulièrement à des salons et se déplacent à l'étranger afin de s'informer en permanence sur les tendances et nouveautés qui apparaissent sur le marché.

Ces coûts de développement ne font pas l'objet d'un traitement comptable particulier.

#### **1.11 - Montant global des dépenses somptuaires**

Au 31 décembre 2017, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de l'article 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts s'élèvent à un montant global de 20 342 € et ont donné lieu à réintégration dans la détermination du résultat fiscal. Il sera demandé aux actionnaires d'en prendre acte.

#### **1.12 - Informations sur les délais de paiement**

Les informations à communiquer sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de Le Tanneur & Cie en application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce sont présentées dans les tableaux suivants (dont les modèles obéissent à la réglementation en vigueur :

*Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (2017) (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)*

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice 2017						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice 2017					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	490					164	1 471					3 755
Montant total des factures concernée H.T. en K€	2 144	(66)	1	(14)	2	(77)	3 456	(263)	7	(6)	1 089	827
Pourcentage du montant total des achats H.T.de l'exercice	10%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							12%	(1)%	0%	0%	4%	3%
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0					51						
Montant total des factures exclues en K€	0					37						
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture											

Les factures échues au 31 décembre 2017 ont été réglées début janvier 2018 pour des raisons d'organisation pratique du service comptable.

### 1.13 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Les Commissaires aux Comptes de la Société seront amenés à donner lecture à l'Assemblée de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce dont ils ont été dûment avisés et qui sont décrites dans ledit rapport spécial auquel il est fait renvoi exprès pour toutes informations utiles.

### 1.14 - Résultats, affectation, dividendes, quitus

Il sera proposé aux actionnaires d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2017 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte nette de 1 449 585,42 € et d'affecter la perte nette comptable de l'exercice précité au compte report à nouveau déficitaire qui se trouvera ainsi porté de (4 454 961,16 €) à (5 904 546,58 €).

Les capitaux propres de la Société avant affectation du résultat sont de 19 216 317,57 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les actionnaires auront à prendre acte du fait qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Il sera également demandé à l'assemblée de donner quitus entier et sans réserve aux nouveaux organes de direction



(Président-Directeur général et Administrateurs) à raison de l'exécution de leur mandat assuré prorata temporis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### 1.15 - Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

## 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous précisons que l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 (qui a modifié l'article L225-37 du code de commerce) a supprimé le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les informations que ce rapport contenait restent cependant en vigueur et sont transférées soit dans le rapport de gestion annuel du Conseil d'administration soit (pour la majeure partie d'entre elles) dans un nouveau document (prévu par l'article L225-37 précité) dénommé "Rapport sur le gouvernement d'entreprise" (RGE). Celui-ci est, en application de cette nouvelle réglementation, à joindre au rapport de gestion annuel du Conseil d'administration où rattacher "dans une section spécifique" de ce dernier.

Le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise, objet de ce chapitre 2 constitue donc une section spécifique du rapport de gestion du Conseil d'administration et contient l'ensemble des informations qui sont visées à l'article L225-37-2 et dans les trois nouveaux articles créés à la suite de ce dernier (par l'Ordonnance du 12 juillet 2017), à savoir les articles L225-37-3 à L225-37-5 du Code de commerce.

### 2.1 - Gouvernance

Le Conseil d'Administration a été recomposé à l'occasion du changement de contrôle de fin septembre 2017 décrit dans les faits marquants. Monsieur Mohamed Dobashi, qui occupait la fonction de Président du conseil d'administration, Monsieur Hervé Descottes et Madame Patricia Moulon ont démissionné fin septembre 2017 de leurs mandats d'administrateurs. L'Assemblée Générale du 27 septembre 2017 a nommé en qualité d'administrateurs Monsieur Eric Dailey, Madame Laurence Mottet, Madame Suzanne Stahlie, Monsieur Faleh Al-Nasr et Monsieur Reza Ali. Lors de sa réunion du 29 septembre 2017, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Eric Dailey en tant que Président du Conseil d'Administration. Monsieur Jean Clenet, a donné sa démission en qualité de Directeur Général le 27 septembre 2017. Monsieur Eric Dailey cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général depuis cette même date.

### 2.2 - Fonctions et mandats exercés durant l'exercice 2017 par les membres du Conseil d'administration et la Direction Générale

Prénom, nom de chaque membre du CA et adresse personnelle	Age	Date de nomination (ou cooptation ou renouvellement)	Fonction principale dans la société	Expiration mandat	Mandats et fonctions exercé au sein du groupe	Mandats et fonctions exercés du groupe
Eric Dailey 39, rue Saint Dominique 75007 Paris	54	27/09/2017	Président du Conseil d'administration et Directeur général	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	En qualité de personne physique : - Administrateur de Tolomei Partenaires (Luxembourg) - Président de Tolomei Participations (SAS-France) ; - Président de Ohiko (SAS-France) ;	En qualité de personne physique : Directeur Général Financière Japia (France)

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de Guccio Tolomei (SAS-France) ;</li> <li>- Président de SAS R.P. (France) ;</li> <li>- Gérant de Melchior France) ;</li> <li>- Gérant de Tolomei Immobilier (SC-France)</li> <li>- Président de Epidaure Excellence (SAS-France) ;</li> <li>- Président de L'Atelier 72 (SAS-France) ;</li> <li>- Président de Atelier du Maroquinier (SAS-France) ;</li> <li>- Président de Epidaure (SAS-France) ;</li> <li>- Gérant de Balthazar (France).</li> </ul>	
<p><b>Faleh Al Nasr</b> 92 villa Nour Al Waab Al Tuwain St Al Waab 3263 Doha (Qatar)</p>	30	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022		<p>En qualité de personne physique : Principal Qatar Foundation Endowment (Fondation-Qatar) ; Administrateur : Tornado Tower Company (Qatar) ; Administrateur Innovation Arch Sàrl (Luxembourg) ; Administrateur Three Pillars Pte Limited (Singapour)</p>
<p><b>Ali Reza</b> Townhouse III Parcel II 3263 Doha (Qatar)</p>	35	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022		<p>En qualité de personne physique : Principal Qatar Endowment (Fondation-Qatar) ;</p>

<b>Laurence Mottet</b> 10, allée Van Gogh 26300 Bourg de Péage	53	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	En qualité de personne physique : Directrice administrative et financière du Groupe Tolomei Tolomei Participation (SAS- France)	Gérante (SCI les Tournesols-France)
<b>Suzanne Stahlie</b> 9 Rue du Caire 75002 Paris	45	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	En qualité de personne physique : Directrice Marketing : du du Groupe Tolomei Tolomei Participation (SAS- France)	
<b>Jean Clenet</b>	61	13/02/2012	Directeur Général	27/09/2017	En qualité de personne physique : Directeur des Opérations de Maroquinerie des Orgues	En qualité de personne physique : -Administrateur de Le Tanneur International Belgium (SA belge)
<b>Patricia Moulon</b>	46	03/06/2014	Administrateur	29/09/2017 personne	En qualité de personne physique : Directrice financière de Le Tanneur & Cie	

### 2.3 - Précédents mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale échus au cours des cinq derniers exercices

Nom et prénom	Autres mandats et fonctions expirés exercés au cours des cinq derniers exercices
<b>Eric Dailey</b>	En tant que personne physique : Président de CEMALAC jusqu'en décembre 2016 En tant que représentant de personne morale : NEANT
<b>Suzanne Stahlie</b>	En tant que personne physique : Directrice Générale de FUTURE BRAND jusqu'en 2017 En tant que représentant de personne morale : NEANT
<b>Laurence Mottet</b>	En tant que personne physique : NEANT En tant que représentant de personne morale : NEANT
<b>Reza Ali</b>	En tant que personne physique : NEANT En tant que représentant de personne morale : NEANT
<b>Faleh Al Nasr</b>	En tant que personne physique : NEANT En tant que représentant de personne morale : NEANT

### 2.4 - Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux

La présente section contient les éléments d'information concernant les rémunérations et avantages perçus par les mandataires sociaux.

**Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société (par une société contrôlée ou par une société contrôlante) aux mandataires sociaux exécutifs (dirigeants), mandataires sociaux non exécutifs (administrateurs), Engagements de toute nature versés au bénéfice de ces derniers au cours de l'exercice 2017 - article L225-37-3 du Code de commerce)**

Monsieur Eric Dailey, Président-Directeur général, Administrateur, seul mandataire social dirigeant de la Société Le Tanneur & Cie depuis le 27 septembre 2017 n'a perçu au titre de l'exercice 2017 de la Société Le Tanneur aucune rémunération (ni jeton de présence du chef de son mandat précité) en conformité avec sa décision annoncée lors de la réunion de Conseil d'Administration du 29 septembre 2017 de ne percevoir aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général. Il a toutefois droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

En raison du choix de ne pas rémunérer le dirigeant, il n'est pas prévu de résolution spécifique aux fins de statuer sur la politique de rémunération 2018 lors de l'assemblée générale.

En application de l'article L225-37-3 du code de commerce, il est précisé qu'Eric Dailey est rémunéré au sein de la société Tolomei Participations (qui contrôle la Société Le Tanneur) en sa qualité de mandataire social exécutif (Dirigeant) de celle-ci. Sa rémunération totale (incluant tous avantages de toute nature) versée à ce titre en 2017 ainsi que tous engagements pris à son bénéfice sont mentionnés dans les tableaux AMF 1, 2 et 11 ci-après.

Monsieur Mohamed Dobashi, Président de la Société Le Tanneur & Cie jusqu'au 27 septembre 2017 (démissionnaire es-qualités à cette date) était également Président de la société Maroquinerie des Orgues jusqu'au 27 septembre 2017.

Comme indiqué dans les tableaux AMF 1, 2 et 11 ci-après, il n'a reçu aucune rémunération de la Société et/ou d'une quelconque société du Groupe (la Société n'ayant pas eu connaissance du versement d'une quelconque rémunération par une société contrôlant, directement ou indirectement, la Société).

Monsieur Jean Clenet, Directeur Général a donné sa démission es-qualités le 29 septembre 2017 et n'exerce plus aucun mandat social au sein de la Société. Sa rémunération pour l'exercice 2017 est restée conforme aux principes approuvés lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 8 juin 2017, concernant la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2017 (proposée aux termes du rapport du Conseil d'Administration). Sa rémunération totale (incluant tous avantages de toute nature) versée à ce titre en 2017 ainsi que tous engagements pris à son bénéfice sont mentionnés dans les tableaux 1, 2 et 11 ci-après.

Jean Clenet bénéficiait d'un contrat de mandataire social avec la Société au titre duquel il a perçu en 2017 une rémunération de 18 000 € brut annuelle.

Il était également (et le reste au 31 décembre 2017) lié par un contrat de travail à la société Maroquinerie des Orgues ayant pour objet des fonctions techniques distinctes de celles exercées dans le cadre du mandat telles que listées ci-après : (i) poursuivre le développement industriel de la société Maroquinerie des Orgues ; (ii) encadrer le ou les directeurs des usines ; (iii) être l'interlocuteur des donneurs d'ordres ; et (iv) être l'interface entre la fabrication et la Direction du Groupe. La rémunération brute annuelle perçue au titre de ce contrat de travail au cours de l'année 2017 s'est élevée à un montant de 189 441 €.

Il a bénéficié au cours de l'exercice 2017 d'un véhicule de société en location au titre d'un avantage en nature lié à son contrat de travail ainsi que d'un régime de retraite supplémentaire, au même titre que tous les salariés cadres des sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues. Il s'agit d'un régime à cotisations définies pour lequel la charge versée et comptabilisée par l'employeur s'est élevée à 7 183 € en 2017. Comme tous les cadres de direction et les cadres autonomes du Groupe, une prime annuelle sur objectifs lui est versée en début d'année suivante. En 2017, la prime ressortait à 24 336 € brut.

La rémunération totale (incluant tous avantages de toute nature) versée à Jean Clenet au titre de l'exercice 2017 ainsi que tous engagements pris à son bénéfice sont mentionnés dans les tableaux 1, 2 et 11 ci-après.

<b>Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social - (Tableau AMF n° 1)</b>		
<b>(En €)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Jean Clenet, Directeur général jusqu'au 29 septembre 2017</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	213 766	207 442
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>213 766</b>	<b>207 442</b>

<b>Mohamed Dobashi, Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 septembre 2017</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>Eric Dailey, Président Directeur Général à partir du 29 septembre 2017</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	150 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>n.a</b>	<b>150 000</b>

n.a : non applicable

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations (1) de chaque dirigeant mandataire social (Tableau AMF n° 2)</b>				
<b>(En €)</b>	<b>2016</b>		<b>2017</b>	
	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>
<b>Jean Clenet</b>				
- rémunération fixe (2)				
Le Tanneur & Cie	24 000	24 000	18 000	18 000
Maroquinerie des Orgues	162 952	162 952	162 629	162 629
- rémunération variable annuelle (3) –	24 336	35 699	24 336	24 336
Maroquinerie des Orgues				
- rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (4)	2 478	2 478	2 477	2 477
Maroquinerie des Orgues				
<b>TOTAL</b>	<b>213 766</b>	<b>225 129</b>	<b>207 442</b>	<b>207 442</b>
<b>Mohamed Dobashi</b>				
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable annuelle	-	-	-	-
- rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>-</b>	<b>Néant</b>	<b>-</b>

<b>Eric Dailey</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>
- rémunération fixe (2) versée par la société contrôlante Tolomei Participations	-	-	150 000	150 000
- rémunération variable annuelle (3) – Maroquinerie des Orgues	-	-	-	-
- rémunération variable pluriannuelle (3)	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle (3)	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (4)	-	-	--	
<b>TOTAL</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>

n.a = non applicable

(1) Vise l'ensemble des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dus/versés par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce par la Société dans laquelle le mandat est exercé, par la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé et par les sociétés contrôlées au sens du même article par la société contrôlant la société dans laquelle le mandat est exercé (i.e. sociétés sœurs).

(2) Brut avant impôts

(3) Les critères selon lesquels la rémunération variable annuelle de Jean Clenet a été calculée correspondent à des objectifs de performance quantitatifs et qualitatifs.

(4) Les avantages en nature dont a bénéficié Jean Clenet sont relatifs à la mise à disposition d'un véhicule de société en location.

<b>Tableau AMF n° 11</b>				
<b>Dirigeants Mandataires Sociaux</b>	<b>Contrats de Travail</b>	<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	<b>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être à raison de la de la cessation ou du changement de fonctions</b>	<b>Indemnités relatives à une clause de non concurrence</b>
Jean Clenet Directeur général du 13 février 2012 au 29 septembre 2017	Oui	Oui	Oui	Non
Mohamed Dobashi Président du Conseil d'administration du 27 mai 2015 au 27 septembre 2017	Non	Non	Non	Non
Eric Dailey Président Directeur Général depuis le 29 septembre 2017 Fin de mandat : six exercices, soit jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	Non	Non	Non	Non

Le 17 septembre 2015, le Conseil d'administration avait fixé le principe et les modalités de versement d'une indemnité de départ qui pourrait être versée à Jean Clenet à l'occasion de la fin de ses fonctions de Directeur

général. La mise en place de cette indemnité de rupture avait été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires. Cette indemnité n'étant pas due en cas de démission, le terme du mandat de Directeur Général de Jean Clenet fin septembre 2017 n'a fait l'objet d'aucun versement d'indemnité de rupture.

#### Rémunérations et avantages perçus par les mandataires sociaux non exécutifs (administrateurs)

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants - (Tableau AMF n° 3)		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2016	Montants versés au cours de l'exercice 2017
<b>Mohamed Dobashi, administrateur jusqu'au 27 septembre 2017</b>		
Jetons de présence	-	Néant
Autres rémunérations	-	Néant
<b>Patricia Moulon, administrateur jusqu'au 29 septembre 2017</b>		
Jetons de présence	-	Néant
Autres rémunérations	94 473	92 221
<b>Hervé Descottes, administrateur jusqu'au 27 septembre 2017</b>		
Jetons de présence	-	Néant
Autres rémunérations	-	Néant
<b>Faleh Al-Nasr, administrateur à partir du 27 septembre 2017</b>		
Jetons de présence	-	Néant
Autres rémunérations	-	Néant
<b>Reza Ali, administrateur à partir du 27 septembre 2017</b>		
Jetons de présence	-	Néant
Autres rémunérations	-	Néant
<b>Laurence Mottet, administrateur à partir du 29 septembre 2017</b>		
Jetons de présence	-	Néant
Autres rémunérations	-	-
<b>Suzanne Stahlie, administrateur à partir du 29 septembre 2017</b>		
Jetons de présence	-	Néant
Autres rémunérations	-	126 230
<b>TOTAL</b>	<b>94 473</b>	<b>218 451</b>

Au cours de l'exercice 2017, les membres du Conseil d'administration mandataires sociaux non exécutifs n'ayant reçu aucune option de souscription ou d'achat d'actions et aucune action de performance de la Société et/ou de toute société de son groupe, les tableaux standardisés de l'AMF ci-dessous mentionnés, n'étant pas applicables, ne sont pas reproduits, à savoir :

- le tableau n° 4 relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe ;
- le tableau n° 5 relatif aux options de souscription ou d'achats d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social ;
- le tableau n° 6 relatif aux actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social ;
- le tableau n° 7 relatif aux actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social ;

- le tableau n° 8 relatif à l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- le tableau n° 9 relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers ;
- le tableau n° 10 relatif à l'historique des attributions gratuites d'actions.

Au 31/12/2017, aucun membre du Conseil d'administration n'est lié par un contrat de services ni un contrat de travail à la Société. Au 31/12/2017, la Société n'a pris aucun engagement relatif à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction des mandataires sociaux ou à une clause de non concurrence. Il est précisé que la démission des mandataires sociaux en 2017 n'a donné lieu à aucun paiement d'indemnités de départ.

**2.5 - Jetons de présence**

Aucune demande d'allocation sous forme de jetons de présence n'est envisagée par votre Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017 et ne sera soumise au vote des actionnaires.

**2.6- Conventions conclues par une filiale avec l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%**

Le 29 décembre 2017 a été conclue une convention de prestations de services entre la Société, la société Maroquinerie des Orgues (filiale à 100% de la Société) et Tolomei Participations dans laquelle Tolomei Participations s'engage à fournir à Maroquinerie des Orgues des prestations de services de type assistance dans les domaines de la stratégie, de l'organisation, de l'immobilier, de l'informatique et des systèmes d'information, de gestion. En contrepartie de ces prestations, Maroquinerie des Orgues s'engage à verser à Tolomei Participations une rémunération annuelle calculée en fonction des coûts directs et indirects de toute nature supportés par

Tolomei Participations au titre de l'assistance fournie à la filiale concernée au cours de l'exercice concerné, majorée d'une marge de cinq pour cent (5%). La Convention prévoit également la possibilité pour Tolomei Participations de refacturer (à l'euro près) à Maroquinerie des Orgues certains achats effectués par Tolomei Participations pour son compte.

Cette Convention est dans l'intérêt de la filiale puisque ses conditions financières sont intéressantes pour elle en lui permettant de bénéficier du savoir-faire et des moyens humains, techniques et financiers de Tolomei Participations afin notamment de pouvoir mettre en œuvre une nouvelle stratégie de développement (mise en place de bonnes pratiques, meilleure gestion interne, changement du système d'informations, etc.).

**2.7 - Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital Utilisations des dites Délégations**

Les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice 2017 sont les suivantes :

Délégations accordées	Date de l'assemblée générale N° de la résolution de l'AG Durée à compter date de l'AG Montant maximum	Utilisations pendant l'exercice 2017
Autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions	AGM 8 juin 2017 8 <sup>ème</sup> résolution 38 mois le nombre total des options ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % du capital de la Société	Il n'a pas été fait usage de cette autorisation
Autorisation d'attribution d'actions gratuites à émettre	AGM 8 juin 2017 9 <sup>ème</sup> résolution 38 mois le nombre total cumulé des actions résultant de l'attribution des actions gratuites est limité à 10 % du capital de la Société	Il n'a pas été fait usage de cette autorisation
Délégation de compétence en numéraire, par suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'un bénéficiaire dénommé la société TOLOMEI PARTICIPATIONS	AGM 27 septembre 2017 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> résolutions 12 mois Au montant nominal de 4 320 000 € avec prime de 6 480 000 €, soit un total de 10 800 000 € (prime incluse)	En vertu de la délégation de compétences qui lui a été consentie par l'assemblée du 27 septembre 2017 le Conseil d'administration du 29 septembre 2017 a procédé à l'émission de 4 320 000 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale émises au prix unitaire de 2,50 €



		au profit de la société TOLOMEI PARTICIPATIONS (représentant un montant nominal d'augmentation de capital de 4 320 000 € et un montant total souscrit (prime de 6 480 000 € incluse) de 10 800 000 €)
Délégation de compétence à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGM 27 septembre 2017 3 <sup>ème</sup> résolution 12 mois Montant nominal maximum de 3 600 000 € sans prime	En vertu de la délégation de compétences qui lui a été consentie par l'assemblée du 27 septembre 2017, le Conseil d'administration du 29 décembre 2017 a procédé à l'émission de 3 542 056 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale émises au pair (représentant un montant total d'augmentation de capital souscrit (sans prime) de 3 542 056 €)

#### 2.8 - Modalités d'exercice de la Direction Générale / Eventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration du 29 septembre 2017 a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur général, lesquels correspondent à ceux définis par la loi et par les statuts de la Société notamment sous l'article 18 de ceux-ci auquel il est fait renvoi exprès.

#### 2.9 - Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration / Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration / Code gouvernement d'entreprise

##### Composition du Conseil d'administration / représentation hommes/femmes équilibrée

Le Conseil d'administration est composé de cinq membres : trois hommes et deux femmes, soit 40% (qui est le seuil légal) de femmes au sein de son effectif. Les Administrateurs sont de nationalité française

(pour deux d'entre-eux), qatarie (pour l'un d'eux), britannique (pour un quatrième) et néerlandaise (pour l'une des administratrices). Agés de moins de 70 ans qui est la limite d'âge statutaire, ils représentent ainsi une moyenne d'âge au Conseil de 44 ans.

Les fonctions actuelles des membres du Conseil et de la Direction générale telles que précisées dans le tableau ci-dessus en § 2.2 et en pages suivantes donnent un éclairage sur l'expertise des membres de la gouvernance.

##### Code de Gouvernement d'entreprise/ Indépendance des membres du Conseil d'administration

La Société en conformité avec les dispositions de l'article L.225-37-4 8° du code de commerce déclare se conformer au régime de gouvernement d'entreprise édicté par le Code de gouvernement d'entreprise Middenext tel que révisé en septembre 2016.

Cependant, le Conseil ne remplit pas le critère de présence de membres indépendants. Si Le Conseil ne remplit pas ce critère, il n'a toutefois pas constaté, lors des décisions à prendre au sein des réunions du Conseil tenues avec ces nouveaux administrateurs (nommés en septembre 2017) et non indépendants de situations (et/ ou de risques) de conflit d'intérêts avérés ou potentiels. Aucun conflit d'intérêt n'a donc été identifié par le Conseil et consigné dans le procès-verbal y attaché).

Aucun de ces administrateurs ne s'est montré en situation de détenir ou de servir des intérêts privés influençant son objectivité dans l'exercice de ses

fonctions. Aucun n'a déclaré à la Société une situation de conflits d'intérêts réels ou de risque de conflits entre l'intérêt social de Le Tanneur & Cie et leur intérêt personnel. Ils n'ont pas pris de décision lors de la procédure du vote au Conseil en violation de l'intérêt social de Le Tanneur & Cie.

La Société rappelle (dans le tableau de synthèse ci-dessous recommandé par l'AMF) les recommandations du code Middlednext qui ont été suivies ou écartées au titre de l'exercice 2017 :

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT QUI ONT ETE RETENUES OU NON RETENUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017**

Les recommandations du Code Middlednext	Etat du suivi
1. Déontologie des membres du conseil	<p><b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Chaque administrateur observe les règles de déontologie décrite dans le code Middlednext. Aucun administrateur n'a accepté d'autre mandat d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères.</p>
2. Conflits d'intérêts	<p><b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Le Conseil d'administration veille à mettre en place en son sein toutes procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts.</p>
3. Composition du conseil – Présence de membres indépendants	<p><b>La Société ne se conforme pas à cette recommandation.</b> Le Conseil d'administration ne dispose pas de membre indépendant pour l'instant.</p>
4. Information des membres du conseil	<p><b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Il est d'usage que les administrateurs reçoivent par email avec la convocation au Conseil l'ensemble des documents de travail et des états financiers ainsi que le procès-verbal de la réunion précédente.</p>
5. Organisation des réunions du conseil et des comités	<p><b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> La fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an. Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats.</p>
6. Mise en place des comités	<p><b>La Société ne se conforme pas à cette recommandation.</b> En raison du nombre relativement faible d'administrateurs, il n'a pas été jugé pertinent la création de comités spécialisés des nominations, des rémunérations, de la RSE ou stratégique au sein du Conseil d'administration. Concernant le comité d'audit des comptes, le Conseil d'administration se place sous l'exemption prévue à l'article L823-20 4° conformément à la doctrine de l'AMF et se réunit sous forme de comité d'audit au moins deux fois par an dans le de l'arrêté des comptes semestriels et annuels.</p>
7. Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	<p><b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Le Conseil d'administration dispose d'un règlement intérieur qui couvre notamment les rubriques suivantes : rôle du Conseil, composition du Conseil, définition du rôle du comité d'audit, devoirs des membres, fonctionnement du conseil et rémunération des administrateurs. Il est prévu de l'enrichir en ajoutant les critères d'indépendance des membres, les modalités de protection des dirigeants sociaux et la question du plan de succession du «dirigeant».</p>

<b>8. Choix de chaque administrateur</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Des informations sur la biographie, la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées par chaque administrateur sont mises en ligne le site Internet de la Société préalablement à l'Assemblée générale statuant sur la nomination ou le renouvellement de son mandat.
<b>9. Durée des mandats des membres du conseil</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> La durée statutaire des mandats de 6 ans est adaptée aux spécificités de l'entreprise. Le renouvellement des administrateurs est échelonné dans la mesure du possible.
<b>10. Rémunération de l'administrateur</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> La Société n'attribue pas de jetons de présence.
<b>11. Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Une fois par an, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil ainsi que sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.
<b>12. Relation avec "les actionnaires"</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Des moments d'échange sont organisés avec les actionnaires significatifs de façon à instaurer les conditions d'un dialogue fécond.
<b>13. Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Le Conseil d'administration détermine le niveau et les modalités de rémunération du Directeur général ainsi que l'information qui en est faite.
<b>14. Préparation de la succession des "dirigeants"</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation</b> Le sujet de la succession du Directeur général a été mis à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration du 30 mars 2017.
<b>15. Cumul contrat de travail et mandat social</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Il n'y a pas de cumul de contrat de travail avec le mandat de Président Directeur Général.
<b>16. Indemnité de départ</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Aucune indemnité de départ n'est prévue pour le dirigeant mandataire social.
<b>17. Régimes de retraite supplémentaires</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies n'a été mis en place.
<b>18. Stock-options et attribution gratuite d'actions</b>	<b>La Société se conforme à cette recommandation.</b> Aucun plan de ce type n'est en vigueur et a priori, il n'est pas prévu d'en mettre en place.
<b>19. Revue des points de vigilance</b>	Le Conseil a pris connaissance des points de vigilance du code Middledenext et s'est engagé à les revoir régulièrement.

#### **Absence de salarié – réglementation anti-cumul des mandats sociaux**

Rappelons que :

- aucun Administrateur n'est lié à la Société par un contrat de travail ;
- la Société n'est pas tenue aux obligations légales

d'introduction au sein du conseil de membre représentant les salariés ; le rapport de gestion du Conseil ne comporte de ce fait aucun plan de vigilance (tel que prévu par l'article L225-102-4 (nouveau) du Code de commerce ;

- le nombre et la nature des mandats sociaux exercés

par les membres du Conseil d'administration (qui reflètent leur expertise personnelle) et les tableaux préconisés par l'AMF sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux, dirigeants exécutifs ou non dirigeants, sont mentionnés aux paragraphes 2.2 et 2.4 ;

- les Administrateurs s'engagent aux termes du Règlement intérieur de la Société à respecter les règles limitant les cumuls de mandats visées à l'article L. 225-94-1 du Code de commerce ;
- les dirigeants mandataires sociaux respectent le plafond des mandats d'Administrateur au sein de sociétés cotées extérieures au Groupe ;
- certains membres du Conseil d'administration sont des actionnaires ou représentants d'actionnaires (Eric Dailey, Faleh Al-Nasr, Reza Ali).

#### **Éventuels liens familiaux et condamnations au sein du Conseil d'administration au cours des 5 derniers exercices**

A la connaissance de la Société, il n'existe entre les membres du Conseil aucun lien familial ; aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre eux au cours des cinq dernières années (et actuellement).

Aucun des membres :

- n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou n'a été empêché d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il est demandé annuellement aux Administrateurs et au Directeur Général de mettre à jour leurs déclarations concernant les éventualités de participation détenue dans le capital de l'entreprise, de lien familial avec un autre mandataire social, de condamnation pour fraude et de mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

#### **Éventuels conflits d'intérêts entre les organes d'administration et de direction / règlement intérieur**

La Société a mis en place via son Règlement intérieur une obligation à la charge de chacun des membres d'informer le Conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel et d'abstention de participation au vote de la délibération correspondante. La Société déclare n'avoir été saisie du chef d'une telle situation, par aucun des membres du conseil, au cours de l'exercice 2017.

#### **Fonctionnement du Conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration définit la stratégie de développement du Groupe. La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. D'autres réunions informelles permettent également d'aborder les grandes orientations stratégiques. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les représentants du comité central d'entreprise participent aux réunions du Conseil d'Administration.

Lors de sa réunion du 31 août 2017, le Président du Conseil d'administration a invité ses membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Les administrateurs ont conclu à la pertinence du fonctionnement du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration fait la revue des conventions réglementées reconduites tacitement.

#### **Règlement intérieur du Conseil d'administration**

Un Règlement intérieur mis en place en mai 2015 s'impose à tous les Administrateurs. Il précise les modalités de fonctionnement et les pouvoirs du Conseil d'administration (en complément des règles légales, réglementaires et statutaires). Il prévoit un ensemble de règles, principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, à destination de chacun des membres du Conseil.

Cet outil favorise la qualité du travail du Conseil dans un souci constant de l'éthique et de l'efficacité.

#### **Comité d'audit**

Le Conseil d'administration se place sous l'exemption prévue à l'article L823-20 4° conformément à la doctrine de l'AMF et se réunit sous forme de comité d'audit au moins deux fois par an dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels et annuels. Le comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement

de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

- Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;

- Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission ;

- Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;

- Il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable.

#### **Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales**

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est rappelé que les modalités de participation des actionnaires de Le Tanneur & Cie aux Assemblées générales de la Société sont instituées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur en la matière applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ainsi que par les statuts de la Société (art.23 à 30). Elles ont été résumées dans la partie "Renseignements généraux" du document de référence auquel il est fait renvoi exprès pour toutes informations utiles.

#### **Commissaires aux comptes**

Les services autres que la certification des comptes ont été prestés par les commissaires aux comptes en 2017 à l'occasion des deux augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice et pour l'émission d'attestations sur le chiffre d'affaires de magasins exigées par certains bailleurs.

La réforme de l'audit et l'établissement des nouveaux rapports de commissaires aux comptes (rapport au comité d'audit et rapports sur les comptes consolidés et annuels) ont donné lieu à des échanges entre le comité d'audit et les commissaires aux comptes.

### **3 - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Nous vous précisons tout d'abord que les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (antérieurement actées dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation

et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques) ont été transférées (à la suite de l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 qui a supprimé ledit rapport) dans le rapport de gestion annuel du Conseil. Elles se limitent dorénavant aux « principales caractéristiques desdites procédures dans le domaine de l'information comptable et financière (exclusivement) ».

Le contrôle interne est un dispositif du groupe Le Tanneur & Cie, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité par le Conseil d'administration de Le Tanneur & Cie (qui assume le rôle de Comité d'audit) - ce contrôle vise notamment à assurer la fiabilité des informations financières.

Compte tenu de l'analyse des processus opérationnels et fonctionnels, Le Tanneur & Cie a mis en œuvre une organisation comptable adaptée. Pour chacun des processus liés à l'information comptable et financière, notre organisation tient compte :

- des effectifs,
- des compétences de chacun des acteurs,
- de l'affectation des tâches de chacun et des critères de séparation des fonctions,
- des règles d'autorisation d'engagement des dépenses,
- des délégations de signature,
- des habilitations d'accès au paramétrage et à l'alimentation des logiciels de comptabilité,
- des délais de production.

Les travaux liés à la comptabilité générale et l'ensemble des tâches associées aux processus sociaux (embauches, politique salariale, déclarations, bulletins de salaire,...) sont effectués par les salariés et la direction de l'entreprise dans le strict respect des règles de séparation des fonctions.

Le Tanneur & Cie définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. Les comptes consolidés sont élaborés en interne. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intragroupes clairement identifiés.

En 2017, un reporting régulier des comptes consolidés a été réalisé à la fin des mois de mars, mai, juin, août, septembre et décembre, avec une présentation croisée du compte de résultat par nature et par destination. Un comparatif par rapport au budget (révisé à deux reprises en cours d'année) et à l'année précédente permet une revue analytique détaillée.

Des inventaires physiques réguliers de caisse et de stock permettent de détecter les écarts et de valider l'efficacité de nos procédures de cycles d'achat et de vente. Les procédures d'élaboration des comptes annuels et consolidés facilitent le suivi des engagements hors bilan et le contrôle de la reconnaissance des revenus.

Le dispositif du contrôle interne comptable et financier s'applique de la même manière à la société Le Tanneur & Cie et à l'ensemble des filiales du périmètre de consolidation

La Société n'a déploré aucune fraude ou irrégularité comptable au cours de l'année 2017, étant toutefois rappelé que tout dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut garantir de manière absolue l'élimination définitive de tous risques.

#### 4. - RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE : RAPPEL DES RESPONSABILITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

##### 4.1- Informations sociales

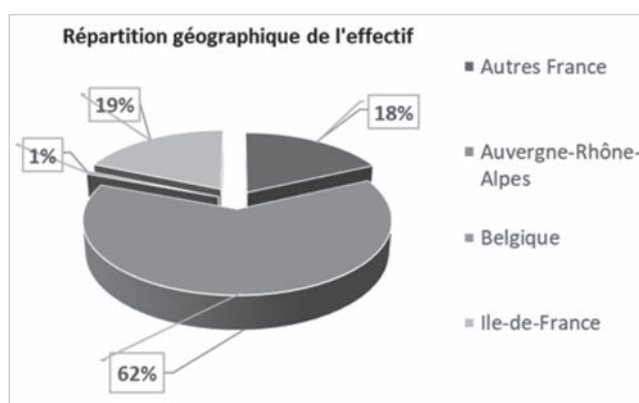
##### 4.1.1 - Emploi

L'ensemble des sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues est composé au 31 décembre 2017 de 565 salariés, effectif équivalent à l'année précédente (568 salariés au 31 décembre 2016).

Les entités "groupe France" correspondent aux sociétés françaises (Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues).

Les activités à l'étranger tiennent compte d'un effectif basé en Belgique : 4 salariés de démonstration dans un grand magasin et 1 Attaché Commercial, zone Europe.

Répartition géographique des salariés du Groupe déterminée en fonction du code postal d'habitation et calculé sur l'effectif présent au 31 décembre 2017 :



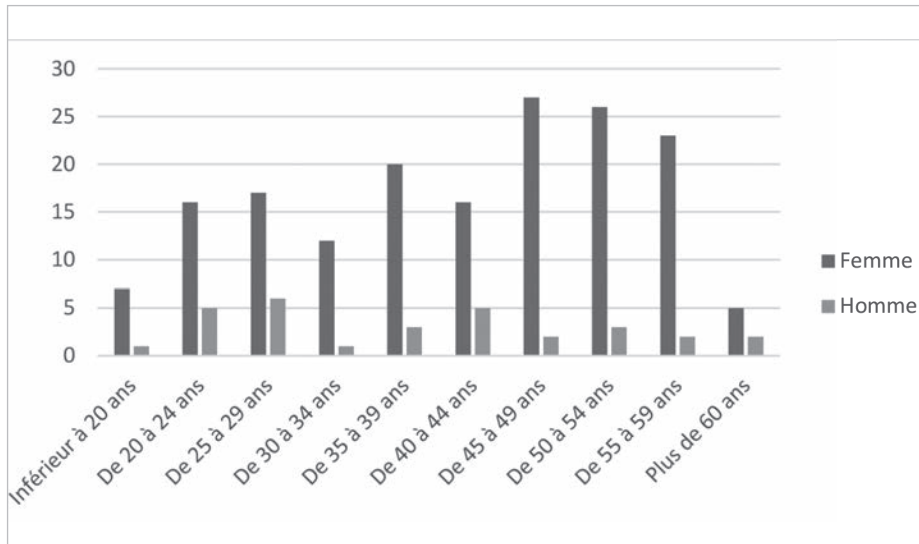
##### Le Tanneur & Cie

L'effectif inscrit moyen total de la société Le Tanneur & Cie de l'exercice 2017 qui s'élève à 204 salariés a diminué de 3,70% par rapport à 2016 qui atteignait 212 salariés.

Le nombre de salariés inscrits au 31/12/2017 s'élève à 199 (contre 215 en 2016) dont 14 personnes en contrat en alternance. Le nombre d'inscrits en fin d'année est donc en baisse avec 16 salariés en moins par rapport à l'exercice précédent.

Répartition par tranche d'âge et sexe :

Tranches d'âge 2017	Femme	Homme	Total général
Inférieur à 20 ans	7	1	8
De 20 à 24 ans	16	5	21
De 25 à 29 ans	17	6	23
De 30 à 34 ans	12	1	13
De 35 à 39 ans	20	3	23
De 40 à 44 ans	16	5	21
De 45 à 49 ans	27	2	29
De 50 à 54 ans	26	3	29
De 55 à 59 ans	23	2	25
Plus de 60 ans	5	2	7
<b>Total général</b>	<b>169</b>	<b>30</b>	<b>199</b>



En 2017 ont été conclues 35 embauches contre 42 en 2016 sous contrat à durée indéterminée chez Le Tanneur & Cie, principalement sur les boutiques et les grands magasins sauf pour un poste à Belley (baisse de 16,6%) :

- 3 remplacements de départs en retraite à Belley (dont une mutation de poste de Paris à Belley),
- Création d'un poste de Designer à Belley,
- Embauche en CDI d'un poste de Styliste à Paris,
- Remplacement de la Direction Commerciale,
- Dans les grands magasins : 7 renouvellements en temps partiel dont l'ouverture du stand de Brest,
- Dans les boutiques : 22 renouvellements.

Un total de 112 contrats à durée déterminée a été conclu contre 136 en 2016 comprenant les contrats en alternance (baisse de 17,6%). Ces contrats ont été conclus principalement pour le remplacement des équipes de vente en congés, en surcroît temporaire d'activité pour la période des soldes de janvier et pour les fêtes de fin d'année.

A Belley, il a été nécessaire de remplacer un congé maternité et de remplacer au service Administration des Ventes pendant les congés d'été. Un renfort a été recruté à l'atelier pour honorer les commandes.

Au siège social parisien, le remplacement au standard a été nécessaire sur la période de congés d'été et une mission a nécessité un CDD au bureau de style.

Le total des départs s'est élevé à 157 contre 188 en 2016 (baisse de 16,4%) et 55 en dehors des fins de CDD (64 en 2016).

Motifs de départ 2017 LTC	Nombre de salariés
Démission	19
Départ en retraite	7
Fin de CDD	102
Fin de contrat de professionnalisation	3
Fin de période d'essai par employeur	4
Fin de période d'essai par salarié	7
Licenciement économique	1
Licenciement motif personnel	4
Licenciement pour inaptitude	1
Mutation établissement	1
Rupture anticipée CDD par salarié	5
Rupture conventionnelle	3
<b>Total général</b>	<b>157</b>

Le nombre total d'entrées et de sorties (304 en 2017 contre 366 en 2016) a baissé de 17% en quantité de contrats conclus et rompus (CDD compris). Ce dernier résultat découle d'une baisse de l'effectif et du nombre de points de vente nécessitant moins de CDD. La proportion de baisse sur les embauches et sur les départs est la même.

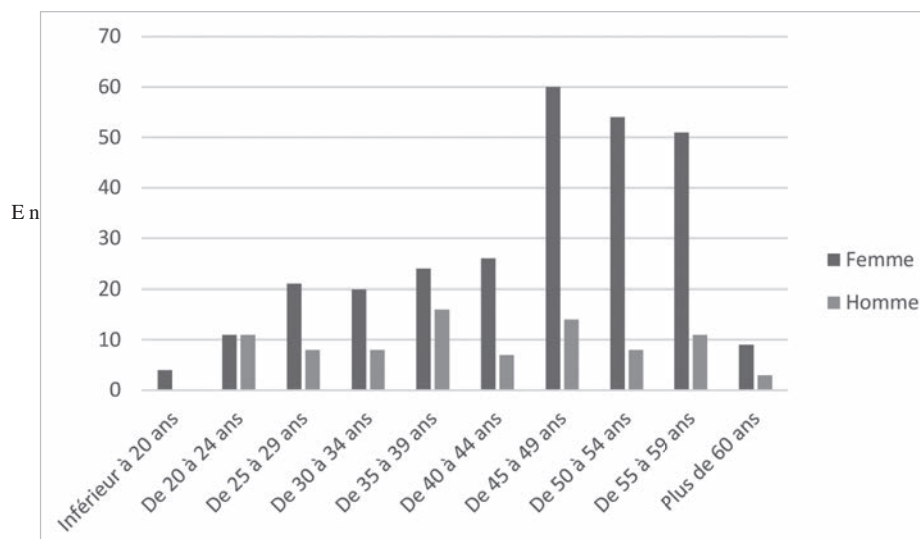
**Maroquinerie des Orgues**

L'effectif inscrit moyen total de la société Maroquinerie des Orgues de l'exercice 2017 qui s'élève à 361 salariés a augmenté de 3,7% par rapport à celui de 2016 qui était de 348 salariés.

Le nombre de salariés inscrits au 31/12/2017 s'élève à 366 (dont 7 contrats d'apprentissage) contre 353 en 2016 (dont 5 apprentis et 2 contrats de professionnalisation). L'augmentation de l'effectif est de 3,6%.

Répartition par tranche d'âge et sexe :

Tranches d'âge 2017 MDO	Femme	Homme	Total général
Inférieur à 20 ans	4		4
De 20 à 24 ans	11	11	22
De 25 à 29 ans	21	8	29
De 30 à 34 ans	20	8	28
De 35 à 39 ans	24	16	40
De 40 à 44 ans	26	7	33
De 45 à 49 ans	60	14	74
De 50 à 54 ans	54	8	62
De 55 à 59 ans	51	11	62
Plus de 60 ans	9	3	12
<b>Total général</b>	<b>280</b>	<b>86</b>	<b>366</b>



2017 ont été conclues 51 embauches sous contrat à durée indéterminée, contre 22 en 2016 :

- 3 Chefs de groupe
- 1 poste de Chef de projet pour un client,
- 1 remplacement au poste de secrétariat/services généraux,
- 3 postes liés à l'organisation des services méthodes/bureau d'études et logistique,
- 43 postes d'Ouvrier.

Un total de 25 contrats à durée déterminée a été conclu contre 25 en 2016. Ces contrats ont été conclus sur des postes d'ouvriers (17), de magasinier (2) et 5 contrats en alternance.

Le total des départs s'est élevé à 42 contre 41 au total en 2016.



Motifs de départ 2017 LTC	Nombre de salariés
Décès	3
Démission	6
Départ en retraite	6
Fin de CDD	11
Fin de contrat d'apprentissage	1
Fin de contrat de professionnalisation	2
Fin de période d'essai par employeur	1
Licenciement motif personnel	3
Licenciement pour inaptitude	7
Mutation	1
Rupture conventionnelle	1
<b>Total général</b>	<b>42</b>

Le nombre total d'entrées et de sorties a augmenté de 34% (118 en 2017 contre 88 en 2016) après avoir baissé de 20,7% et de 31% sur les périodes précédentes (en quantité de contrats conclus et rompus). Ce dernier résultat provient de créations de poste et d'un besoin de ressources supplémentaires suite au développement des commandes des clients.

#### Activités à l'étranger

Salariés présents au 31 décembre 2017 à l'étranger :

	Homme	Femme	Total	CDD
Belgique	1	4	5	0

Aucun mouvement n'a été constaté pour les salariés belges.

La masse salariale du Groupe France s'est élevée à 13,5 M€ sur l'exercice pour un total chargé de 18,8 M€. En 2016, elle s'élevait à 13,1 M€ pour un total brut chargé de 18,3 M€ ; les charges de personnel ont légèrement augmenté par rapport à 2016.

En 2017, la masse salariale de Maroquinerie des Orgues et de Le Tanneur & Cie s'élève respectivement à 8,3 M€ et 5,2 M€.

Moyenne des salaires bruts mensuels en Euros

Étiquettes de lignes	MAROQUINERIE DES ORGUES	LE TANNEUR ET CIE S.A.	Total général
<b>Cadres</b>	<b>4 594,98</b>	<b>4 950,42</b>	<b>4 817,13</b>
F	3 099,73	4 507,79	4 251,78
H	5 138,71	6 088,61	5 508,12
<b>Agents de maîtrise</b>	<b>2 249,26</b>	<b>2 420,58</b>	<b>2 355,32</b>
F	2 184,27	2 436,23	2 357,18
H	2 379,23	2 283,66	2 347,38
<b>Employés</b>	<b>2 109,76</b>	<b>1 954,32</b>	<b>1 976,88</b>
F	2 080,29	1 940,73	1 956,83
H	2 168,72	2 043,62	2 081,15
<b>Ouvriers</b>	<b>1 888,88</b>	<b>1 871,27</b>	<b>1 888,80</b>
F	1 891,48	1 871,27	1 891,37
H	1 878,28		1 878,28
<b>Total général</b>	<b>2 074,49</b>	<b>2 742,49</b>	<b>2 274,55</b>

La masse salariale des activités à l'étranger en 2017 :

INNO et attaché commercial en Belgique : 163 767 € contre 174 565 € en 2016, soit une baisse de 6 %.

**4.1.2 - Organisation du travail**

Sur l'activité Le Tanneur & Cie, le recours aux heures supplémentaires a légèrement baissé à hauteur de 493 heures en 2017 contre 510 heures en 2016. Les rémunérations majorées liées aux dimanches travaillés connaissent une forte progression à 6 713 heures en 2017 contre 3 940 heures en 2016. Cette progression s'accroît depuis deux ans. Ceci s'explique par l'application des ouvertures des dimanches permanents (majoration du dimanche permanent à 50%).

Les jours fériés travaillés représentent 1 985 heures majorées en 2017 contre 1 521 heures en 2016 : la majoration s'applique sur la moitié des heures réellement réalisées.

Le recours à l'augmentation de la durée du travail des personnes à temps partiel a baissé en passant de 6 014 heures en 2016 à 4 201 heures en 2017. Ces heures complémentaires n'ont pas été majorées à 10% parce que conclues dans le cadre d'un avenant au contrat. La modulation du temps de travail des temps partiels a continué à se généraliser permettant ainsi de diminuer le recours aux avenants et heures complémentaires.

Au cours de l'exercice, le recours aux heures supplémentaires a augmenté de 56% en passant de 3 575 heures en 2016 à 5 586 heures en 2017 sur

Maroquinerie des Orgues. L'accord de modulation du temps de travail applicable aux ateliers de fabrication, mis en place en octobre 2016, n'a pas permis la diminution des heures supplémentaires.

Le recours à des heures complémentaires non majorées (pour les temps partiels) représente 687 heures et a augmenté aussi par rapport à 2016 où il s'était élevé à 460 heures.

Chez Le Tanneur & Cie, l'absentéisme pour maladie, accident du travail ou maladie professionnelle représente 4,13% du total d'heures théoriques attendues, pour 12 195 heures de maladie et 1 150 heures d'accident du travail (reconnu et avec arrêt de travail). Les heures pour accident du travail ont augmenté par rapport à 2016 sans augmentation du nombre d'accidents eux-mêmes.

Chez Maroquinerie des Orgues, l'absentéisme pour maladie, accident du travail ou maladie professionnelle représente 6,45 % du total d'heures théoriques attendues, soit 32 175 heures de maladie et 4 650 heures d'accident du travail.

**Activités à l'étranger**

*Heures supplémentaires et complémentaires pour les salariés à l'étranger :*

	Heures complémentaires	Heures supplémentaires	Heures de dimanches travaillés	Heures de jours fériés travaillés
INNO Belgique	0	152	71	0

La maladie chez les salariés belges est en baisse sur l'année 2017 avec 112 heures contre 376 heures en 2016.

**4.1.3 - Relations sociales**

Le Groupe est doté de l'ensemble des institutions représentatives du personnel sur chacune des deux sociétés dont trois comités d'établissements. Un Comité Central d'Entreprise se réunit au moins une fois par an au niveau de Le Tanneur & Cie.

Les Comités d'Etablissement se réunissent tous les mois et depuis la loi Rebsamen, tous les deux mois à Belley et à Paris.

La représentation syndicale n'existe que sur Maroquinerie des Orgues. La représentation syndicale permet l'organisation de négociations pour Maroquinerie des Orgues.

Un salarié a été mandaté sur Le Tanneur & Cie dans le cadre des négociations sur le contrat de génération et l'avenant à l'accord d'intéressement a été conclu avec le Comité Central d'Entreprise. Ces derniers accords ont nécessité l'approbation des salariés.

Accords signés en 2017 :

- L'accord sur les négociations salariales a été signé en mars 2017 pour Maroquinerie des Orgues avec une augmentation générale de 1% (hors cadres) applicable en janvier 2017, une augmentation de 3% de l'indemnité kilométrique à compter de mars 2017

et la mise en place d'un forfait de 5 titres restaurant par mois à compter d'avril 2017. Un engagement a été pris pour analyser la prime de progrès et proposer un nouveau système de déclenchement. Un groupe de travail a abouti en 2017 à la détermination de critères pour le calcul de la prime de progrès. La prime de progrès s'est déclenchée en 2017 à hauteur de 19 135 € bruts.

- Le Tanneur & Cie a appliqué des mesures spécifiques en matière de rémunérations et avantages sociaux en janvier 2017 suite à une réunion d'échanges avec le Comité Central d'Entreprise :

La Direction a accepté de revaloriser les titres restaurant à hauteur de 8,50 € contre 7,90 € en conservant la proportion de prise en charge de l'employeur à savoir 52%.

La Direction a accepté d'accorder une augmentation générale de 1% à l'ensemble du personnel, toute catégorie confondue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La grille des minima a été augmentée d'autant, soit de 1% sur tous les niveaux.

Un avenant de l'accord d'intéressement de Le Tanneur & Cie a été renégocié avec le Comité Central d'Entreprise et signé le 9 mai 2016.

Un avenant de l'accord d'intéressement de Maroquinerie des Orgues a été signé le 9 mai 2017.

En 2017, une enveloppe d'intéressement relative à

l'exercice 2016 a été distribuée sur Maroquinerie des Orgues.

Des accords de participation ont été signés par Le Tanneur & Cie le 4 mars 2009 et par Maroquinerie des Orgues le 30 juin 2011.

En 2017, aucune enveloppe de participation n'a été distribuée sur aucune des deux entités.

#### 4.1.4 - Santé et sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité, pour le Groupe France, sont conformes aux prescriptions légales et sont suivies par les comités d'hygiène et de sécurité des trois établissements des deux sociétés.

Tous les salariés de l'entreprise passent une visite médicale d'information auprès de la médecine du travail selon la réglementation en vigueur.

Il n'existe pas d'accord signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

En 2017, 5 maladies professionnelles ont été reconnues chez Maroquinerie des Orgues occasionnées par le syndrome du canal carpien, la fissuration sus épineux épaule et tendinopathie. Chez Le Tanneur & Cie, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée.

Pour Maroquinerie des Orgues, le taux de fréquence des accidents du travail est de 40,27 contre 34,21 en 2016 et le taux de gravité de 3,05 contre 1,05 en 2016. Pour Le Tanneur & Cie, le taux de fréquence des accidents du travail est de 12,39 contre 14,78 en 2016 et le taux de gravité de 5,40 contre 0,78 en 2016.

Les accidents reportés dans le présent rapport concernent uniquement les accidents reconnus par les institutions sociales et ayant nécessité un arrêt du collaborateur. Les taux de fréquence et de gravité sont calculés de la manière suivante :

*o Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêt reconnus en 2017 x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées théoriques*

*o Taux de gravité = Nombre de jours d'arrêt sur une période de 12 mois x 1 000 / nombre d'heures travaillées théoriques*

#### 4.1.5 - Formation

L'entreprise a versé 1% de sa masse salariale au titre de l'ensemble des obligations sur la formation auprès d'un OPCA.

Le nombre de formations financées sur le dispositif CPF par le biais de l'entreprise :

LTC : 2 salariés

MDO : 6 salariés

Les dépenses réalisées au titre du plan de formation de Le Tanneur & Cie de l'exercice 2017 ont représenté un montant total de 26 200 € correspondant à 0,50 % des salaires bruts.

Le financement attendu par l'OPCA est de 33 % (fonds mutualisés et CPF).

La Société a concentré ses efforts dans les types de formation suivants :

En terme de dépenses consacrées : Formation "Coaching terrain des Techniques de Vente" pour 67,18% ; Formation "Techniques de Vente en présentiel" pour 18,32% ; Formation "Illustrator Initiation" pour 6,68% ; Formations "Construire et Optimiser une gamme couleurs" pour 4,20 % ; Permis B pour 3,63% (cadre du financement du permis pour les contrats en alternance).

En termes d'heures effectuées, le nombre total est de 310 heures contre 1 035 heures en 2016.

Les dépenses réalisées au titre du plan de formation de Maroquinerie des Orgues de l'exercice 2017 ont représenté un montant total de 12 178 € correspondant à 0,15 % des salaires bruts. La totalité des frais engagés en 2017 a été financée par l'OPCA au titre du CPF.

Des formations internes ont été dispensées sans être formalisées.

La Société a concentré ses efforts dans les types de formation suivants :

En terme de dépenses consacrées : Titre de Formateur Interne en entreprise pour 78,83% ; Formation Parcours Green Belt pour 19,62% ; Formation "Préparation à l'installation – Stage à la Chambre des Métiers" pour 1,56%.

En terme d'heures effectuées, le nombre total est de 379 heures au total contre 1 644 heures en 2016.

#### 4.1.6 - Egalité de traitement

Le Rapport de Situation Comparé de Le Tanneur & Cie et le bilan social de Maroquinerie des Orgues seront présentés aux Comités d'Entreprises pour l'année 2017.

Au 31 décembre 2017, les femmes représentent 85 % de l'effectif de LTC et 76 % de MDO. Les deux cœurs de métier du Groupe que sont la fabrication et la vente de maroquinerie sont spécifiquement féminins et les candidatures "homme" sur ces métiers sont prises en considération.

Le Comité de Direction du Groupe est constitué sur le second semestre 2017 de 2 femmes pour 2 hommes rendant sa composition égalitaire (un membre du Comité de Direction (une femme) a démissionné de son poste en juin 2017). Le Conseil d'Administration du Groupe respecte la parité avec la présence de 2 femmes et 3 hommes.

Le contrat de génération signé en octobre 2013 venu à expiration en 2016 a été renégocié pour l'ensemble du Groupe et signé le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Un nouveau diagnostic des années 2013 à 2016 a servi de base de travail et d'étude pour le renouvellement du contrat de génération.

L'entreprise emploie des travailleurs handicapés et s'exonère de la taxe handicapée sur Maroquinerie

des Orgues pour l'exercice 2017. Chez Le Tanneur & Cie, elle verse une cotisation auprès de l'Agefiph dans le respect de ses obligations légales. Elle utilise les services de prestataires externes employant des travailleurs handicapés (travail avec des ESAT).

Le Tanneur & Cie a maintenu en 2017 son partenariat avec un organisme prodiguant une aide à la recherche d'emploi pour des travailleurs reconnus handicapés.

L'entreprise n'a pas mis en œuvre de plan d'actions particulier pour lutter contre les discriminations mais s'efforce d'adopter au quotidien un comportement à l'éthique irréprochable en la matière.

#### **4.1.7 - Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail**

L'entreprise s'attache à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective, à éliminer les discriminations en matière d'emploi et de profession, le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants.

Le droit à la négociation collective est largement ouvert sur l'ensemble des sites (Paris/Belley/Bort-les-Orgues) et l'ensemble des établissements sont représentés (les boutiques et le personnel des grands magasins sont rattachés aux instances représentatives du personnel de Paris).

Le site de Belley dispose d'un effectif inférieur à 50 salariés depuis quelques années. La Direction a malgré tout souhaité maintenir aux élections de juillet 2014 un Comité d'Etablissement pour ce site.

Aucun fait discriminant n'est survenu au sein de l'entreprise. Les textes légaux sur la non-discrimination sont affichés dans tous les établissements.

## **4.2 - Informations environnementales**

### **4.2.1 - Politique générale**

*Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales*

L'activité du groupe Le Tanneur & Cie concerne la fabrication d'articles de maroquinerie et la distribution d'articles de maroquinerie en marques propres. Du fait de ses activités au sein de la chaîne de valeur, le Groupe n'a pas d'impact significatif direct sur l'environnement. La responsabilité des impacts environnementaux directs incombe aux différents directeurs de sites.

Le Groupe prend en compte la réglementation REACH.

Pour sa branche d'activité Marques propres, il demande à ses fournisseurs de lui fournir les certificats de conformité avec la réglementation REACH et de réaliser ponctuellement des tests sur les matières en cours de production afin d'en vérifier la conformité. Néanmoins, du fait de la diversité et du volume des matières premières, il ne peut s'assurer de

la réception des certificats et de la réalisation des tests pour l'intégralité de ses fournisseurs et sous-traitants.

Pour la branche d'activité Fabrication pour maisons de luxe, les clients donneurs d'ordres prennent en charge ou prescrivent l'approvisionnement de la quasi-totalité des matières premières et composants et s'assurent de leur conformité à la réglementation REACH. Le site de Bort-les-Orgues s'assure lui-même de la conformité à la réglementation REACH au titre de ses achats locaux pour ses fournisseurs spécifiques, non prescrits par les donneurs d'ordres.

Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards, notamment celui de la réglementation environnementale applicable.

*Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement*

Les salariés sont sensibilisés à l'environnement et des informations sont affichées dans les locaux pour promouvoir les gestes quotidiens écologiques. Sur les sites de Bort-les-Orgues, l'information circule en outre via la formation des nouveaux entrants à partir du "Livret d'accueil Sécurité Environnement" qui leur est distribué.

*Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions*

La présence de mercure et d'arsenic sans impact sur la nappe phréatique a été détectée fin 2009 sur le site principal de Bort-les-Orgues. Cette pollution est antérieure au début de l'exploitation du site par le groupe Le Tanneur & Cie. Une servitude d'utilité publique a été instaurée en 2015 pour limiter l'usage du site à des fins industrielles, préserver le confinement par géotextile réalisé et interdire l'excavation des sols et le prélèvement d'eau.

Sur les sites industriels de Bort-les-Orgues, une liste des produits chimiques utilisés est réalisée à partir des Fiches de données de Sécurité où sont notées les informations liées à la sécurité et à l'environnement. A partir de cette analyse, des fiches produits sont établies pour informer les utilisateurs sur les précautions à prendre, en matière d'élimination notamment. Les produits chimiques sont conservés sur bac de rétention pour éviter les dispersions accidentelles.

Il n'y a pas de provision ou de garantie pour risque en matière d'environnement.

### **4.2.2 - Pollution**

*Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement*

Du fait de ses activités au sein de la chaîne de valeur, le Groupe n'a pas d'impact significatif direct en matière de rejet dans l'eau, l'air et le sol.

Le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet en

2011 d'une déclaration auprès de la Préfecture de la Corrèze au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de la déclaration et la déclaration du site secondaire de Bort-les-Orgues au même titre a été déposée en février 2016.

Le site principal de Bort-les-Orgues fait vérifier périodiquement les rejets atmosphériques de sa chaudière fioul par un organisme accrédité.

Après l'analyse par Véolia de l'impact des rejets de Maroquinerie des Orgues dans les réseaux d'eaux usées, la Mairie de Bort-les-Orgues a émis le 28 novembre 2017 un arrêté municipal d'autorisation de déversement des eaux usées.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Il n'existe pas d'autres types de pollution spécifique aux activités de Le Tanneur & Cie. De plus, les activités du groupe Le Tanneur & Cie ne sont pas génératrices de nuisances sonores. Le site de Bort-les-Orgues a fait réaliser le 12/02/2018 par un organisme accrédité un contrôle des émissions acoustiques dans l'environnement selon la méthode définie en annexe de l'arrêté du 23 janvier 1997 dont les résultats sont attendus prochainement.

#### 4.2.3 - Economie circulaire

##### *Prévention et gestion des déchets*

Les sites industriels corréziens génèrent quatre catégories principales de déchets :

- Pour les cuirs et toiles, deux traitements des déchets sont possibles : la collecte en déchet ultime par un prestataire après broyage puis compactage sur site, la récupération par un donneur d'ordres pour recyclage.
- Pour les teintures et colles, des fontaines sont utilisées pour nettoyer quotidiennement l'outillage. Ces fontaines sont purgées par un prestataire avec BSD (Bordereau Suivi des Déchets). Les autres déchets de teintures et colles sont déposés dans des fûts spécifiques enlevés par un prestataire, toujours avec BSD.
- Pour les cartons, ceux-ci sont compactés sur site puis collectés pour recyclage.
- Sont également recyclés : le bois, les métaux, les films plastiques étirables, les plaques de polypropylènes, les papiers divers.
- Sont évacués également en déchets dangereux avec BSD, en plus des colles et teintures : les déchets d'équipements électriques et électroniques, les piles, les néons et lampes à économie d'énergies, les matériaux souillés, les aérosols, les cartouches d'encre d'imprimantes sans contrat.

A Bort-les-Orgues, la réglementation est respectée par la tenue à jour d'un registre des déchets ou est inscrit le parcours des déchets dangereux jusqu'à

leur élimination finale. Un tableau synthétise toutes les filières de valorisation et/ou d'élimination des déchets et est affiché sur les panneaux d'information en matière d'environnement.

Dans la mesure du possible, les différents sites contribuent au recyclage des déchets de papiers administratifs.

Aucune action spécifique n'est menée contre le gaspillage alimentaire auquel l'activité du Groupe ne contribue pas particulièrement.

##### *Utilisation durable des ressources*

La consommation consolidée en eau est faible, puisqu'elle a représenté un montant de 16 K€ pour l'année 2017. De ce fait, l'entreprise n'a pas jugé utile une conversion de cette donnée en m<sup>3</sup>. L'eau est principalement utilisée pour un usage sanitaire.

La consommation de matières premières s'est élevée à environ 11,1 M€ sur l'année et concerne principalement des peausseries, toiles, accessoires notamment de quincaillerie servant à la confection d'articles de maroquinerie (glissières, boucles, etc.), consommables (colle, fil, etc.) et des fournitures de conditionnement, d'expédition et de sacherie.

L'un des objectifs économiques principaux de la branche d'activité de fabrication pour maisons de luxe consiste en l'optimisation de l'utilisation des matières premières. Les opérateurs sont sensibilisés pour minimiser les chutes lors de la coupe des cuirs et des toiles. A Bort-les-Orgues, un indicateur « taux de perte » de cuir concernant le donneur d'ordres principal est tenu à jour pour suivre son utilisation la plus rationnelle possible.

La consommation d'énergie se limite à l'électricité (1 762 MWh), le combustible (1 494 MWh) et le carburant pour les déplacements commerciaux (15 K€). Par leurs comportements quotidiens, les salariés du Groupe ont le souci d'optimiser l'efficacité énergétique. L'entreprise n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Dans le cadre de la réglementation relative à l'audit énergétique obligatoire, un cabinet agréé est intervenu au cours du premier semestre 2016 afin d'évaluer les consommations et de préconiser une réduction des consommations des deux sites industriels corréziens. La filiale a inclus les pistes d'optimisation proposées dans son document unique d'évaluation des risques et de plan d'action. Au cours de l'exercice 2017, des avancées ont ainsi été réalisées concernant le chauffage, la climatisation, la ventilation, la régulation et l'électricité.

Bien que non obligatoire, une démarche similaire a été menée pour le site de Belley. Les préconisations concernent principalement le confort thermique et la réduction de la consommation d'énergie pour le chauffage.

Compte tenu du budget important nécessaire à la

remise à niveau du bâtiment en matière énergétique, la Société s'est concentrée en 2017 sur les préconisations d'amélioration de l'utilisation, de la maintenance et de l'exploitation des installations. Le Groupe prévoit pour 2018 des opérations de maintenance, d'entretien et de sécurisation de l'installation électrique.

Du fait de ses activités au sein de la chaîne de valeur Le Tanneur & Cie, l'impact direct sur les sols n'est pas significatif.

#### 4.2.4 - Changement climatique

Etant donnée sa consommation relativement faible en énergie, Le Tanneur & Cie n'a pas jugé pertinent le calcul de ses émissions de CO<sub>2</sub>.

Cependant, le Groupe met en place des mesures de réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> liées à ses activités. Les marchandises de la branche d'activité Marques propres provenant d'Asie du Sud-Est, d'Inde et du Maghreb sont acheminées par voie maritime dans la mesure du possible, afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Le Groupe ne génère pas d'émissions de gaz à effet de serre significatives, que ce soit par son activité ou par les biens qu'il produit. Les personnes morales qui le constituent ne sont pas dans le périmètre du bilan d'émission de gaz à effet de serre obligatoire pour les entreprises dont l'effectif est supérieur à 500 personnes.

Il n'est pas non plus concerné par une adaptation à court ou moyen terme aux conséquences du changement climatique.

#### 4.2.5 - Protection de la biodiversité

Dans le cadre de réalisations de produits dans des peausseries exotiques listées dans les annexes 2 et 3 de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Le Tanneur & Cie s'assure du strict respect de l'obtention des documents nécessaires à la circulation desdits articles.

### 4.3 - Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

#### 4.3.1- Impact territorial, économique et social

##### *Impact en matière d'emploi*

Avec un effectif inscrit de 570 personnes au 31 décembre 2017 (dont 565 en France), le Groupe agit en matière d'emploi.

##### *Impact en matière de développement régional*

Le Groupe contribue au développement régional, notamment dans les régions Rhône-Alpes Auvergne, Limousin et Ile de France où sont situés ses principaux sites.

Dans le contrat de génération renouvelé en 2017 et commun aux sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues, un objectif important consiste dans le

maintien, le développement et la transmission du savoir-faire maroquinier, avec notamment la mise en place d'un relais intergénérationnel évitant la déperdition des compétences.

De même, le Groupe a toujours considéré que l'accueil de jeunes en stage ou en alternance faisait partie intégrante de sa politique de ressources humaines.

#### 4.3.2 - Relations avec les parties prenantes

Le Tanneur & Cie cherche à construire des relations durables avec les communautés locales et les populations riveraines et s'engage à participer au financement d'associations implantées sur ses territoires d'activité (Musée de la Tannerie de Bort-les-Orgues, sapeurs-pompiers). Les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues soutiennent plusieurs établissements d'enseignement en leur versant leur taxe d'apprentissage.

L'entreprise soutient également des causes d'intérêt général en participant à des opérations caritatives : associations d'aide à l'enfance défavorisée en France et dans des pays en voie de développement, soutien à la recherche médicale, restaurants du cœur, clubs sportifs, clubs du 3ème âge, etc.

#### 4.3.3 - Sous-traitance et fournisseurs

L'entreprise a recours à la sous-traitance, notamment pour la production de son activité Marques propres, qui représente 42,6% du chiffre d'affaires consolidé en 2017. Les relations avec les sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards. Le Tanneur & Cie cherche à entretenir des partenariats de long-terme avec ses sous-traitants dans une démarche d'amélioration continue et de confiance mutuelle. Certains d'entre eux travaillent sur la marque Le Tanneur depuis plusieurs dizaines d'années.

En 2014, le Groupe a fait signer à ses principaux sous-traitants un nouveau contrat incluant des clauses sociales et environnementales, notamment concernant le respect de la Déclaration des droits de l'homme, des dispositions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, des droits des enfants, de la protection de l'environnement et de la réglementation REACH. L'entreprise s'assure auprès de ses sous-traitants du bon respect de ces engagements grâce à des visites entre 2 à 6 fois par an chez ses sous-traitants ainsi qu'au passage hebdomadaire des contrôleurs du Groupe pour vérifier la conformité des ateliers de fabrication.

Le donneur d'ordres principal de la branche Fabrication pour maisons de luxe prescrit les fournisseurs auprès desquels Maroquinerie des Orgues s'approvisionne pour la production de ses commandes. Ce donneur d'ordres s'attache à promouvoir des collaborations responsables avec ses partenaires.

Depuis 2008, il a adopté et mis en place un code de conduite Fournisseurs qui matérialise ses exigences dans les domaines de la responsabilité sociale, de l'environnement et de la lutte anti-corruption. Des audits sociaux et environnementaux sont réalisés par des prestataires spécialisés pour contrôler la conformité des fournisseurs à ce code de conduite.

#### 4.3.4 - Loyauté des pratiques

##### *Les actions engagées pour prévenir la corruption*

L'environnement de contrôle interne dans lequel évolue le Groupe lui permet de prévenir la corruption. Le rapport de conseil d'administration inclus dans le document de référence du Groupe comprend une partie décrivant les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi qu'une section spéciale sur le gouvernement d'entreprise.

La Société a lancé un projet pour mettre en œuvre un dispositif d'alerte à destination des collaborateurs internes, externes et occasionnels leur permettant de reporter les manquements à la loi. Une réflexion est par ailleurs en-cours dans le groupe Tolomei (qui contrôle Le Tanneur & Cie) pour le déploiement d'un programme anti-corruption dans le cadre de la loi Sapin 2.

##### *Mesures prises en faveur de la santé et sécurité des consommateurs*

Comme expliqué dans le § 8.1, le Groupe prend en compte la réglementation REACH. Le dispositif consiste à demander des garanties aux fournisseurs. Le Groupe ne réalise pas de tests en laboratoire afin de pouvoir certifier l'absence de substances préoccupantes dans les biens de consommation mis sur le marché.

#### 4.3.5 - Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Dans ses décisions, Le Tanneur & Cie s'efforce de respecter la liberté, la dignité, l'épanouissement, la santé des êtres humains ainsi que l'égalité des chances et l'absence de toute forme de discrimination. Cette culture implique le respect de la liberté syndicale et l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

#### 4.3.6 - Note méthodologique

Le groupe Le Tanneur & Cie publie des informations extra-financières depuis 2012 dans son document de référence. Dans ce but, Le Tanneur & Cie a introduit des indicateurs clés de performance, choisis pour leur pertinence par rapport à ses activités et impacts ainsi qu'aux attentes des parties prenantes afin d'être conforme à l'article R. 225-105 du code de commerce. Ils ont pour objectif de suivre les progrès réalisés en gestion sociale et environnementale.

##### **Périmètres**

Le périmètre social couvre 100% de l'effectif :

Le Tanneur & Cie, Maroquinerie des Orgues et la succursale belge. Certains indicateurs seront restreints aux périmètres des entités françaises.

Le périmètre des indicateurs environnementaux couvre l'ensemble des sites Le Tanneur & Cie (sites français) et Maroquinerie des Orgues. Ces entités sont consolidées dans le périmètre financier.

##### **Précisions méthodologiques sur les données reportées**

Les données sociales sont collectées et contrôlées localement avant d'être fournies au niveau Groupe pour être consolidées dans le rapport RSE. Pour chacun des indicateurs, le périmètre de consolidation est précisé dans les définitions ci-dessous.

Pour les indicateurs environnementaux, ceux-ci sont consolidées au niveau groupe à travers le système de gestion et basés sur les factures des prestataires.

##### **Indicateurs sociaux**

- Effectifs / Entrées-Sorties : Les indicateurs sociaux incluent tous les types de contrat. Les effectifs comprennent tous les salariés ayant un contrat de travail dans le groupe Le Tanneur & Cie au 31/12/17 (CDI, CDD, Apprentis, Contrats Pro) incluant les suspensions de contrat et excluant les stagiaires écoles. Pour les entités belges, la gestion des ressources humaines a été confiée à un cabinet d'expertise comptable externe. Les sites de Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues ont leur propre gestion des ressources humaines. Seules les entités françaises reportent sur les âges et les entrées/sorties.
- Masse salariale : La masse salariale se compose du brut annuel (incluant les primes versées). Les moyennes sont obtenues en rapportant les rémunérations au nombre de versements mensuels réalisés en 2017. Pour le calcul de la moyenne des salaires, ont été pris en compte les effectifs permanents (CDI, temps partiels ramenés en équivalent temps plein présents du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) avec reconstitution des salaires pour les montants bruts inférieurs au SMIC annuel.
- Organisation du travail : Toute heure travaillée au-delà du temps de travail contractuel est reportée dans l'organisation du travail. Les données sont reportées pour les trois entités.
- Absentéisme : Les données sur les jours d'absence pour maladies, maladies professionnelles et accidents de travail sont collectées en jours calendaires puis convertis en jours ouvrés par le ratio 5/7. Les jours d'absence sont convertis en heures d'absence en multipliant par 7.
- Heures travaillées théoriques : Elles sont calculées sur la base de l'effectif moyen pour les entités Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues multipliées par le temps de travail mensuel réglementaire, déduites des heures annuelles

de congés payés et de jours fériés. Ces heures théoriques sont utilisées pour calculer les taux d'absentéisme, de fréquence et de gravité du rapport.

- Accidents : Les accidents reportés dans le présent rapport concernent uniquement les accidents reconnus par les institutions sociales et ayant nécessité un arrêt du collaborateur. Les taux de fréquence et de gravité sont calculés de la manière suivante :
  - o Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêt reconnus en 2017 x 1 000 000/nombre d'heures travaillées théoriques
  - o Taux de gravité = Nombre de jours d'arrêt sur une période de 12 mois x 1 000/nombre d'heures travaillées théoriques

Seules les entités françaises de Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues sont reportées cette année.

**Indicateurs environnementaux**

- Energie : Les consommations électriques et de combustibles sont basées sur les factures et reportées en MWh. Les consommations de carburant sont reportées en euros.
- Matières premières : Les matières premières sont reportées en million d'euros et portent sur l'ensemble des achats réalisés par le Groupe dans le cadre de ses activités de fabrication d'articles de maroquinerie.
- Eau : La consommation en eau est basée sur les factures et reportée dans le système de gestion en euros.



## Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1093<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe d'une personne entre le 6 mars et le 29 mars pour une durée d'environ 3 semaines.

(1) Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## I. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 3.3.6 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## II. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 2 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de

contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités et de ses orientations en matière de développement durable.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>2</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés<sup>3</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 73% des effectifs, 50% des informations quantitatives environnementales et 22% des informations sociétales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Levallois-Perret, le 29 mai 2018

AFIGEC

Cédric VOISIN  
Associé Gérant

(2) Informations sociales : Effectif total et répartition des salariés ; Embauches & Licenciements ; Rémunération et évolutions salariales ; Accidents du travail ; Nombre d'heures de formation  
Informations environnementales : Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ; Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ; Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;  
Informations sociétales : Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional ; Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

(3) Sites ayant fait l'objet de tests : Paris et Bort les Orgues

## 5. INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

### 5.1- Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de l'achat par la Société de ses propres actions

Il n'est pas prévu une telle résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

### 5.2 - Informations relatives aux rachats d'actions au cours de l'exercice 2017

Au 31 décembre 2016, la Société détenait 5 100 actions d'autocontrôle pour une valeur brute de 27 072 € et une valeur nette de 13 260 €. Ces 5 100 actions ont été apportées à l'offre publique d'acquisition qui s'est déroulée en octobre 2017 pour une valeur totale de cession de 12 750 €. Il n'y a plus d'action auto-détenue au 31 décembre 2017.

31/12/2017	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Tolomei Participations	7 268 020	59,8	7 268 020	59,8	7 268 020	59,8
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4
<b>Sous-total</b>	<b>11 932 875</b>	<b>98,2</b>	<b>11 932 875</b>	<b>98,2</b>	<b>11 932 875</b>	<b>98,2</b>

### 5.3.2 - Evolution de la répartition du capital (et des droits de vote) au cours des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2017, le capital se répartit comme suit :

31/12/2017	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Tolomei Participations	7 268 020	59,8	7 268 020	59,8	7 268 020	59,8
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4
<b>Sous-total</b>	<b>11 932 875</b>	<b>98,2</b>	<b>11 932 875</b>	<b>98,2</b>	<b>11 932 875</b>	<b>98,2</b>
Autres	211 317	1,8	211 317	1,8	211 317	1,8
Actions auto-détenues	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 144 192</b>	<b>100,0</b>	<b>12 144 192</b>	<b>100,0</b>	<b>12 144 192</b>	<b>100,0</b>

Au 31 décembre 2016, le capital se répartit comme suit :

31/12/2016	Nombre	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	3 664 856	85,6	7 329 712	91,9	7 329 712	92,0
Diversita SARL	376 845	8,8	376 845	4,7	376 845	4,7
M. Philippe SPRUCH	46 425	1,1	46 425	0,6	46 425	0,6
Concert Diversita/Spruch	423 270	9,9	423 270	5,3	423 270	5,3
<b>Sous-total</b>	<b>4 088 126</b>	<b>95,5</b>	<b>7 752 982</b>	<b>97,2</b>	<b>7 752 982</b>	<b>97,3</b>
Autres	188 910	4,4	213 790	2,7	213 790	2,7
Actions auto-détenues	5 100	0,1	5 100	0,1	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 282 136</b>	<b>100,0</b>	<b>7 971 872</b>	<b>100,0</b>	<b>7 966 772</b>	<b>100,0</b>

### 5.3 - Evolution de l'actionariat au cours de l'année 2017

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de changement notable au sein de l'actionariat de Le Tanneur & Cie depuis fin 2017. Tolomei Participations est l'actionnaire majoritaire de la Société (pas de variation significative de la structure du capital depuis cette date).

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société est fixé à 12 144 192 euros, divisé en 12 144 192 actions ordinaires (de 1 € de valeur nominale par action).

À ces 12 144 192 actions sont attachés 12 144 192 droits de vote théoriques. La Société n'auto-détient aucune de ses propres actions au 31 décembre 2017 et à la même date, les statuts de Le Tanneur & Cie ne prévoient aucun droit de vote plural.

#### 5.3.1- Actionariat de Le Tanneur & Cie détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

Au 31 décembre 2015, le capital se répartit comme suit :

31/12/2015	Nombre	% capital	Droits de vote théoriques	% droits théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	3 664 856	85,6	7 329 712	91,9	7 163 858	91,8
Diversita SARL	376 845	8,8	376 845	4,7	376 845	4,8
M. Philippe SPRUCH	46 425	1,1	46 425	0,6	46 425	0,6
Concert Diversita/Spruch	423 270	9,9	423 270	5,3	423 270	5,4
<b>Sous-total</b>	<b>4 088 126</b>	<b>95,5</b>	<b>7 752 982</b>	<b>97,2</b>	<b>7 587 128</b>	<b>97,2</b>
Autres	188 910	4,5	213 793	2,7	213 793	2,7
Actions auto-détenues	5 100	0,1	5 100	0,1	-	-
<b>Total</b>	<b>4 282 136</b>	<b>100,0</b>	<b>7 971 875</b>	<b>100,0</b>	<b>7 800 291</b>	<b>100,0</b>

**Participation des salariés au capital**

Au 31 décembre 2017, le pourcentage du capital social détenu collectivement par les salariés de la Société est de 0,2% (information prévue par l'article L. 225-102 du Code de commerce).

**5.3.3 - Franchissements de seuils**

**Franchissements de seuils légaux : article L.2133-7 du Code de commerce et franchissements de seuils statutaires (article 11.8 des statuts)**

A la connaissance de la Société et sur la base des déclarations de franchissement de seuils enregistrées auprès de l'AMF du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 (auxquelles il est fait renvoi exprès) et/ou notifiées directement à Le Tanneur & Cie par les actionnaires concernés, le capital au 31 décembre 2017 est détenu comme suit :

Personnes possédant, directement ou indirectement, plus :

- de 1/20<sup>ème</sup> du capital ou des droits de vote : néant,
- de 1/10<sup>ème</sup> du capital ou des droits de vote : néant,
- des 3/20<sup>èmes</sup> du capital ou des droits de vote : néant,
- du 1/5<sup>ème</sup> du capital ou des droits de vote : néant,
- du 1/4 du capital ou des droits de vote : néant,
- du 1/3 du capital ou des droits de vote : Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.
- de la 1/2 du capital ou des droits de vote : Tolomei Participations,
- des 2/3 du capital ou des droits de vote : néant,
- des 18/20<sup>èmes</sup> du capital ou des droits de vote : néant,
- des 19/20<sup>èmes</sup> du capital ou des droits de vote : néant.

Aucun élément particulier de nature à nous laisser penser que des modifications sont intervenues n'a été notifié à la Société.

**5.3.4 - Opérations sur les titres réalisées par les dirigeants**

Au cours de l'exercice, aucune opération sur titres n'a été réalisée par les dirigeants.

**5.3.5 - Publications des déclarations d'intention sur le site de l'AMF (sur la base des déclarations enregistrées auprès de l'AMF jusqu'au 31 décembre 2017)**

Il est fait renvoi exprès au site de l'AMF sous l'onglet dédié à Le Tanneur & Cie pour la déclaration d'intention faite par la société Tolomei Participations n°217C2297 du 2 octobre 2017 dont il est ci-dessous donné un extrait :

*“L'augmentation de capital en numéraire par émission de 4 320 000 actions intégralement souscrites par Tolomei*

*Participations pour un montant total de 10 800 000 euros (prime d'émission incluse) a été financée par*

*emprunt auprès de Bpifrance, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et CIC Lyonnaise de Banque. Tolomei Participations a conclu trois conventions de crédits pour un total de 12,5 millions d'euros avec ces trois banques, de maturité de 7 ans chacune.*

.....

*Tolomei Participations agit seul et ne forme de concert avec aucun des autres actionnaires de LE TANNEUR & CIE (ci-après (“LE TANNEUR”).*

*Conformément à la réglementation applicable, Tolomei Participations va déposer dans les prochains jours une offre publique d'achat simplifiée sur les titres de LE TANNEUR qu'il ne détient pas à la date des présentes.*

*Tolomei Participations n'envisage pas d'acheter d'actions LE TANNEUR sur le marché en dehors du cadre de cette OPAS ou à la suite de cette OPAS. Tolomei Participations s'est en revanche engagée à souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à survenir dans les trois mois du dernier règlement livraison de*

*l'OPAS comme indiqué dans le communiqué de presse publié le 29 septembre 2017.*

.....

*Tolomei Participations a pour objectif de poursuivre ces deux pôles d'activités de LE TANNEUR, de redresser et de développer leurs niveaux d'activité grâce au regain récent d'attractivité des produits de maroquinerie français.*

*L'expérience du Groupe Tolomei dans les activités de production et de gestion de marques, ainsi que son expérience dans le redressement de sociétés sont autant d'atouts qui devraient permettre d'atteindre les précités. Tolomei Participations compte notamment entreprendre un travail de repositionnement de l'offre de la marque LE TANNEUR.*

*L'expérience du Groupe Tolomei, reconnue dans le secteur de la maroquinerie de luxe, devrait également permettre à LE TANNEUR de développer sa clientèle. De manière plus générale, le groupe LE TANNEUR pourra bénéficier des compétences opérationnelles du Groupe Tolomei qui ont fait leur preuve dans le passé. Il n'est pas anticipé que la prise de contrôle de LE TANNEUR par Tolomei Participations ait des conséquences en matière d'emploi.*

*Tolomei Participations n'envisage aucune synergie particulière entre le groupe LE TANNEUR et le Groupe Tolomei.*

*Tolomei Participations n'envisage pas de réaliser une fusion ou autre réorganisation juridique avec LE TANNEUR dans les 12 mois à venir. Tolomei Participations n'envisage pas non plus de modifier les statuts de l'émetteur.*

*Tolomei Participations n'a pas l'intention de demander à l'AMF, à l'issue de l'OPAS mentionné ci-avant, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions de la société, ni de demander à Euronext Paris la radiation des actions LE TANNEUR de la cote.*

*Tolomei Participations n'envisage pas de distribution de dividendes à court terme.*

*Tolomei Participations n'est partie à aucun accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce, ni à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur.*

.....

*Tolomei Participations n'a pour l'instant pas prévu de nouvelles modifications des organes sociaux de LE TANNEUR dans l'immédiat mais Tolomei Participations envisage toutefois de nommer des directeurs généraux délégués et de modifier la composition du conseil d'administration dans les mois "à venir."*

**5.3.6 - Opérations réalisées au titre d'options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié du Groupe**

Il n'y a pas d'option en vigueur au 31 décembre 2017 et il n'y a pas eu d'exercice d'options au cours de l'année 2017.

**5.3.7 - Opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié du Groupe**

Il n'y a pas de plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur au 31 décembre 2017.

#### **5.4 - Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire**

Il est fait renvoi exprès à la déclaration d'intention susvisée de Tolomei Participations.

#### **5.5 - Disposition des statuts de Le Tanneur & Cie qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle**

Néant

#### **5.6 - Rapport complémentaire du Conseil d'administration aux actionnaires (article R.225-116 du Code de commerce)**

Le rapport complémentaire du Conseil d'administration aux actionnaires, établi (en prescription de l'article R. 225-116 du Code de commerce) en date du 30 novembre 2017, relatif aux délégations de compétences consenties au Conseil par l'Assemblée du 27 septembre 2017 pour procéder à des Augmentations de Capital, a été mis immédiatement à la disposition des actionnaires, au siège social. Il est disponible en ligne sur le site internet de la Société.

Il y est fait renvoi exprès pour toutes informations.

#### **5.7- Pacte d'actionnaires**

Les sociétés Qatar Luxury Group - Fashion (QLG) et Tolomei ont conclu le 29 septembre 2017 un pacte d'actionnaires dont les principales stipulations sont les suivantes :

- QLG dispose du droit de désigner deux administrateurs tant qu'elle détient plus de 20% du capital de la Société et un administrateur si elle détient entre 10% et 20% du capital de la Société ;
- QLG peut désigner un membre du comité d'audit (si un tel comité venait à être mis en place) tant qu'elle détient plus de 10% du capital de la Société ;
- Certaines décisions stratégiques ne peuvent être valablement approuvées par le Conseil d'Administration que si elles reçoivent le vote favorable de la majorité de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration incluant au moins un administrateur désigné par QLG.
- QLG s'est engagé à ne pas s'opposer en 2018 à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant maximal de 10 M€.

QLG et Tolomei n'agissent pas de concert vis-à-vis de la Société.

## **6 - CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ**

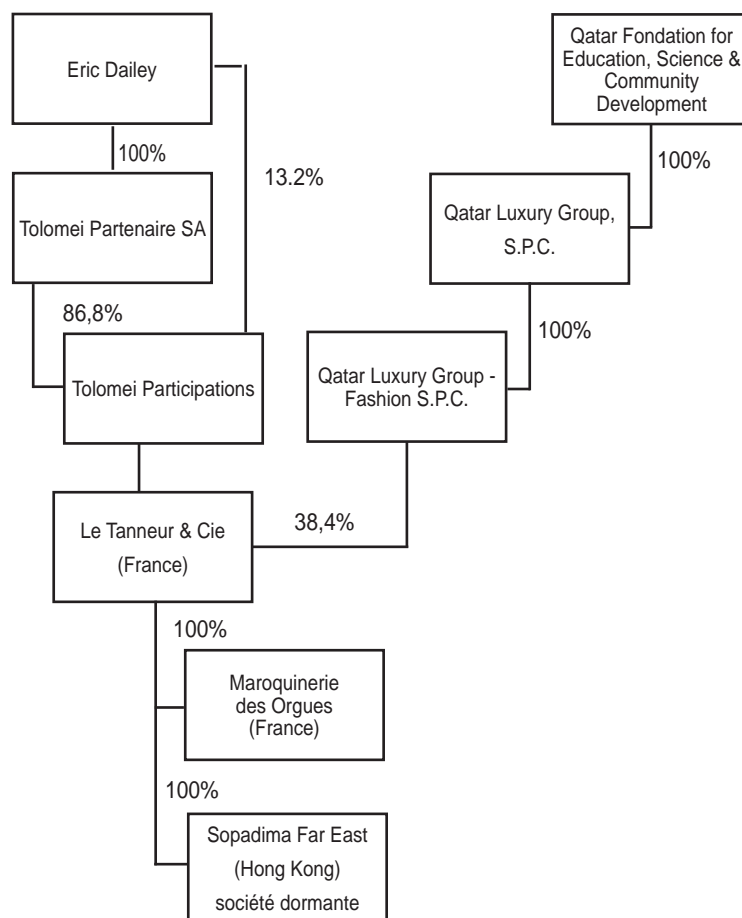
Nous vous proposons de ratifier la décision du Conseil d'Administration de transférer le siège social au 7 rue Tronchet 75008 Paris et de modifier de manière corrélatrice le deuxième alinéa de l'article 4 des statuts "siège social".

Nous vous proposons en outre de mettre l'article 4 "Siège" des statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions de l'article L225-36 du code de commerce tel que modifié par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite loi "Sapin II". Cet article prévoit la possibilité pour le Conseil d'administration de déplacer le siège social sur le territoire français (sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire).

Résultats sociaux des cinq derniers exercices

(en €)	31/12/17 (12 mois)	31/12/16 (12 mois)	31/12/15 (12 mois)	31/12/14 (12 mois)	31/12/13 (12 mois)
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	12 144 192	4 282 136	4 282 136	4 282 136	4 282 136
Nombre d'actions					
Ordinaires	12 144 192	4 282 136	4 282 136	4 282 136	4 282 136
A dividende prioritaire	-	-	-	-	-
<b>NOMBRE MAXIMUM D' ACTIONS À CRÉER</b>					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par droit de souscription	-	-	-	60 000	60 000
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 326 546	25 681 406	26 741 133	28 976 852	30 451 384
Résultat avant impôts, participation des salariés					
amortissements et provisions	(583 619)	(680 202)	(3 482 666)	915 112	660 846
Impôts sur les bénéfices	-	(104 621)	426 059	(8 568)	(15 840)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	865 968	(186 591)	(2 025 588)	1 366 092	1 056 493
Résultat net	(1 449 585)	(388 990)	(1 883 137)	(442 412)	(379 807)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant					
amortissements et provisions	(0,05)	(0,13)	(0,91)	0,22	0,16
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux					
amortissements et provisions	(0,12)	(0,09)	(0,44)	(0,10)	(0,09)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	209	202	215	242	237
Masse salariale	5 587 981	5 743 760	6 005 929	6 632 076	6 687 032
Sommes versées en avantages sociaux	2 019 746	2 014 450	2 202 677	2 519 434	2 609 996

## ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2017



## L'ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

**1. FACTEURS DE RISQUES**

Le Tanneur & Cie a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

**1.1. Risques de marché**RISQUE DE TAUX

La note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés détaille les caractéristiques des dettes financières contractées. L'exposition et la sensibilité au risque de taux sont décrites en note 3.13.1.

Le Groupe est principalement endetté à taux variable Euribor.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2017, le Groupe présente un résultat net déficitaire de 1 823 K€ et un niveau de liquidités et quasi-liquidités de 4 257 K€.

Au cours de l'exercice et comme précisé dans les Faits caractéristiques de l'exercice, le Groupe a réalisé deux opérations d'augmentation de capital pour un montant total de 14,3 M€ dont 10,9 M€ ont été affectés au remboursement des avances consenties par le précédent actionnaire majoritaire, QLG, et le solde au financement des activités du Groupe.

A la suite du changement d'actionnaire majoritaire, le nouveau management a mis en place un plan d'actions pour restaurer la productivité et la rentabilité de l'activité de fabrication pour maisons de luxe sur un marché en forte croissance, et pour développer les ventes sous marques propres par le biais notamment d'investissements marketing.

Sur la base de sa trésorerie disponible et de ses prévisions budgétaires, le management du Groupe estime disposer des ressources suffisantes pour couvrir son besoin de financement sur les 12 prochains mois.

Les états financiers ont ainsi été présentés selon le principe de continuité d'exploitation.



Le Groupe dispose d'une ligne d'encours de traite avalisée et d'un recours à la cession de créances dans le cadre d'un contrat d'affacturage.

Le détail des dettes financières par nature et par échéance est le suivant au 31 décembre 2017 :

(En K€)	Montants dus		TOTAL
	A moins d'un an	A plus d'un an	
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 239	-	2 239
Dettes liées aux contrats de location-financement	186	946	1 132
Dettes financières diverses	217	32	249
Intérêts courus non échus	2	-	2
Créances cédées diminuées de la réserve de financement disponible auprès du factor	180	-	180
Concours bancaires courants	107	-	107
<b>TOTAL</b>	<b>2 931</b>	<b>978</b>	<b>3 909</b>

Le risque de liquidité est décrit au § 3.13.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2017, les liquidités du Groupe s'élèvent à 4 257 K€ et se composent de disponibilités. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017, la trésorerie nette a augmenté significativement de 2 459 K€.

Le Tanneur & Cie a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### RISQUE DE CHANGE

Du fait de l'origine asiatique d'une part de ses approvisionnements en sous-traitance, et dans une moindre mesure de la localisation de ses clients, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain et le Dollar hongkongais.

La Société-mère et ses filiales sont également exposées au risque de change sur certaines transactions lorsque ces dernières sont libellées dans une devise autre que la devise locale de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des cours de change peut entraîner une variation de la valeur de la transaction dans la devise d'origine. C'est ce risque que la Société-mère s'attache à couvrir par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, elle est assistée par une société spécialisée qui la conseille dans sa gestion et le suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme et option plain vanilla).

La note 3.13.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les engagements de couverture existant à fin décembre 2017 et la sensibilité au risque de change.

#### RISQUE SUR ACTIONS

Les 5 100 actions en auto-détention au 31 décembre 2016 ont été apportées par la Société-mère à l'offre publique d'acquisition du mois d'octobre 2017. La Société ne propose pas de résolution autorisant un nouveau programme de rachat à l'Assemblée Générale des actionnaires de juin 2018.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Les créances représentent un montant de 9,9 M€ dont 4,8 M€ concernent les clients. Le risque client est traité au § 1.2 ci-après, la politique de dépréciation du Groupe est décrite au § 2.2.9 des Règles et méthodes comptables de l'annexe consolidée et le détail des créances figure au § 3.8 de cette même annexe. Des informations sur la qualité du crédit et une analyse de l'âge des créances clients sont fournies en note 3.13.6. En 2017, le montant des pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées s'est élevé à 3 K€.

### 1.2. Risques particuliers à l'activité

RISQUE CLIENTS : En 2017, l'activité Fabrication pour maisons de luxe a été réalisée avec un donneur d'ordres principal dont la part a représenté 73% de la contribution sectorielle positive de la branche d'activité Fabrication pour maisons de luxe. Cette concentration expose le Groupe à un risque de dépendance. Un contrat de sous-traitance encadre cette relation commerciale : il a été renouvelé en juin 2017 jusqu'en mai 2020. Ce contrat a pour objectif de confier à Maroquinerie des Orgues la fabrication de produits faisant partie des collections de la marque du donneur d'ordres.

En ce qui concerne l'activité Autres distributions des Marques propres (ventes wholesale), plus de 41% du chiffre d'affaires s'effectue avec les grands magasins français, le solde des ventes se réalisant auprès de détaillants multimarques et de clients export dont le taux d'impayés reste faible grâce à un suivi étroit de "credit management".

RISQUE FOURNISSEURS : La production de l'activité Marques propres est sous-traitée à 97% auprès de fournisseurs tiers, exposant le Groupe à un risque de non-livraison et de variation de prix. Ce risque est toutefois minoré par le fait que la Société a recours à une vingtaine de sous-traitants différents qui sont en outre localisés dans des zones géographiques bien distinctes : Inde, Chine et Asie du Sud-Est. De plus,

Le Tanneur & Cie est en recherche permanente de nouveaux fabricants. Le risque de mauvaise maîtrise de la qualité lié au recours à la sous-traitance est restreint grâce à une définition précise du cahier des charges, une implication importante de la Société dans le processus d'industrialisation, des contrôles en usine notamment par le biais d'agents dédiés en Inde et en Chine et des contrôles a posteriori réalisés à la réception des produits finis.

Les relations avec les sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards. Le Tanneur & Cie cherche à entretenir des partenariats de long-terme avec ses sous-traitants dans une démarche d'amélioration continue et de confiance mutuelle. Certains d'entre eux travaillent sur la marque Le Tanneur depuis plusieurs dizaines d'années. En 2014, Le Tanneur & Cie a fait signer à ses principaux sous-traitants un nouveau contrat incluant notamment des clauses concernant le respect de la propriété industrielle et intellectuelle de la Société.

**RISQUE MATIÈRES** : L'approvisionnement en cuir, essentiel notamment à l'activité Fabrication pour maisons de luxe, pourrait exposer Le Tanneur & Cie à un risque d'augmentation soudaine des prix d'achat. Ce risque est toutefois minoré par l'utilisation croissante de matières complémentaires telles que les toiles synthétiques. En 2017, les peausses ne représentent plus que 20% des achats de matières premières de l'entreprise, les toiles et les accessoires/composants ayant une proportion respective de 14% et 58%. Ces pourcentages ne concernent que l'activité de Fabrication pour maisons de luxe. La production de l'activité Marques propres est en grande partie sous-traitée et les sous-traitants sont responsables de l'approvisionnement en matières premières.

Les hausses éventuelles de prix de ces matières premières et approvisionnements sont répercutées sur les prix de vente des deux branches d'activité. De ce fait, la Groupe n'a pas recours à des couvertures. Par ailleurs, le Groupe met en œuvre des efforts continus d'actions d'achat. En 2017, une hausse de 1% des achats consommés aurait entraîné une charge supplémentaire de 253 K€.

### 1.3. Risques juridiques

#### PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas (achats d'accessoires peu significatifs ou de type frais généraux).

Le Groupe est confronté à six litiges prud'homaux avec d'anciens salariés, pour lesquels Il est accompagné par un cabinet d'avocats spécialisé. Le Groupe s'efforce de prendre en compte ces litiges en estimant leur provision selon l'hypothèse la

plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. A fin décembre 2017, le montant de ces provisions s'élève à 202 K€.

Le Groupe n'a pas connaissance de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, le patrimoine ou la rentabilité du Groupe, pour une période couvrant les douze derniers mois.

#### RISQUES DE CONTREFAÇON DE MARQUE OU MODÈLE

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou modèle, la Société procède à des dépôts nationaux ou internationaux. Les marques Le Tanneur et Soco lui appartiennent et sont enregistrées dans les pays jugés nécessaires. Une surveillance des marchés principaux ou à risque de contrefaçon est réalisée. De plus, la Société a mis en place en 2006 une surveillance mondiale des marques Le Tanneur et Soco dans les classes 9 (étuis pour téléphones portables et accessoires pour produits technologiques), 18 (produits de maroquinerie) et 25 (vêtements) dans le but de lui permettre d'identifier des marques identiques ou similaires déposées dans le monde lors de leur publication par les offices nationaux et de s'offrir la possibilité de s'opposer à ces dépôts pouvant porter atteinte aux droits de ses marques.

### 1.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Les sites industriels du Groupe ne présentent pas de risques industriels majeurs dont nous ayons connaissance. Les risques liés à l'environnement sont relatés dans le chapitre "conséquences environnementales de l'activité" du rapport du Conseil d'Administration.

## 2. ASSURANCES

La Société met en œuvre une politique globale d'assurances jugée nécessaire et suffisante pour prévenir et réduire les conséquences dommageables propres à son activité et à son patrimoine, tant en France que dans ses filiales étrangères. Les programmes d'assurance sont gérés en collaboration avec un courtier spécialisé et répartis essentiellement sur 5 compagnies de renommée. Dans une optique d'optimisation des coûts, la Société privilégie la prévention des risques majeurs par une politique de franchise adaptée qui exclut les sinistres mineurs. Les programmes d'assurance concernent :

#### LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ENTREPRISE

Cette police couvre la "Responsabilité civile exploitation" pour un montant garanti de 8 000 K€. Elle comprend également une couverture "Responsabilité civile après livraison" pour 3 M€

ainsi qu'une protection "Atteinte accidentelle à l'environnement" pour 800 K€.

#### LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS

La Société dispose d'une protection à l'égard de ses dirigeants et mandataires de droit mais aussi de fait couvrant tous les pays sauf les Etats-Unis d'Amérique et le Canada pour un montant garanti de 3 M€ sans franchise.

#### LA MULTIRISQUE INDUSTRIELLE DOMMAGES AUX BIENS

La Société a souscrit une assurance multirisque industrielle couvrant les divers dommages que peuvent subir les patrimoines industriels et administratifs de la Société et les magasins de vente en France. Cette police couvre également la perte d'exploitation pouvant résulter desdits dommages.

Le total des capitaux assurés en dommages aux biens (bâtiments, installations et matériels, marchandises) s'élève à 39 M€, les pertes d'exploitation sont couvertes à hauteur d'un plafond de 30 M€. Les franchises applicables sont de 750 € pour les événements garantis et de 1 500 € pour les autres événements non dénommés.

La limite globale d'indemnité du contrat est de 30 M€ par sinistre pour les sites situés en France et de 1,5 M€ pour les magasins situés à l'étranger.

#### L'ASSURANCE TRANSPORT

La police d'assurance Transport couvre les expéditions maritimes, terrestres, fluviales et aériennes partout dans le monde, lorsque les marchandises sont confiées à des professionnels du transport. Aucune franchise n'est applicable.

#### L'ASSURANCE AUTO MISSIONS

Cette assurance garantit les dommages causés à autrui et les véhicules personnels des salariés, stagiaires et intérimaires dans le cadre de missions professionnelles ponctuelles. La garantie s'exerce dans la limite de 50 K€, sous déduction d'une franchise de 300 €.

#### L'ASSURANCE ASSISTANCE - ASSURANCE VOYAGES

La police d'assurance Assistance - assurance Voyages garantit l'ensemble des collaborateurs de la Société et de ses filiales lors des déplacements professionnels à l'étranger, la durée des missions n'excédant pas 180 jours consécutifs.

La police garantit l'assistance médicale, financière et le transport en cas de maladie, blessure ou décès, et l'assistance juridique en cas d'accident de circulation ou de vol.

Pendant leurs voyages, les collaborateurs de la Société bénéficient également d'une garantie "Santé durant la Mission" couvrant les frais médicaux jusqu'à 5 000 K€, une garantie "Bagages et effets personnels" à hauteur de 3,5 K€, une garantie "Retard d'avion" et une garantie "Responsabilité civile - vie privée" à concurrence de 7 500 K€.

#### L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Cette police garantit la société Le Tanneur & Cie des

réclamations menées à son encontre en matière de responsabilité sociale avec les conditions suivantes :

- Plafond des garanties de 250 000 € par an
- Limite de 5 000 € par an pour chaque garantie d'atteinte à la réputation, d'enquêteur privé, de remplacement d'un dirigeant de droit, de soutien psychologique, de médiation
- En cas de rupture abusive, franchise de 30 000 € par réclamation pour les cadres de direction, 20 000 € pour les cadres, 10 000 € pour les salariés non cadres et 25 000 € pour les réclamations hors de France pour les dossiers engagés avant le 1er janvier 2016. A partir du 1er janvier 2016, la franchise est fonction du salaire annuel et de l'ancienneté du salarié avec un montant fixe par tranche de salaire auquel s'ajoute un pourcentage du salaire annuel allant de 8% à 150%.
- Franchise de 100 000 € par réclamation multiple
- Territorialité mondiale hors USA.

Des programmes d'assurances complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

La filiale Sopadima Far East est assurée par la Société-mère dans sa police d'assurance responsabilité civile. La Société estime que le niveau de couverture des risques potentiels est pertinent par rapport à sa taille et à ses activités. Néanmoins, il n'est pas exclu que, exceptionnellement, le plafond maximum assuré puisse être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couverte par l'assurance.

Afin d'apprécier correctement le niveau de chaque risque, des expertises de cabinets spécialisés sont réalisées périodiquement sur les principaux sites.

Pour éviter toute perte significative d'informations en cas de sinistre, la Société réalise des sauvegardes journalières de ses bases de données informatiques stockées sur des serveurs localisés sur le site de Belley. Elle a également mis en place un outil de sauvegarde collective quotidienne des données informatiques stockées sur les postes de travail individuels.

#### PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

En 2014, la Société a décidé d'élaborer, avec l'aide d'experts, un plan de continuité d'activité (PCA). Ce plan décrit les moyens techniques et l'organisation mis en œuvre pour permettre de continuer à fonctionner, éventuellement de manière dégradée, lors de la survenance d'une crise majeure. Il couvre la gestion de la crise elle-même (le traitement de l'incident et le déclenchement des mesures palliatives prévues) ainsi que le retour à une situation de fonctionnement "normal". Ce plan de continuité d'activité est mis à jour annuellement afin de s'assurer de validité et de l'efficacité des moyens techniques et de l'organisation mis en œuvre ainsi que d'un retour à un fonctionnement "normal" le plus rapide possible.

<b>1- Etat de la situation financière consolidée</b>			
<b>(En K€)</b>	<b>Note</b>	<b>31-déc-17</b>	<b>31-déc.-16</b>
<b>I - ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>10 998</b>	<b>11 318</b>
Immobilisations incorporelles	3.1	3 964	3 901
Immobilisations corporelles	3.2	3 768	3 973
Ecart d'acquisition Positif	3.3	-	-
Impôts différés	3.4	643	743
Actifs financiers	3.5	530	629
Autres actifs non courants	3.6	2 093	2 073
<b>II - ACTIFS COURANTS</b>		<b>26 845</b>	<b>26 392</b>
Stocks	3.7	12 734	13 498
Créances clients et autres créances	3.8	9 854	9 442
Liquidités et quasi-liquidités	3.9	4 257	3 453
<b>A - TOTAL ACTIF</b>		<b>37 843</b>	<b>37 710</b>
<b>I - CAPITAUX PROPRES</b>		<b>17 516</b>	<b>5 497</b>
Capital	3.10	12 144	4 282
Prime d'émission	3.10	12 642	6 379
Réserves consolidées / Ecart de conversion	3.10	-5 447	-4 048
Résultat de la période	3.10	-1 823	-1 116
<b>II - DETTES NON COURANTES</b>		<b>3 551</b>	<b>3 647</b>
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	3.12	33	257
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à plus d'un an	3.12	946	738
Dettes au titre des pensions et retraites	3.15	2 573	2 652
<b>III - DETTES COURANTES</b>		<b>16 775</b>	<b>28 566</b>
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.14	13 425	14 670
Dettes financières à court terme	3.12	2 743	13 351
Fraction à court terme des dettes portant intérêt	3.12	1	2
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à moins d'un an	3.12	186	104
Provisions	3.16	421	439
Dettes IS		-	-
<b>B - TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES</b>		<b>37 843</b>	<b>37 710</b>

<b>2 - Etat du résultat global consolidé</b>			
	<b>Note</b>	<b>31-déc-17</b>	<b>31-déc.-16</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4.1.1</b>	<b>55 890</b>	<b>53 766</b>
Autres produits de l'activité	4.1.2	32	24
Achats consommés	4.2.1	-25 345	-25 312
Autres achats et charges externes	4.2.2	-10 820	-10 123
Impôts et taxes	4.2.3	-947	-925
Charges de personnel	4.2.4	-18 714	-18 123
Dotations aux amortissements et variation des provisions	4.2.5	-1 542	-1 207
Variation des stocks de produits finis et en-cours		-144	1 209
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	245	259
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>-1 345</b>	<b>-433</b>
Autres produits opérationnels	4.4	167	714
Autres charges opérationnelles	4.4	-364	-1 072
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>-1 542</b>	<b>-791</b>
Coût de l'endettement financier net	4.5.1	-180	-221
Autres produits financiers	4.5.2	170	94
Autres charges financières	4.5.2	-199	-79
Impôts sur les bénéfices	4.6		12
Impôts différés	4.6	-72	-114
<b>RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>-1 823</b>	<b>-1 100</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.7	-	-16
Intérêts minoritaires			
<b>RESULTAT - PART DU GROUPE</b>		<b>-1 823</b>	<b>-1 116</b>
Résultat net par action (en €)		-0,29 €	-0,26 €
Résultat net par action des activités poursuivies		-0,29 €	-0,26 €
Nombre d'actions retenu pour le calcul		6 309 016	4 282 136
Résultat net par action après dilution (en €)	2.2.16	-0,15 €	-0,26 €
Résultat net par action des activités poursuivies après dilution		-0,15 €	-0,26 €
Nombre d'actions retenu pour le calcul (*)		12 144 192	4 277 036
(*) L'écart sur le nombre d'actions retenu pour le calcul provient des actions d'autocontrôle.			
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-1 823</b>	<b>-1 116</b>	
Variation des écarts actuariels de l'engagement indemnités de fin de carrière		109	-210
Impôt différé correspondant		-27	59
Résultat sur actions propres		13	-
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>		95	-151
Variation des écarts de conversion des capitaux propres		21	21
Ecart de conversion sur investissement net à l'étranger		34	-9
Variation de juste valeur des instruments financiers		-171	93
<i>Eléments susceptibles d'être reclassés en résultat</i>		-115	106
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>-21</b>	<b>-46</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>-1 844</b>	<b>-1 162</b>
Dont part attribuable aux actionnaires du Groupe		-1 844	-1 162
Dont part attribuable aux intérêts minoritaires			

<b>3 - Variation des capitaux propres consolidés</b>					
	Capital	Réserves Primes	Ecarts et résultat consolidés	Total des de conversion	Capitaux propres
<b>Situation au 31/12/2015</b>	4 282	6 379	-3 928	-75	6 659
Résultat net de la période			-1 116		-1 116
Autres éléments du résultat global			-67	21	-46
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>			<b>-1 183</b>	<b>21</b>	<b>-1 162</b>
<b>Situation au 31/12/2016</b>	4 282	6 379	-5 110	-53	5 497
<b>Situation au 31/12/2016</b>	4 282	6 379	-5 110	-53	5 497
Résultat net de la période			-1 823	-1 823	
Autres éléments du résultat global			-42	21	-21
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>			<b>-1 865</b>	<b>21</b>	<b>-1 844</b>
Augmentations de capital	7 862	6 263	-262		13 863
<b>Situation au 31/12/2017</b>	12 144	12 642	-7 237	21	17 516

<b>4 - Variation des flux de trésorerie consolidée</b>		
<b>En K€</b>	<b>Du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>	<b>Du 01/01/2016 au 31/12/2016</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>- 1 823</b>	<b>-1 100</b>
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>	1 386	1 660
Dotations aux Amortissements	985	1 327
Variation des provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	211	-72
Plus et moins values de cession	-62	69
Impôts différés	72	114
Coût de l'endettement financier net	180	221
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-437</b>	<b>560</b>
<b>Impôt versé</b>	<b>-263</b>	<b>-954</b>
<b>Variation nette exploitation</b>	<b>1 292</b>	<b>739</b>
Var° de stock	763	-2 858
Var° des Créances d'exploit°	1 770	881
Var° des Dettes d'exploit°	-1 241	2 717
<b>Variation nette hors exploitation</b>	<b>-2 114</b>	<b>-452</b>
Var° des créances hors exploitation	-2 114	-331
Var° des dettes hors exploitation	59	
Charges et produits constatés d'avance	-59	-120
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-1 085</b>	<b>-666</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-1 521</b>	<b>-106</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaiss / acquisition immos incorporelles	-327	-44
Décaiss / acquisition immos corporelles	-715	-767
Encaiss / cession d'immos corp et incorp	62	640
Encaiss / cession immos financières	99	6
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-881</b>	<b>-166</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital ou apports	13 863	-
Encaissements provenant d'emprunts	2 924	772
Rachats et reventes d'actions propres	13	-
Remboursement d'emprunts	-11 758	-473
Coût de l'endettement financier net	-180	-221
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>4 861</b>	<b>78</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE hors activités abandonnées</b>	<b>2 459</b>	<b>-194</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE des activités abandonnées</b>	<b>§ 4.7 -</b>	<b>-16</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE TOTALE</b>	<b>2 459</b>	<b>-210</b>
Incidences des variations de taux de change	55	14
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>1 456</b>	<b>1 652</b>
Disponibilités	3 453	2 601
Concours bancaires courants	-15	-74
Réserve d'affacturage disponible	5	3 351
Créances clients affacturées	-1 988	-4 226
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>3 970</b>	<b>1 456</b>
Disponibilités	4 257	3 453
Concours bancaires courants	-107	-15
Réserve d'affacturage disponible	1 882	5
Créances clients affacturées	-2 062	-1 988

## 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2017 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

### PLAN DE RECAPITALISATION DE LA SOCIÉTÉ

Le 23 juin 2017, Le Tanneur & Cie a annoncé l'entrée en négociation exclusive de la Société, son actionnaire majoritaire Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. (QLG) et Tolomei Participations (Tolomei), en vue d'une recapitalisation de la Société. Le 2 août 2017, à la suite de la consultation du comité central d'entreprise, Le Tanneur & Cie a signé un protocole d'investissement avec QLG et Tolomei pour un plan en trois opérations :

- Le 29 septembre 2017, une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à Tolomei par émission de 4 320 000 actions ordinaires a été intégralement souscrite pour un montant total de 10,8 M€ (prime d'émission incluse), au prix de souscription de 2,50 € par action. Les fonds levés ont permis à la Société de rembourser l'intégralité du compte courant d'actionnaire de QLG d'un montant total de 10,9 millions d'euros (intérêts courus inclus). La réalisation de l'augmentation de capital réservée a fait suite à la désignation d'Associés en Finance en tant qu'expert indépendant pour apprécier l'équité du prix de souscription, l'obtention du visa de l'AMF sur la note d'opération et l'approbation par l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2017.

L'assemblée générale mixte du 27 septembre 2017 a intégralement renouvelé le Conseil d'Administration à la suite de la démission de ses anciens membres. Le Conseil d'Administration compte désormais cinq membres (Eric Dailey, Laurence Mottet, Suzanne Stahlie, Faleh Al Nasr et Reza Ali). Monsieur Eric Dailey, a été désigné en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

- A la suite de l'augmentation de capital réservée, Tolomei a initié en octobre 2017 une offre publique d'achat sur les actions de la Société non encore détenues par Tolomei au prix de 2,50 € par action, étant précisé que QLG s'est engagé à ne pas apporter ses actions à l'offre et que Tolomei n'a pas mis en œuvre de procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre.

- A la suite de la réalisation de l'offre, une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 542 056 € (avec maintien du droit préférentiel de souscription) au prix de souscription de 1,00 € par action a été ouverte en décembre 2017 après obtention du visa de l'AMF sur le prospectus. QLG s'est engagé à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 1 M€ et à ne pas exercer ses droits préférentiels de souscription au-delà de ce qui est nécessaire pour souscrire à cette somme. Tolomei s'est engagé à souscrire la totalité des actions non-souscrites de l'augmentation de capital. Le Conseil d'Administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital le 29 décembre 2017.

L'engagement de soutien financier accordé au groupe Le Tanneur & Cie par QLG, l'actionnaire majoritaire précédent, a, de ce fait, cessé de s'appliquer.

Pour toutes informations complémentaires sur ces opérations, il est fait renvoi exprès aux documents ci-dessous énumérés (à télécharger sur le site de l'Autorité des marchés financiers – AMF - dédié à Le Tanneur & Cie ou sur le site internet de cette dernière [www.letanneurcie.com](http://www.letanneurcie.com)), à savoir :

- l'Actualisation du document de référence (incluant le rapport financier semestriel 2017) objet d'un dépôt le 18 septembre 2017 auprès de l'AMF sous le n°D.17-0356-A01,
- La note d'opération (Augmentation de capital Réservée) visée le 18 septembre 2017 par l'AMF sous le n°17-491,
- La note d'opération (Augmentation de capital avec maintien du DPS), visée le 1er décembre 2017 par l'AMF sous le n°17-623.

A l'issue de ce plan en trois étapes, Tolomei détient 59,85% du capital et des droits de vote de Le Tanneur & Cie, aux côtés de QLG qui en détient 38,41%.

Au 31 décembre 2017, le Groupe présente un résultat net déficitaire de 1 823 K€ et un niveau de liquidités et quasi-liquidités de 4 257 K€.

Au cours de l'exercice et comme rappelé ci-dessus, le Groupe a réalisé deux opérations d'augmentation de capital pour un montant total de 14,3 M€ (13,9 M€ net de frais) dont 10,9 M€ ont été affectés au remboursement des avances consenties par le précédent actionnaire majoritaire, QLG, et le solde au financement des activités du groupe.

A la suite du changement d'actionnaire majoritaire, le nouveau management a mis en place un plan d'actions pour restaurer la productivité et la rentabilité de l'activité de fabrication pour maisons de luxe sur un marché en forte croissance, et pour développer les ventes sous marques propres par le biais notamment d'investissements marketing.

Sur la base de sa trésorerie disponible et de ses prévisions budgétaires, le management du Groupe estime disposer des ressources suffisantes pour couvrir son besoin de financement sur les 12 prochains mois.

Les états financiers ont ainsi été présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

Cette recapitalisation améliore significativement les perspectives de l'entreprise, en lui permettant en particulier de disposer des moyens de poursuivre son développement et de s'adjoindre l'expertise et l'expérience reconnues de Tolomei dans la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie de luxe.

### FABRICATION POUR MAISONS DE LUXE : PROGRESSION D'ACTIVITÉ, BAISSÉ PUNCTUELLE DE RENTABILITÉ

L'activité a augmenté de 9,7% grâce à une capacité et une performance en hausse au cours du second semestre qui ont permis de répondre à une augmentation des besoins des donneurs d'ordres.



La contribution de cette branche au résultat opérationnel consolidé a toutefois diminué par rapport à 2016 à cause d'une productivité freinée au premier semestre par la mise en production de nouveaux produits, d'une surconsommation en matières premières et composants et d'un risque de pertes sur stocks destinés à un client défaillant.

MARQUES PROPRES : CONTEXTE DE CONSOMMATION NATIONALE TOUJOURS AUSSI DIFFICILE, DES PROGRESSIONS INTÉRESSANTES EN GRANDS MAGASINS, SUR INTERNET ET À L'EXPORT

L'activité de la branche Marques propres a connu un recul de 2,9% au cours de l'année, qui se limite à -0,5% à périmètre comparable (retraitement des magasins ouverts et fermés en 2016 et 2017). Les ventes en magasins et auprès des détaillants multimarques français ont souffert d'un contexte encore difficile.

Plusieurs canaux de distribution sont néanmoins en progression encourageante :

- Les grands magasins avec une croissance d'activité de 3,8%.
- Les ventes par Internet. Le site [www.letanneur.com](http://www.letanneur.com) a été refondu par le partenaire au cours du premier semestre. La marque Le Tanneur est également de plus en plus présente sur des sites exploités par des distributeurs, notamment en Allemagne.
- L'export avec un démarrage d'affaires au Japon et à Taïwan.

EVOLUTION DU RÉSEAU DE MAGASIN À L'ENSEIGNE LE TANNEUR

Deux magasins affiliés ont fermé leurs portes au cours de l'année à Levallois et Quimper tandis que deux magasins en propre ont été totalement rénovés à Créteil et Bordeaux.

Au 31 décembre 2017, le réseau à l'enseigne se compose de 48 points de vente : 29 magasins en propre (dont 7 magasins d'usine), 15 magasins affiliés (dont un au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site Internet. En outre, un magasin est détenu par la société Le Tanneur International à Bruxelles (hors périmètre de consolidation).

MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATIONS MARQUES PROPRES

La mise en service d'un nouveau système d'informations couvrant la gestion commerciale, logistique et le développement produits de la branche Marques Propres a eu lieu en janvier 2017 sans que l'activité n'ait été perturbée.

## 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le Tanneur & Cie, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est 128 quai de Jemmapes 75010 Paris. La Société est immatriculée au RCS sous le numéro 414 433 797 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris. Les états financiers consolidés

au 31 décembre 2017 reflètent la situation comptable de Le Tanneur & Cie et de ses filiales. Le 29 mai 2018, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 et a donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2018.

### 2.1 - Principes généraux

#### 2.1.1 - Déclaration de conformité

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres de l'Union Européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2017 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

#### 2.1.2 - Normes, amendements et interprétations applicables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2016. Ainsi :

- Toutes les normes et interprétations d'application obligatoires en 2017 ayant déjà été adoptées par l'Union européenne ont été appliquées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 ;
- Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2017.

Les nouveaux textes suivants, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017, n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe :

- Amendements à IAS 12 – Traitement des impôts différés actifs sur pertes latentes
- IFRS 12 – Clarification du champ d'application des obligations d'information.

Le Groupe a pris en compte les Amendements à IAS 7 – Disclosure Initiative en apportant une information supplémentaire permettant de réconcilier l'évolution des dettes financières au bilan avec les mouvements du tableau des flux de trésorerie.

L'état du résultat global est présenté conformément à l'amendement à IAS1 – Présentation des autres éléments du résultat global.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes publiés par l'IASB et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ceux pouvant éventuellement avoir un impact sur les comptes consolidés sont :

### Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Amendements à IFRS 10 et IAS 28	Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence
IFRS 9	Instruments financiers
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
IFRS 16	Contrats de location

#### Améliorations annuelles (2014-2016) des IFRS

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation. La mise en œuvre des normes IFRS 9 et IFRS 15 ne devraient pas avoir de conséquences significatives sur les comptes consolidés. Concernant IFRS 16, le Groupe est en cours de recensement des contrats de location concernés par la norme et est attentif aux réflexions en cours sur le traitement des baux commerciaux applicables à ses magasins détenus en propre.

Les principes et méthodes comptables appliqués dans les comptes consolidés 2017 sont décrits ci-après.

#### 2.1.3 - Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues au 31 décembre 2017.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque

significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent les tests de dépréciation sur les droits aux baux et l'estimation des provisions relatives aux engagements de départ en retraite.

#### 2.1.4 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe est élaboré en conformité avec la norme IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie. Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

## 2.2 - Principes et méthodes de consolidation

### 2.2.1 - Périmètre

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles Le Tanneur & Cie exerce le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux à la date de leur clôture et mis en accord avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Raison sociale Adresse	Fraction du capital détenu	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
<b>Le Tanneur &amp; Cie</b> 128 quai de Jemmapes 75010 Paris, France	100%	100%	<b>Société-mère</b>
<b>Maroquinerie des Orgues</b> 1070 avenue de la Gare 19110 Bort-les-Orgues, France	100%	100%	Intégration globale
<b>Sopadima Far East</b> RM. 3, 8/F, Yue Xiu Bldg., 160-174 Lockhart Road, Wan Chai, Hong Kong	100%	100%	Intégration globale

### 2.2.2 - Date de clôture

La date de clôture de la Société-mère et des filiales est le 31 décembre.

### 2.2.3 - Écarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net réestimé à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de valeur annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur. Les résultats de ce test de valeur pourraient conduire le Groupe à déprécier de façon irréversible des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés immédiatement au résultat.

### 2.2.4 - Méthode de conversion

La monnaie de fonctionnement de la maison-mère et des filiales situées en France est l'euro. Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- pour le bilan par application du taux de clôture,
- pour le compte de résultat, par application du taux moyen de l'exercice.

Les taux moyens de l'exercice sont calculés sur la base de la moyenne des taux moyens mensuels. L'écart de conversion en résultant est affecté en situation nette au poste "Écarts de conversion".

Les taux de conversion en euros suivants ont été utilisés :

Monnaies de fonctionnement	Taux de clôture	Taux moyen 1/01/17 - 31/12/17	Filiales concernées
1 HKD	0,106701	0,113621	Sopadima Far East

Les opérations réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties aux cours de ces devises à la date du 31 décembre, les pertes et gains non réalisés résultant de cette conversion étant enregistrés au compte de résultat.

Quand le Groupe a souscrit des instruments financiers visant à couvrir des achats libellés en USD ou en HKD (contrats de change à terme ou options d'achat), les achats et les dettes concernés sont convertis au taux contracté.

#### Traitement des écarts de change provenant de l'investissement net dans une entité étrangère :

Les éléments monétaires faisant partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger comprennent les dettes, prêts et créances libellées en monnaies étrangères qui concernent une activité à l'étranger et dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible. Ils ne comprennent pas les créances clients et les dettes fournisseurs.

Les écarts de change provenant de l'investissement net dans une entité étrangère sont inscrits dans les capitaux propres du groupe jusqu'à la sortie de cet investissement, à ce moment, ils seront comptabilisés en produits ou charges de l'exercice.

#### 2.2.5 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

- des droits aux baux et des droits d'entrée, non amortis, faisant l'objet de test de dépréciation annuel ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 7 ans, selon leur nature ;
- d'autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur 1 an.

S'agissant des droits aux baux et des droits d'entrée, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation appliquées par le Groupe incluent les étapes suivantes :

- Comparaison de la valeur nette comptable des droits aux baux et droits d'entrée avec leur valeur d'utilité basée sur une approche de flux futurs de trésorerie actualisés ;
- Dans le cas où l'étape précédente fait apparaître une perte de valeur, une évaluation de la valeur de marché (valeur patrimoniale) est réalisée par un expert immobilier indépendant.

La dépréciation comptabilisée est déterminée en

fonction de la plus élevée des valeurs d'utilité ou de marché (expert immobilier).

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés.

#### 2.2.6 - Immobilisations corporelles

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 "Première application", le Groupe a choisi de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles ; aucune réévaluation n'est donc intervenue. L'application de la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" n'a pas d'incidence sur les comptes du fait des durées d'amortissement retenues et de l'absence d'impact de l'approche par composant en raison de la nature des actifs corporels.

##### Valeur brute

Les immobilisations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif conformément à la norme IAS 17 "Contrats de location". La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

##### Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués sur les durées normales d'utilisation suivantes :

constructions industrielles	15 à 20 ans
installations générales, agencements <sup>(1)</sup>	5 à 10 ans
matériel et outillage	5 à 10 ans
matériel de bureau	5 ans
meublier	5 à 10 ans
matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : Le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

#### 2.2.7 - Participations non consolidées

Les participations non consolidées sont évaluées au coût historique. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

**2.2.8 - Stocks**

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une dépréciation est dotée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection afin de prendre en compte l'écart entre le coût d'entrée et la valeur nette de réalisation.

Les produits des marques Le Tanneur et Soco ayant une obsolescence commerciale rapide compte tenu de la fréquence des nouvelles collections définies à l'occasion de chacune des saisons Été et Hiver, les références sorties de collection sont dans un premier temps soldées, le cas échéant écoulées en magasins d'usines, ventes privées, ... et sont ainsi dépréciées de 30% entre 6 mois et un an après leur sortie de collection, 60% entre un an et 18 mois, 90% entre 18 mois et 2 ans.

**2.2.9 - Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une actualisation financière lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Une dépréciation est dotée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les cessions de créances effectuées dans le cadre des contrats d'affacturage sont maintenues à l'actif dans le poste "Clients et comptes rattachés" jusqu'au moment de leur paiement par le client, la contrepartie figurant au passif dans le poste « Dettes financières ».

**2.2.10- Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat conformément à la norme IAS 39. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

**2.2.11 - Opérations d'échange**

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires. Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par le Groupe. Ce dernier neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échange non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

**2.2.12 - Impôts**

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- des retraitements de consolidation
- des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où la Société ou le Groupe d'intégration fiscale a l'assurance raisonnable de les récupérer les exercices suivants.

Ils sont calculés selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance.

**2.2.13 - Provisions pour risques et charges**

Conformément à IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions comprennent notamment les provisions pour engagement de retraite et indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages au personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode rétrospective en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière. Les écarts actuariels de l'engagement pour indemnités de fin de carrière sont comptabilisés directement en capitaux propres.

**2.2.14 - Produits de l'activité**

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits des activités ordinaires ne comprennent que les entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entreprise pour son propre compte.

**2.2.15 - Autres produits et charges opérationnels**

Les charges et produits opérationnels non courants sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle courante du Groupe.

Le Groupe classe notamment sous cette rubrique :

- les pertes et gains sur cessions d'actifs immobiliers ;

- les charges exceptionnelles qui pourraient résulter des tests de dépréciation ;
- les gains ou pertes sur litiges exceptionnels ;
- les coûts de restructuration.

#### 2.2.16 - Résultats par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen d'actions en circulation est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

#### 2.2.17 - Plans de souscription et/ou d'achats d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions", les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon le modèle Black & Scholes. Son application au Groupe concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel.

La juste valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est intangible pour la durée du plan et est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres. L'impact net sur les capitaux propres est donc nul.

#### 2.2.18 - Titres d'autocontrôle

En application de la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en augmentation des capitaux propres, ainsi les éventuelles plus ou moins-values n'affectent pas le résultat de l'exercice.

#### 2.2.19 - Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change et d'intérêt. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de

couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Pour la couverture de change, ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente. Pour la couverture de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont des options d'achat et de vente et des swaps.

Ces instruments financiers sont traités comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs et ont donc donné lieu, conformément à IAS 39, à la comptabilisation des variations de leur juste valeur en capitaux propres, jusqu'au dénouement de l'opération.

Les § 2.2.10 et 2.2.9 expliquent la méthode comptable utilisée pour les valeurs mobilières de placement et les créances et dettes.

#### 2.2.20 - Activités abandonnées

En conformité avec la norme IFRS 5, lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximale d'un an. Le Groupe évalue les actifs détenus en vue de la vente au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de les amortir. Ces actifs sont présentés séparément dans le bilan

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné représente, ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer, une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte du Groupe, il est qualifié d'activité abandonnée. Le résultat des activités abandonnées est présenté séparément dans le compte de résultat par un seul montant comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

### 3 - NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 - Immobilisations incorporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/16	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/17
Logiciels	782	327	-	(1) 1 109
Droits aux baux et droits d'entrée	4 141	-	-	4 141
Fonds de commerce	8	-	-	8
<b>Total</b>	<b>4 930</b>	<b>327</b>	<b>-</b>	<b>5 257</b>

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et de celui de l'ERP de la branche Marques propres pour 270 K€, du crédit-bail mobilier d'un logiciel de GPAO de la Fabrication pour maisons de luxe pour 44 K€ et du leasing du logiciel couplé à une presse numérique pour 14 K€.

Amortissements (en K€)	31/12/16	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/17
Logiciels	(1) 745	65	-	(1) 810
Droits aux baux et droits d'entrée	284	304	(104)	484
<b>Total</b>	<b>1 029</b>	<b>369</b>	<b>(104)</b>	<b>1 294</b>

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et de celui de l'ERP de la branche Marques propres pour 35 K€, du crédit-bail mobilier d'un logiciel de GPAO de la Fabrication pour maisons de luxe pour 44 K€ et du leasing du logiciel couplé à une presse numérique pour 14 K€.

Les marques, acquises lors de la création du Groupe, ne sont pas valorisées.

Les droits aux baux et droits d'entrée des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation selon la méthodologie décrite au § 2.2.5 des règles et méthodes comptables.

Les valeurs d'utilité sont basées sur les données du budget projetées et actualisées avec les hypothèses suivantes :

	2017	2016
Horizon des prévisions	5 ans	5 ans
Taux de croissance à l'infini	1,5%	0,4%
Taux de WACC	8,5%	7,5%

Les hypothèses de WACC et de taux de croissance retenues pour la clôture au 31 décembre 2017 reflètent les plans du nouveau management et ont été établies en cohérence avec celles appliquées par les groupes opérant dans le secteur de la distribution et de la maroquinerie.

Les tests de dépréciation réalisés sur l'exercice 2017 ont conduit à une dépréciation complémentaire de 303 K€, principalement sur les droits aux baux de Créteil et

Nantes, et à une reprise de 103 K€ sur Strasbourg.

Une variation de 0,5 point du taux de croissance ou du WACC présente les impacts suivants en termes de dépréciation :

Impact dépréciation en K€	+0,5 point	-0,5 point
WACC	(44)	+49
Taux de croissance	+13	(13)

Il convient de noter que ces résultats ne sont pas extrapolables dans la mesure où l'évolution des paramètres ci-dessus n'a pas d'impact direct sur l'évaluation patrimoniale établie par l'expert immobilier, deuxième référence retenue pour le calcul des dépréciations.

Les acquisitions de logiciels réalisées en 2017 concernent principalement l'ERP des Marques propres mis en service en janvier 2017 comme décrit dans les faits marquants de l'exercice.

#### 3.2 - Immobilisations corporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/16	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/17
Terrains	263	-	-	(1) 263
Constructions	1 776	-	-	(2) 1 776
Instal. techniques, matériel et outillage	4 247	288	-	(3) 4 535
Autres immobilisations corporelles	7 990	692	-	(4) 8 682
Immobilisations en cours	337	(265)	-	72
<b>Total</b>	<b>14 612</b>	<b>715</b>	<b>-</b>	<b>15 327</b>

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 144 K€

(2) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 1 249 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 60 K€

(3) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 1 006 K€

(4) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel informatique, de transport, des agencements et du mobilier pour 65 K€.

Amortissements (en K€)	31/12/16	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/17
Terrains	28	10	-	38
Constructions	863	97	-	(1) 960
Instal. techniques, matériel et outillage	3 431	266	-	(2) 3 697
Autres immobilisations corporelles	6 317	547	-	(3) 6 864
<b>Total</b>	<b>10 639</b>	<b>920</b>	<b>-</b>	<b>11 559</b>

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 661 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 48 K€

(2) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 812 K€

(3) dont retraitement de de crédits-baux mobiliers pour du matériel informatique, de transport, des agencements et du mobilier pour 65 K€

Les principales propriétés immobilières du Groupe sont :

- un ensemble immobilier industriel situé au lieu-dit "le ruisseau perdu" à Bort-les-Orgues (19110) d'une superficie totale de 28a 84 ca comprenant un bâtiment de 640 m<sup>2</sup>
- un ensemble immobilier industriel à Belley (01300) d'une superficie de 94a 16ca comprenant deux bâtiments d'une surface totale estimée à 6 492 m<sup>2</sup>.

Le Tanneur & Cie loue à un établissement financier en crédit-bail un ensemble immobilier au 1070 avenue de la Gare à Bort-les-Orgues (19110) d'une superficie totale de 1ha 94a 37ca comprenant quatre bâtiments d'une surface totale estimée à 6 350 m<sup>2</sup>.

Le Groupe a conclu des contrats de baux immobiliers, principalement pour son réseau de magasins à enseigne Le Tanneur ainsi que pour les bureaux de son siège social à Paris.

Il n'existe pas de charge majeure pouvant peser sur ces immobilisations (dépollution, démantèlement,...).

Au cours de l'année 2017, les investissements du Groupe ont concerné principalement :

- des matériels industriels pour la Fabrication pour maisons de luxe,
- la rénovation des magasins de Créteil et Bordeaux,
- l'agencement de corners : l'un dans un grand magasin à Brest, un second dans un grand magasin à Istanbul et deux chez un distributeur au Liban,
- le renouvellement de matériels informatiques dans le réseau de vente,
- des aménagements sur le site de Paris.

### 3.3 - Ecarts d'acquisition positifs et regroupements d'entreprise

Il n'y a pas eu d'écart d'acquisition au cours de l'exercice.

### 3.4 - Impôts différés actifs

Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

(en K€)	Engagement indemnités fin carrière
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>798</b>
Montant comptabilisé en résultat net	(114)
Montant comptabilisé directement en capitaux propres	59
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>743</b>
Montant comptabilisé en résultat net	(72)
Montant comptabilisé directement en capitaux propres	(27)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>643</b>

Depuis 2011, les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues fonctionnent en intégration fiscale. A fin décembre 2017, le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 8 242 K€. Par ailleurs, Le Tanneur & Cie dispose d'un montant déficit ante intégration de 207 K€ qui ne pourra être imputé que sur les propres bénéfices fiscaux futurs de la Société-mère.

Le Groupe a estimé qu'il ne disposerait pas de bénéfices imposables futurs sur lesquels ses pertes fiscales pourraient être imputées à court-terme. En conséquence, seul l'impôt différé relatif à l'engagement d'indemnités de fin de carrière a été conservé à l'actif pour un montant de 743 K€ à fin 2016 et de 643 K€ à fin 2017 compte tenu de son l'échéance long terme. Le montant de l'actif d'impôt différé non reconnu au titre du déficit reportable du groupe fiscal s'élève à 2 747 K€ à fin décembre 2017.

L'impôt différé est inscrit en résultat sauf dans le cas de retraitements de consolidation passés directement en capitaux

propres, l'impôt différé correspondant subissant dès lors le même traitement (-27 K€ en 2017).

Au 31 décembre 2017, il a été tenu compte du passage du taux de l'impôt société de 28% à 25% d'ici l'année 2022. En application d'IAS 12 et selon le principe de symétrie, les impacts liés à la variation du taux d'IS ont été comptabilisés en totalité en résultat en raison de la proportion prépondérante entre services rendus (enregistrés en résultat) et écarts actuariels (enregistrés en capitaux propres) constatée concernant la variation de

l'engagement pour indemnités de fin de carrière depuis 2013, première année de calcul des écarts actuariels. La charge de -72 K€ de 2017 se détaille entre +7 K€ de variation d'impôt différé relative aux services rendus de l'exercice et -79 K€ d'impact de la baisse du taux de l'Impôt société.

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé concernant la filiale Sopadima Far East et la succursale belge. Leur montant se répartit de la façon suivante :

(en K€)	2017		2016	
	Base	Actif d'impôt différé	Base	Actif d'impôt différé
Perte reportable Sopadima Far East	214	35	245	40
Perte reportable succursale belge	975	331	826	281
<b>Total</b>	<b>1 189</b>	<b>366</b>	<b>1 071</b>	<b>321</b>

### 3.5 - Actifs financiers

(en K€)	Brut			Dépréciations		
	31/12/16	Augmentation	Diminution	31/12/17	31/12/16	31/12/17
Prêts au personnel	2	-	(2)	-	-	-
Prêt à Le Tanneur Chine	65	1	-	66	65	66
Dépôts de garantie	538	6	(14)	530	-	-
Cautionnements	90	-	(90)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>694</b>	<b>7</b>	<b>(106)</b>	<b>596</b>	<b>65</b>	<b>66</b>

Le prêt à Le Tanneur International China est entièrement déprécié au 31 décembre 2017.

La diminution des cautionnements fait suite au remboursement de la retenue de garantie comme gage en espèces du contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec la BPI (ex-OSEO) en août 2010 et qui est arrivé à son terme au cours de l'exercice.

### 3.6 - Autres actifs non courants

Un montant de 2 093 K€ au 31 décembre 2017 correspond aux créances de CICE des exercices 2015 à 2017. Ces créances ne seront pas utilisées pour le paiement de l'impôt dû au titre de l'année 2017 puisque le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues dispose d'un déficit fiscal reportable au 31 décembre. Elles seront donc utilisées ultérieurement ou remboursées. Comme mentionné au § 3.12, ces créances ont fait l'objet d'un préfinancement partiel par la BPI.

### 3.7 - Stocks

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2017			2016		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières	5 216	(1 529)	3 688	5 522	(1 401)	4 121
En-cours	450	(18)	432	401	-	401
Produits finis	9 665	(1 051)	8 615	9 857	(882)	8 975
<b>Total</b>	<b>15 332</b>	<b>(2 597)</b>	<b>12 734</b>	<b>15 780</b>	<b>(2 283)</b>	<b>13 498</b>

La diminution des stocks de produits finis provient de la branche Marques propres et celle des matières et composants de celle de Fabrication pour maisons de luxe. Une dépréciation de 144 K€ a été dotée du fait d'un risque de pertes sur stocks destinés à un client donneur d'ordres défaillant de la Fabrication pour maison de luxe.



**3.8 - Créances clients et autres créances**

Au 31 décembre 2017, la ventilation des créances brutes par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	5 135	5 135	-	-
Créances sociales	14	14	-	-
Créances fiscales	1 059	1 059	-	-
Comptes-courants débiteurs	6	6	-	-
Charges constatées d'avance	652	652	-	-
Autres créances	3 308	3 308	-	-
<b>Total</b>	<b>10 174</b>	<b>10 174</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le Groupe utilise un contrat d'affacturage confidentiel pour mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2017, le montant des créances cédées au factor s'élève à 2 062 K€. Le solde des créances clients à la clôture tient compte du paiement avant échéance de la part d'une maison de luxe donneur d'ordres.

Les comptes-courants débiteurs concernent principalement Le Tanneur Chine.

Les créances fiscales incluent un montant de 713 K€ de CICE de l'exercice 2014 (restituable en 2018) et 335 K€ de taxe sur la valeur ajoutée.

Le poste "Autres créances" correspond principalement aux comptes de fonds de garantie et de réserve liés aux opérations d'affacturage (2 975 K€), aux comptes des fournisseurs débiteurs (155 K€) et à des avoirs à recevoir pour 117 K€.

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

(en K€)	31/12/16	Dotations	Reprises	31/12/17
Créances clients et comptes rattachés	293	25	(2)	316
Comptes-courants débiteurs	5	-	-	5
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>25</b>	<b>(2)</b>	<b>321</b>

A fin 2017, la dépréciation sur comptes-courants débiteurs concerne la société Le Tanneur Chine.

Les pertes sur créances irrécouvrables ont représenté un montant de 3 K€ en 2017. Les reprises sur créances clients de 2 K€ n'ont pas été utilisées et ont été constatées en produit opérationnel courant.

**3.9 - Liquidités et quasi-liquidités**

(en K€)	31/12/2016	31/12/2017
Liquidités et quasi-liquidités (solde au bilan)	3 453	4 257
Découverts bancaires	(15)	(107)
Réserve d'affacturage disponible	5	1 882
Créances cédées	(1 988)	(2 062)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>1 456</b>	<b>3 970</b>

**3.10 - Capitaux propres**

Le tableau d'évolution du capital social de la Société-mère est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €

2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €
04/12	Augmentation de capital	15 000	1,65 €	4 239 759	1 €	4 240 K€	-	6 259 725 €
06/12	Augmentation de capital	37 377	1,65 €	4 277 136	1 €	4 277 K€	-	6 321 397 €
07/12	Augmentation de capital	5 000	1,65 €	4 282 136	1 €	4 282 K€	-	6 329 647 €
09/17	Augmentation de capital	4 320 000	1,50 €	8 602 136	1 €	8 602 K€	217 144 €	12 592 504 €
12/17	Augmentation de capital	3 542 056	-	12 144 192	1 €	12 144 K€	-	12 592 504 €

Au 31 décembre 2017, le capital se compose de 12 144 192 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Les augmentations de capital intervenues en 2017 sont décrites dans les faits marquants de l'exercice.

Les frais liés à la seconde augmentation de capital (262 K€) n'ont pas été imputés en prime d'émission, le prix d'émission étant égal à la valeur nominale de l'action. Ils ont donc été affectés en réserves consolidées.

Un droit de vote double était accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions étaient inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000). Ce droit de vote double a été supprimé lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et de l'assemblée spéciale porteurs de droits de vote double du 27 septembre 2017.

Les 5 100 actions en auto-détention au 31 décembre 2016 ont été apportées par la Société-mère à l'offre publique d'acquisition du mois d'octobre 2017.

Le capital se décompose ainsi :

	2017	2016
Actions à droit de vote double	-	3 689 736
Actions à droit de vote simple	12 144 192	587 300
Actions d'autocontrôle	-	5 100
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>12 144 192</b>	<b>4 282 136</b>

Il n'y a pas eu de plan d'options en vigueur ni en 2016 ni en 2017.

### 3.11 - Participations ne donnant pas le contrôle

Toutes les participations étant détenues à 100%, il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

### 3.12 - Dettes financières

L'analyse des dettes financières par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

(en K€)	2017			2016		
	Montants dus		TOTAL	Montants dus		TOTAL
	A moins d'un an	A plus d'un an		A moins d'un an	A plus d'un an	
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 239	-	2 239	2 505	-	2 505
Dettes liées aux contrats de location-financement	186	946	1 132	104	738	842
Dettes financières diverses	217	32	249	8 849	257	9 106
Intérêts courus non échus	2	-	2	2	-	2
Créances cédées diminuées de la réserve de financement disponible auprès du factor	180	-	180	1 983	-	1 983
Concours bancaires courants	107	-	107	15	-	15
<b>TOTAL</b>	<b>2 931</b>	<b>978</b>	<b>3 909</b>	<b>13 458</b>	<b>995</b>	<b>14 453</b>

A fin 2017 comme à fin 2016, les créances cédées se composent de créances clients facturées mais il existe à fin 2017 une réserve de financement de 1 882 K€ disponible auprès du factor (3 351 K€ à fin 2016).

Le montant des emprunts bancaires remboursés sur la période s'élève à 646 K€.

Au cours de l'exercice 2017, Le Tanneur & Cie a obtenu le préfinancement de la part de la BPI d'une quote-part du CICE 2017 du groupe fiscal constitué par la maison-mère et sa filiale Maroquinerie des Orgues pour un montant de 380 K€ et le renouvellement du préfinancement du CICE des exercices 2014 à 2016. Au 31 décembre 2017, le total préfinancé s'élève à 2 239 K€. Ces fonds n'ont pas eu d'utilisation spécifique. Dans un contexte économique difficile, ils ont contribué à l'équilibre financier du Groupe et donc au maintien des emplois : financement des pertes de l'année, des investissements et du remboursement des dettes financières.

Le montant préfinancé du CICE 2013 de 421 K€ a été remboursé à la BPI par le Trésor Public.

Le Groupe a conclu deux nouveaux contrats de location-

financement : l'un à hauteur de 270 K€ pour le système d'informations des Marques propres évoqué dans les faits marquants de l'exercice, l'autre pour du matériel industriel (93 K€).

Le Tanneur & Cie a obtenu en juin et en août 2017 deux nouvelles avances de 1 M€ chacune de la part de Qatar Luxury Group – Fashion, SPC., portant le montant de l'avance à un total de 10,5 M€ en principal et 422 K€ en intérêts courus au 29 septembre 2017, date du remboursement total ainsi qu'expliqué dans les faits marquants de l'exercice.

Les dettes financières diverses incluent les avances reçues de la part de la BPI (ex-Coface) dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection pour la zone Allemagne pour un montant de 217 K€. En 2017, le remboursement s'est élevé à 20 K€.

La dette de location-financement à chaque clôture se décompose de la façon suivante :

Paiements minimaux dus par période en K€	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de cinq ans	TOTAL
<b>31 décembre 2016</b>				
Paiements au titre de la location	127	440	382	949
Charges financières	23	64	20	107
Valeur actuelle nette de la dette de location- financement	125	420	348	893
<b>31 décembre 2017</b>				
Paiements au titre de la location	213	751	274	1 237
Charges financières	27	64	10	102
Valeur actuelle nette de la dette de location- financement	210	719	251	1 179

Les paiements au titre des locations simples comptabilisées en charge sont les suivants :

(en K€)	31/12/2016	31/12/2017
<b>Paiements minimaux dus par période au titre des contrats de location non résiliables</b>		
A moins d'un an	2 092	2 100
Entre un et cinq ans	6 580	6 253
A plus de cinq ans	2 977	1 993
<b>TOTAL</b>	<b>11 649</b>	<b>10 346</b>

En application des Amendements à IAS 7 – Disclosure Initiative, nous vous apportons l'information supplémentaire suivante permettant de réconcilier l'évolution des dettes financières au bilan avec les mouvements du tableau des flux de trésorerie :

(en K€)	31/12/16	Encaissements provenant d'emprunts	Remboursement d'emprunts	Variation de trésorerie	Devenues à moins d'un an	31/12/2017
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	257		-8		-217	33
Dettes liées aux crédits-baux						
Echéance à plus d'un an	738	208				946
Dettes financières à court terme	13 351	2 465	-11 580	-1 710	217	2 743
Fraction à court terme des dettes portant intérêt	2			-1		1
Dettes liées aux crédits-baux						
Echéance à moins d'un an	104	251	-170			186
Liquidités et quasi-liquidités	-3 453			-804		-4 257
Incidence des variations de taux de change				55		55
<b>Dettes financières nettes</b>	<b>10 999</b>	<b>2 924</b>	<b>-11 758</b>	<b>-2 459</b>		<b>-294</b>

### 3.13 - Analyse du risque financier

#### 3.13.1 - Risque de taux

Au 31/12/2017, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

La structure de l'endettement est la suivante :

(en K€)	31/12/2016				31/12/2017			
	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux fixe	Dettes à taux variable	Total	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux fixe	Dettes à taux variable	Total
Créances affacturées diminuées de la réserve disponible auprès du factor	EUR 3M +0,7%	-	1 983	1 983	EUR 3M +0,7%	-	180	180
Dettes liées aux crédits-baux	LEP +1,6%	-	813	813	LEP +1,6%	-	729	729
Dettes liées aux crédits-baux					2,05%	222		222
Dettes liées aux crédits-baux					1,64%	84		84
Dettes liées aux crédits-baux					2,32%	91		91
Dettes liées aux crédits-baux	2,79%	29		29	2,79%	9		9
Contrat de développement participatif	3,25%	225	-	225				
Avance de QLG	EUR 3M +1,5%	-	8 732	8 732				
Préfinancement du CICE	EUR 1M +1,2%	-	2 280	2 280	EUR 1M +1,2%	-	2 239	2 239
		<b>254</b>	<b>13 808</b>	<b>14 062</b>		<b>406</b>	<b>3 148</b>	<b>3 554</b>

Il n'y a pas d'instrument de couverture de taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2017 et il n'y en a pas eu au cours de l'exercice.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2017, une hausse instantanée de 0,5 point des taux d'intérêts variables aurait pour effet une augmentation du coût de la dette de 16 K€ et une baisse instantanée de 0,5 point aurait pour effet une diminution de 16 K€. Ces variations resteraient sans incidence sur le montant des capitaux propres au 31 décembre 2017 en raison de l'absence de couverture de la charge d'intérêt future.

#### 3.13.2 - Risque de liquidité

Pour financer son activité, outre ses fonds propres, le Groupe a recours à l'emprunt à court et moyen terme. Les échéances de ces dettes financières sont détaillées dans la note 3.12.

Le Tanneur & Cie a recours à l'affacturage pour faire face aux besoins à court terme de liquidités.

Au cours de l'exercice et comme rappelé ci-dessus, la Société a réalisé deux opérations d'augmentation de capital pour un montant total de 14,3 M€ dont 10,9 M€ ont été affectés au remboursement des avances consenties par le précédent actionnaire majoritaire, QLG, et le solde au financement des activités du Groupe. A la suite du changement d'actionnaire majoritaire, le

nouveau management a mis en place un plan d'actions pour restaurer la productivité et la rentabilité de l'activité de fabrication pour maisons de luxe sur un marché en forte croissance, et pour développer les ventes sous marques propres par le biais notamment d'investissements marketing.

Sur la base de sa trésorerie disponible et de ses prévisions budgétaires, le management de la Société estime disposer des ressources suffisantes pour couvrir son besoin de financement sur les 12 prochains mois.

Les états financiers ont ainsi été présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

#### 3.13.3 - Risque de change

Le Groupe a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice 2017, des couvertures ont été contractées au titre des saisons été et hiver 2018. Ces opérations sont valorisées différemment en fonction de leur nature couvrante ou non couvrante.

##### Opérations couvrantes

Il existe deux catégories d'opérations couvrantes :

##### 1) Instruments financiers couvrant des opérations en dettes ou créances au 31 décembre 2017 :

Le traitement comptable de ces couvertures consiste

à valoriser les dettes en devises figurant au bilan au taux contracté en constatant l'écart de change en compte de résultat. Les dettes concernées s'élèvent à 129 KUSD et 376 KHKD pour une contrevaieur de 152 K€ au cours à terme des contrats de change. Le résultat de change constaté est un gain de 3 K€.

**2) Autres opérations couvrantes au 31 décembre 2017 :**  
Il s'agit de la couverture du risque devises (USD et HKD) sur les achats 2018 de l'activité Marques Propres

Concernant les autres opérations couvrantes, la variation de la valeur temps est comptabilisée en résultat de change tandis que la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée dans un compte spécifique de capitaux propres. En contrepartie, le total de l'écart de valorisation figure en compte de bilan.

Ces opérations correspondent à des tunnels d'options pour l'achat de 150 KUSD et à des contrats de change à terme d'achat de 1 450 KUSD et de 500 KHKD, pour une contrevaieur de 1 420 K€. La variation de la valeur temps s'élève à +5 K€, celle de valeur intrinsèque à -62 K€, l'écart de valorisation totalisant -57 K€.

**Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2017 :**

Pour les opérations non couvrantes, la totalité de l'écart de valorisation est enregistré en résultat de change en contrepartie d'un compte de bilan.

Il s'agit de ventes d'options de vente pour 150 KUSD et l'écart de valorisation totalise -2 K€.

Le traitement comptable des instruments de couverture a donc l'incidence suivante en K€ :

	31/12/2017	31/12/2016
- Gain de change	(6)	(10)
- Compte spécifique de capitaux propres	62	(109)
- Compte d'actif d'instruments financiers	-	118
- Compte de passif d'instruments financiers	(59)	-
- Revalorisation des dettes fournisseurs	3	(1)

L'analyse de sensibilité sur le résultat et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017 est la suivante en K€ :

	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10%	Baisse de 10%	Hausse de 10%	Baisse de 10%
USD	+9	-8	+115	-250
HKD	+1	+1	+4	-21
<b>Total</b>	<b>+10</b>	<b>-7</b>	<b>+119</b>	<b>-271</b>

**3.13.4 - Instruments financiers par catégorie**

En conformité avec la norme IFRS 7, nous vous présentons la classification des actifs et passifs financiers et leur valeur de marché au 31 décembre 2017 :

	2017		Ventilation par classification comptable					
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
<b>Actif non courant</b>								
Titres de participation								
Autres actifs financiers	530	530			530			
<b>Actif courant</b>								
Créances clients	4 820	4 820				4 820		
Autres actifs financiers	4 381	4 381				4 381		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 257	4 257				4 257		
<b>Passif non courant</b>								
Emprunts et dettes financières LT	978	978				978		
<b>Passif courant</b>								
Emprunts et dettes financières CT	2 929	2 929				2 929		
Autres passifs financiers courants	5 918	5 918				5 859	59	
Dettes fournisseurs	7 508	7 508				7 508		

Au 31 décembre 2016, la situation était la suivante :

	2016		Ventilation par classification comptable					
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
<b>Actif non courant</b>								
Titres de participation								
Autres actifs financiers	629	629			629			
<b>Actif courant</b>								
Créances clients	6 409	6 409				6 409		
Autres actifs financiers	2 371	2 371				2 253	118	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 453	3 453				3 453		
<b>Passif non courant</b>								
Emprunts et dettes financières LT	995	995				995		
<b>Passif courant</b>								
Emprunts et dettes financières CT	13 457	13 457				13 457		
Autres passifs financiers courants	6 500	6 500				6 500		
Dettes fournisseurs	8 301	8 301				8 301		

### 3.13.5 - Gestion du risque sur le capital

Le Tanneur & Cie a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation tout en maximisant le rendement aux actionnaires grâce à une gestion optimale de la structure de ses fonds propres et de sa dette.

Le ratio d'endettement est le suivant :

(en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Total dettes financières (note 3.12)	3 909	14 453
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3.9)	-4 257	-3 453
Endettement net	-348	10 999
Capitaux propres	17 516	5 584
<b>Ratio d'endettement</b>	<b>0</b>	<b>1,97</b>

Le ratio d'endettement est nul à fin 2017 du fait du remboursement en cours d'exercice de l'avance octroyée par Qatar Luxury Group – Fashion, SPC., de l'augmentation de capital en numéraire de fin d'année et d'un paiement avant échéance de la part d'une maison de luxe donneur d'ordres.

### 3.13.6 - Risque de crédit

Le principal risque de crédit auquel Le Tanneur & Cie est exposé est le risque de défaillance de sa clientèle. Le Groupe suit son évolution de manière très serrée. Des analyses de solvabilité sont conduites pour chaque nouveau client.

Les créances clients peuvent être analysées de la façon suivante :

(en K€)	31/12/2017
<b>Créances non échues et non dépréciées</b>	<b>3 879</b>
Créances échues depuis moins de 60 jours et non dépréciées	833
Créances échues depuis plus de 60 jours et non dépréciées	94
<b>Créances échues et non dépréciées</b>	<b>927</b>
Montant brut des créances dépréciées	330
Pertes de valeur comptabilisées	(316)
<b>Valeur nette des créances dépréciées</b>	<b>14</b>
<b>Créances clients nettes des pertes de valeur</b>	<b>4 820</b>

**3.14 - Dettes fournisseurs et autres dettes**

(en K€)	31/12/2016	31/12/2017
Dettes fournisseurs	8 301	7 508
Dettes sociales	3 164	3 472
Dettes fiscales	1 132	1 415
Fournisseurs d'immobilisations	91	82
Comptes-courants créditeurs	42	62
Dettes diverses	1 408	360
Produits constatés d'avance	531	469

<b>Total dettes fournisseurs et autres dettes</b>	<b>14 670</b>	<b>13 367</b>
---	---------------	---------------

Les produits constatés d'avance correspondent à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en "autres produits opérationnels" sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

Les dettes diverses comprennent des avoirs à établir pour 268 K€ (1 249 K€ en 2016) et les comptes clients créditeurs pour 84 K€.

**3.15 - Engagements de retraite**

Les dettes au titre des pensions et retraites correspondent aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés et des charges sociales afférentes. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un

	31/12/16	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/17
<b>Provisions pour risques</b>					
Provisions pour litiges prud'homaux	218	60	(76)	(2)	202
Provision pour médailles du travail	221	-	-	(2)	219
<b>Total</b>	<b>439</b>	<b>60</b>	<b>(76)</b>	<b>(4)</b>	<b>421</b>

Les provisions prennent en compte six litiges prud'homaux dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Ces litiges prud'homaux concernent d'anciens salariés du Groupe, dont trois cadres. Les dotations de 60 K€ ont été comptabilisées en résultat opérationnel courant.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2017. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables

de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3% pour les cadres
- 4% pour les cadres de direction
- 3% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 2% pour les employés et le personnel en grands magasins
- 3% pour les ouvriers.

Une actualisation est effectuée au taux iBoxx Corporates AA 10+ (1,30% au 31 décembre 2017). L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +676 K€ en 2017 tandis que celui de l'actualisation s'élève à -420 K€. Une augmentation du taux d'actualisation d'un point entraînerait une diminution de l'engagement de 279 K€. Inversement, une diminution du taux d'actualisation d'un point entraînerait une augmentation de l'engagement de 322 K€.

Le poste a évolué de la façon suivante (en K€) :

(en K€)	2017
Dettes à l'ouverture	2 652
Coût des services rendus au cours de l'exercice	161
Pertes actuarielles comptabilisées en OCI	(109)
Prestations payées	(131)
<b>Dettes à la clôture</b>	<b>2 573</b>

Les écarts actuariels de l'engagement pour indemnités de fin de carrière sont comptabilisés directement en capitaux propres.

**3.16 - Autres provisions**

Les autres provisions et leur évolution s'analysent comme suit :

de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux iBoxx Corporates AA 10+ (1,30% au 31 décembre 2017). L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 1 K€.

En 2017, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté les produits opérationnels courants pour 4 K€.

**4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****4.1 - Produits opérationnels courants****4.1.1 - Chiffre d'affaires**

Les activités du Groupe se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau

de magasins à enseigne Le Tanneur (22 en France au 31/12/17), ses commissionnaires-affiliés (14 en France et 1 au Luxembourg au 31/12/17), son réseau de magasins d'usine (7 au 31/12/17), 2 franchises à Alger et le site Internet marchand [www.letanneur.com](http://www.letanneur.com).

- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins, des agents et importateurs étrangers et de la société Le Tanneur International,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

La ventilation du chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	2017			2016		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Magasins en propre et franchisés	12 853	299	13 152	13 715	323	14 039
Autres distributions Marques propres	8 979	1 707	10 686	8 984	1 532	10 516
Total Marques propres	21 832	2 006	23 838	22 699	1 856	24 555
Fabrication pour maisons de luxe	31 410	643	32 052	28 936	274	29 211
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>53 242</b>	<b>2 648</b>	<b>55 890</b>	<b>51 636</b>	<b>2 130</b>	<b>53 766</b>

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2017 s'établit à 55,9 M€ et augmente de 4,0% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de la branche Fabrication pour maisons de luxe est en hausse de 9,7%.

Le chiffre d'affaires de la branche Marques propres a baissé de 2,9% en données réelles mais la baisse se limite à -0,5% à périmètre comparable avec des évolutions contrastées selon les canaux de distribution : -2,2% pour les magasins Le Tanneur (en propre, affiliés et franchisés), +3,8% pour les grands magasins, -7,6% pour les détaillants multimarques français, +11,4% à l'export.

#### 4.1.2 - Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité correspondent en 2017 et 2016 à des subventions obtenues, principalement pour l'emploi de certains salariés.

### 4.2 - Charges opérationnelles courantes

#### 4.2.1 - Achats consommés

Les achats consommés sont restés stables malgré la hausse du chiffre d'affaires en lien avec la variation des stocks de produits finis.

#### 4.2.2 - Autres achats et charges externes

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2017	2016
Locations et charges locatives	2 478	2 700
Personnel extérieur à l'entreprise	1 796	1 131
Honoraires et commissions	1 420	1 316
Prestations de services	1 347	1 193
Achats non stockés de matériels et fournitures	978	950
Publicité, relations extérieures	662	723
Entretien et réparations	623	624
Transports	472	483
Déplacements, missions et réceptions	388	341
Frais postaux, télécommunications	169	152
Services bancaires	168	199
Assurances <sup>139</sup>		147
Divers	181	164
<b>Total</b>	<b>10 820</b>	<b>10 123</b>



De 2016 à 2017, le total du poste a connu une hausse malgré la baisse des charges de locations, notamment en raison d'un recours aux intérimaires plus important de la branche Fabrication pour maisons de luxe.

#### 4.2.3 - Impôts et taxes

Le poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2017	2016
Contribution économique territoriale	471	431
Impôts et taxes sur rémunérations	315	293
Taxe C3S	28	34
Contribution personnes handicapées	22	48
Taxe CTC (Cuir)	51	47
Taxes foncières	49	50
TVS	4	5
Autres taxes	7	17
<b>Total</b>	<b>947</b>	<b>925</b>

#### 4.2.4 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

((en K€)	2017	2016
Salaires et traitements	14 075	13 719
Charges sociales (allègement Fillon déduit)	5 372	5 114
CICE	(733)	(710)
<b>Total</b>	<b>18 714</b>	<b>18 123</b>

La hausse des salaires entre 2016 et 2017 s'explique par celle du nombre d'équivalent temps plein qui est passé de 519 en 2016 à 534 en 2017 et par la revalorisation de certaines rémunérations au cours de l'exercice.

Les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues ont bénéficié d'un montant de CICE de 733 K€ en 2017 préfinancé en cours d'exercice par la BPI à hauteur de 380 K€. Le Groupe a choisi de comptabiliser le produit du CICE en diminution des charges sociales. Dans la présentation de l'état du résultat global, le CICE a donc un impact sur le calcul du résultat opérationnel courant.

La participation n'a pas été déclenchée, ni en 2017 ni en 2016.

L'accord d'intéressement concernant les salariés de la maison-mère signé en mai 2016 comporte un seuil de déclenchement de résultat d'exploitation avant intéressement des comptes individuels de Le Tanneur & Cie qui n'a pas été atteint pour l'exercice 2017.

Un accord d'intéressement a été signé en 2015 concernant les salariés de Maroquinerie des Orgues. Le seuil de déclenchement de résultat d'exploitation avant intéressement des comptes individuels de Maroquinerie des Orgues n'a pas été atteint non plus pour l'exercice 2017. Un montant de 68 K€ relatif à l'exercice 2016 et

provisionné au 31/12/2016 a été distribué en mai 2017.

#### 4.2.5 - Dotations aux amortissements et variation des provisions

Les dotations aux amortissements et la variation des provisions s'analysent ainsi :

En K€	2017	2016
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(985)	(1 028)
Dotations pour dépréciation des stocks	(556)	(359)
Dotations pour dépréciation des créances	(25)	(1)
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation et engagement pour indemnités de fin de carrière	(221)	(301)
Reprise de dépréciation des stocks	241	182
Reprise de dépréciation des créances	2	7
Reprise de provision pour risques et charges et engagement pour indemnités de fin de carrière	2	293
<b>Total</b>	<b>(1 542)</b>	<b>(1 207)</b>

Les dépréciations de stock sont détaillées au § 3.7. Celles relatives aux créances le sont au § 3.8.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées au § 3.16 et les dettes pour pensions et retraites le sont au § 3.15.

#### 4.3 - Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels courants se détaillent ainsi :

(en K€)	2017	2016
Redevances de licences	91	63
Produits sur pertes de colis	2	6
Cessions diverses	96	182
Divers	41	48
<b>Autres produits opérationnels courants</b>	<b>230</b>	<b>299</b>
Droits d'auteur	(33)	(10)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(3)	(44)
Divers	(4)	(5)
<b>Autres charges opérationnelles courantes</b>	<b>(40)</b>	<b>(58)</b>
Transfert de charges opérationnelles courantes	54	18
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>259</b>

La concession de licences est une activité accessoire du Groupe et concerne principalement l'utilisation de la marque Le Tanneur dans le secteur de la lunetterie. Les transferts de charges correspondent à des indemnités d'assurance.

**4.4 - Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels se détaillent ainsi :

(en K€)	2017	2016
Produit de cession des immobilisations	63	646
Reprise de dépréciation utilisée	-	55
Reprise de dépréciation des immobilisations	104	-
Divers	-	13
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>167</b>	<b>714</b>
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	(769)
Dotations pour dépréciation des immobilisations	(304)	(300)
Litige crédit impôt collection	-	-
Indemnités litiges fournisseurs	(58)	-
Divers	(2)	(3)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(364)</b>	<b>(1 072)</b>

La cession-bail opérée en 2010 sur le site principal de Bort-les-Orgues a généré une plus-value reprise sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans). La quote-part reprise en 2017 s'élève à 62 K€. Par ailleurs, une dotation de 304 K€ et une reprise de 104 K€ ont été enregistrées concernant des droits aux baux de magasins conformément au § 3.1.

**4.5 - Produits et charges financiers****4.5.1 - Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net se détaille ainsi :

(en K€)	2017	2016
Charges d'intérêts	(140)	(159)
Charges d'affacturage	(40)	(62)
<b>Total</b>	<b>(180)</b>	<b>(221)</b>

Le coût de l'endettement financier net a diminué du fait du remboursement de l'avance octroyée par Qatar Luxury Group, Fashion, SPC. fin septembre 2017.

**4.5.2 - Autres produits et charges financiers**

Les autres produits et charges financiers se détaillent ainsi :

(en K€)	2017	2016
Gain de change	163	87
Revenus des créances	4	1
Autres produits	3	6
<b>Autres produits financiers</b>	<b>170</b>	<b>94</b>
Perte de change	(169)	(50)
Escomptes accordés	(29)	(27)
Dotations pour dépréciation d'immobilisations financières	(1)	(2)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(199)</b>	<b>(79)</b>

Les gains et pertes de change traduisent l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises.

**4.6 - Charge d'impôt sur le résultat**

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

(en K€)	2017	2016
Résultat net avant impôt hors activités arrêtées ou en cours de cession	(1 551)	(911)
Taux d'impôt en vigueur	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	517	304
Effet des charges non déductibles	305	124
Déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé	(894)	(389)
Changements de taux d'impôt	-	(141)
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>(72)</b>	<b>(102)</b>
Dont :		
- Impôts courants	-	12
- Impôts différés	(72)	(114)

**4.7 - Activités abandonnées**

Il n'y a pas eu d'activité abandonnée en 2017.

**5 - AUTRES INFORMATIONS****5.1 - Effectif moyen**

L'effectif inscrit moyen est de 564 personnes (572 au 31/12/17).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 534 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Le Tanneur et Cie	Maroquinerie des Orgues	Total	Le Tanneur et Cie	Maroquinerie des Orgues	Total
Cadres	25	15	40	27	13	40
Agents de maîtrise, techniciens	41	28	69	40	23	63
Personnel des grands magasins	34	-	34	36	-	36
Employés	83	10	93	76	11	87
Ouvriers	3	295	298	3	290	293
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>348</b>	<b>534</b>	<b>181</b>	<b>337</b>	<b>519</b>

L'effectif moyen a augmenté du fait de l'embauche de plusieurs ouvriers et techniciens chez Maroquinerie des Orgues.

**5.2 - Parties liées****5.2.1 - Transactions avec les parties liées**

Seules les transactions avec les parties liées non éliminées en consolidation sont indiquées.

(en K€)	Tolomei Participations	Guccio Tolomei	Qatar Luxury Group – Fashion, SPC.
<b>Compte de résultat 2017</b>			
Autres achats et charges externes	146		
Coût de l'endettement financier net			(85)
<b>Bilan au 31 décembre 2017</b>			
Dettes fournisseurs et autres dettes envers les parties liées	178	54	
Dettes financières auprès des parties liées			-
Alloué au cours de l'exercice			(2 085)
Remboursé au cours de l'exercice			10 922

La société Guccio Tolomei est contrôlée par Tolomei Participations, actionnaire majoritaire de Le Tanneur & Cie au 31 décembre 2017.

En 2016, les transactions avec les parties liées se présentaient ainsi :

(en K€)	Le Tanneur International S.P.C.	Le Tanneur International Belgium	Le Tanneur International China	Le Tanneur International Germany	Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C.
<b>Compte de résultat 2016</b>					
Chiffre d'affaires	119	1			(8)
Autres produits de l'activité		4			
Autres achats et charges externes	13				
Coût de l'endettement financier net			(105)		
Autres charges financières		(2)			
Autres produits financiers		1			
<b>Bilan au 31 décembre 2016</b>					
Créances clients et autres créances sur des parties liées nettes de dépréciation	169	3		33	8
Dette financière auprès des parties liées					(8 837)
(Alloué)/remboursé au cours de la période					(106)
Dettes fournisseurs et autres dettes envers les parties liées		(37)		(90)	(8)

#### 5.2.2. - Rémunération des dirigeants

Les informations ci-après sont présentées de manière agrégée.

(en K€)	2016		2017	
	Mandataires sociaux	Cadres de direction non mandataires sociaux	Mandataires sociaux	Cadres de direction non mandataires sociaux
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	484	594	-	1019
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	76
<b>Total charge de la période</b>	<b>484</b>	<b>594</b>	<b>-</b>	<b>1 095</b>
Engagement indemnités de fin de carrière comptabilisé au 31 décembre (charges patronales incluses)	112	64	-	159

#### 5.2.4. - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires (hors taxes) figurant au compte de résultat ou en variation des capitaux propres pour chaque commissaire aux comptes et les membres de leur réseau sont les suivants :

	2016				2017			
	Ernst & Young	%	In Extenso	%	Ernst & Young	%	In Extenso	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	37 500	50,00%	37 500	50,00%	47 500	50,00%	47 500	50,00%
- Filiales intégrées globalement	12 500	50,00%	12 500	50,00%	12 500	50,00%	12 500	50,00%
Services autres que la certification des comptes								
- Emetteur	-	-	1 250	100,00%	45 000	49,45%	46 000	50,55%
Sous total Prestations d'audit	50 000	49,38%	51 250	50,62%	105 000	49,76%	105 000	50,24%
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>49,38%</b>	<b>51 250</b>	<b>50,62%</b>	<b>105 000</b>	<b>49,76%</b>	<b>105 000</b>	<b>50,24%</b>

### 5.3 - Engagements hors bilan

#### 5.3.2 - Engagements liés au financement au titre des engagements donnés

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Les engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2017 sont indiqués à la note 3.13.3.

#### 5.3.2 - Engagements liés au financement au titre des engagements reçus

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2011 pour la zone Allemagne, la BPI (ex-Coface) a versé au Groupe une avance de 258 K€ entre 2012 et 2014. Le contrat est entré dans sa période d'amortissement depuis mi-2014 au rythme de 7% du chiffre d'affaires annuel réalisée dans la zone par Le Tanneur & Cie et sa société Le Tanneur International Germany. Des remboursements ont été effectués à hauteur de 41 K€ entre 2015 et 2017 si bien que le solde de l'avance s'élève à 217 K€ à la fin de l'exercice. La période d'amortissement se termine mi-2018, après quoi le solde éventuel de l'avance resterait acquis à Le Tanneur & Cie.

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de

financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans.

Le Groupe n'a pas d'autres engagements commerciaux outre ses dettes financières à long-terme, ses obligations en matière de crédits-baux immobiliers et mobiliers, ses contrats de location simples et ses contrats de change à terme. La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

### 5.4 - Information sectorielle

Le découpage sectoriel du Groupe est conforme au reporting interne de contrôle de gestion utilisé par le Conseil d'administration, les dirigeants opérationnels et les responsables budgétaires.

Les secteurs d'activité de Fabrication pour maisons de luxe et Marques propres s'identifient de par leurs produits, procédés de fabrication, types de clients, méthodes de distribution et organisation bien distincts. Les "frais centraux" du Groupe (direction générale, services finance, comptabilité, ressources humaines, juridique, informatique, communication financière) sont affectés en fonction du chiffre d'affaires de chaque secteur d'activité.

Les contributions des secteurs d'activité au compte de résultat sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017			Du 01/01/2016 au 31/12/2016		
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>32 052</b>	<b>23 838</b>	<b>55 890</b>	<b>29 210</b>	<b>24 555</b>	<b>53 765</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>230</b>	<b>(1 576)</b>	<b>(1 345)</b>	<b>730</b>	<b>(1 163)</b>	<b>(433)</b>
Autres produits et charges opérationnels	62	(259)	(197)	59	(417)	(358)
Autres produits et charges opérationnels	62	(259)	(197)	59	(417)	(358)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>292</b>	<b>(1 835)</b>	<b>(1 543)</b>	<b>789</b>	<b>(1 581)</b>	<b>(791)</b>
Coût de l'endettement financier net	6	(186)	(80)	(25)	(196)	(221)
Autres produits et charges financiers	6	(35)	(29)	(1)	16	15
Charge d'impôt	(42)	(30)	(72)	(173)	71	(102)
<b>Résultat net avant abandon d'activités</b>	<b>263</b>	<b>(2 086)</b>	<b>(1 823)</b>	<b>589</b>	<b>(1 689)</b>	<b>(1 100)</b>
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	(16)	-	(16)
<b>Résultat net</b>	<b>263</b>	<b>(2 086)</b>	<b>(1 823)</b>	<b>573</b>	<b>(1 689)</b>	<b>(1 116)</b>
- part du Groupe	263	(2 086)	(1 823)	573	(1 689)	(1 116)
- intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-

### 5.5 - Evénements postérieurs à la clôture

La Société-mère a créé fin mars 2018 une filiale belge détenue à 100% dans le but de reprendre le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium.

Le siège social de la Société- mère a été transféré au 7 rue Tronchet 75008 Paris fin mai 2018.

**1 - BILAN ACTIF**

(en €)	Notes	Valeurs brutes	Amort./ Dépr.	31/12/17 Valeurs Nettes	31/12/16 Valeurs Nettes
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		536 122	(486 739)	49 382	2 415
Fonds commerciaux et droits aux baux		4 140 741	(483 800)	3 656 940	3 856 710
Autres immobilisations incorporelles		138 818	(138 818)	-	-
Immobilisations en cours		-	-	-	-
<i>Sous total</i>	1	4 815 681	(1 109 357)	3 706 324	3 859 125
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains et constructions		585 453	(295 693)	289 760	313 646
Installations techniques, matériel, outillage		157 975	(152 491)	5 484	9 917
Autres immobilisations corporelles		7 874 747	(6 464 189)	1 410 558	1 371 240
Immobilisations en cours		4 177	-	4 177	336 6811
<i>Sous total</i>	2	8 622 352	(6 912 373)	1 709 979	2 031 484
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres participations		5 302 000	-	5 302 000	5 302 000
Créances rattachées à des participations		193 071	(193 071)	-	-
Prêts		65 767	(65 767)	-	1 618
Autres immobilisations financières		525 078	-	525 078	622 590
<i>Sous total</i>	3	6 085 916	(258 838)	5 827 078	5 926 208
<b>Actif immobilisé</b>		<b>19 523 949</b>	<b>(8 280 569)</b>	<b>11 243 380</b>	<b>11 816 817</b>
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières, approvisionnements		175 414	(53 960)	121 454	-
En-cours de production de biens		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		9 554 823	(1 024 137)	8 530 686	8 915 930
<i>Sous total</i>	4	9 730 237	(1 078 097)	8 652 140	8 915 930
<b>Créances</b>					
Avances et acomptes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		2 667 097	(315 909)	2 351 188	3 342 577
Autres créances		1 973 312	(4 636)	1 968 676	822 246
<i>Sous total</i>	5	4 640 409	(320 545)	4 319 864	4 164 823
<b>Divers</b>					
Valeurs mobilières de placement	6	-	-	-	13 260
Disponibilités		4 145 643	-	4 145 643	2 193 201
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance	7	721 779	-	721 779	771 268
<b>Actif circulant</b>		<b>19 238 068</b>	<b>(1 398 642)</b>	<b>17 839 426</b>	<b>16 058 482</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8	-	-	-	8 163
Ecart de conversion actif		446	-	446	1 372
<b>Total général</b>		<b>38 762 463</b>	<b>(9 679 211)</b>	<b>29 083 252</b>	<b>27 884 834</b>

**2 - BILAN PASSIF**

(en €)	Notes	31/12/17	31/12/16
Capital social ou individuel		12 144 192	4 282 136
Primes d'émission, de fusion, d'apport		12 592 503	6 329 647
Réserve légale		329 066	329 066
Autres réserves indisponibles		55 103	55 103
Report à nouveau		(4 454 961)	(4 065 971)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>(1 449 585)</b>	<b>(388 990)</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>9</b>	<b>19 216 318</b>	<b>6 540 991</b>
Provisions pour risques		218 746	221 155
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	10	218 746	221 155
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		20 899	232 257
Emprunts et dettes financières diverses		249 253	269 098
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 573 073	3 791 877
Dettes fiscales et sociales		2 219 121	2 171 206
<b>Dettes diverses</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 634	41 357
Autres dettes		3 051 185	14 039 904
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance		509 020	576 890
<b>Dettes</b>	<b>11/12</b>	<b>9 641 188</b>	<b>21 122 589</b>
Ecart de conversion passif		7 000	100
<b>Total général</b>		<b>29 083 253</b>	<b>27 884 834</b>

**3 - COMPTE DE RÉSULTAT**

Rubriques (en €)	Notes	du 01/01/17 au 31/12/17	du 01/01/16 au 31/12/16
Production vendue de biens		23 825 766	24 554 993
Prestations de services et cessions d'approvisionnements		1 500 780	1 126 414
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>13</b>	<b>25 326 546</b>	<b>25 681 406</b>
Production stockée		361 801	372 199
Reprises sur amortissements et provisions	14	165 626	1 176 095
Transferts de charges	14	171 148	38 497
Autres produits	15	136 892	89 827
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>26 162 013</b>	<b>27 358 023</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	16	9 942 550	11 222 228
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		501 690	(667 508)
Autres achats et charges externes	17	8 591 356	8 010 173
Impôts, taxes et versements assimilés	18	413 018	444 401
Salaires et traitements	19	5 587 981	5 743 760
Charges sociales	19	2 019 746	2 014 450
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		531 570	588 870
Sur actif circulant : dotations aux provisions		291 120	115 822
Pour risques et charges : dotations aux provisions		20 000	79 035
Autres charges d'exploitation		39 630	958 713
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>27 938 661</b>	<b>28 509 944</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 776 648)</b>	<b>(1 151 921)</b>
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		684 707	989 345
Autres intérêts et produits assimilés		6 362	3 242
Reprises sur provisions et transferts de charges		15 184	51 941
Différences positives de change		140 182	73 621
<b>Produits financiers</b>		<b>846 435</b>	<b>1 118 149</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		4 320	13 729
Intérêts et charges assimilées		210 587	271 519
Différences négatives de change		101 378	46 718
Charges nettes sur cessions de VMP		14 322	
<b>Charges financières</b>		<b>330 607</b>	<b>331 966</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>20</b>	<b>515 828</b>	<b>786 183</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(1 260 828)</b>	<b>(365 738)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		332	13 106
Produits exceptionnels sur opérations en capital		337 764	643 011
Reprises sur provisions et transferts de charges		103 837	54 808
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>441 935</b>	<b>710 925</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		59 553	385
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		267 539	539 616
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		303 606	298 797
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>630 699</b>	<b>838 798</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>21</b>	<b>11 004</b>	<b>(127 873)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	22	-	(104 621)
<b>Total des produits</b>		<b>27 450 386</b>	<b>29 187 097</b>
<b>Total des charges</b>		<b>28 899 972</b>	<b>29 576 087</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>		<b>(1 449 585)</b>	<b>(388 990)</b>



## 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2017 a été marqué essentiellement par les évènements suivants :

### PLAN DE RECAPITALISATION DE LA SOCIÉTÉ

Le 23 juin 2017, Le Tanneur & Cie a annoncé l'entrée en négociation exclusive de la Société, son actionnaire majoritaire Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. (QLG) et Tolomei Participations (Tolomei), en vue d'une recapitalisation de la Société. Le 2 août 2017, à la suite de la consultation du comité central d'entreprise, Le Tanneur & Cie a signé un protocole d'investissement avec QLG et Tolomei pour un plan en trois opérations :

- Le 29 septembre 2017, une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à Tolomei par émission de 4 320 000 actions ordinaires a été intégralement souscrite pour un montant total de 10,8 M€ (prime d'émission incluse), au prix de souscription de 2,50 € par action. Les fonds levés ont permis à la Société de rembourser l'intégralité du compte courant d'actionnaire de QLG d'un montant total de 10,9 millions d'euros (intérêts courus inclus). La réalisation de l'augmentation de capital réservée a fait suite à la désignation d'Associés en Finance en tant qu'expert indépendant pour apprécier l'équité du prix de souscription, l'obtention du visa de l'AMF sur la note d'opération et l'approbation par l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2017.

L'assemblée générale mixte du 27 septembre 2017 a intégralement renouvelé le Conseil d'Administration à la suite de la démission de ses anciens membres. Le Conseil d'Administration compte désormais cinq membres (Eric Dailey, Laurence Mottet, Suzanne Stahlie, Faleh Al-Nasr et Reza Ali). Monsieur Eric Dailey, a été désigné en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

- A la suite de l'augmentation de capital réservée, Tolomei a initié en octobre 2017 une offre publique d'achat (l'« offre ») sur les actions de la Société non encore détenues par Tolomei au prix de 2,50 € par action, étant précisé que QLG s'est engagé à ne pas apporter ses actions à l'offre et que Tolomei n'a pas mis en œuvre de procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre.
- A la suite de la réalisation de l'offre, une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 542 056 € (avec maintien du droit préférentiel de souscription « DPS ») au prix de souscription de 1,00 € par action a été ouverte en décembre 2017 après obtention du visa de l'AMF sur le prospectus. QLG s'est engagé à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 1 M€ et à ne pas exercer ses droits préférentiels de souscription au-delà de ce qui est nécessaire pour souscrire à cette somme. Tolomei s'est engagé à souscrire la totalité des actions non-souscrites de l'augmentation de capital. Le Conseil

d'Administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital le 29 décembre 2017.

L'engagement de soutien financier accordé au groupe Le Tanneur & Cie par QLG, l'actionnaire majoritaire précédent, a, de ce fait, cessé de s'appliquer.

Pour toutes informations complémentaires sur ces opérations, il est fait renvoi exprès aux documents ci-dessous énumérés (à télécharger sur le site de l'Autorité des marchés financiers – AMF - dédié à Le Tanneur & Cie ou sur le site internet de cette dernière [www.letanneuretcie.com](http://www.letanneuretcie.com)), à savoir :

- l'Actualisation du document de référence (incluant le rapport financier semestriel 2017) objet d'un dépôt le 18 septembre 2017 auprès de l'AMF sous le n°D.17-0356-A01,
- La note d'opération (Augmentation de capital Réservée) visée le 18 septembre 2017 par l'AMF sous le n°17-491,
- La note d'opération (Augmentation de capital avec maintien du DPS), visée le 1er décembre 2017 par l'AMF sous le n°17-623.

A l'issue de ce plan en trois étapes, Tolomei détient 59,85% du capital et des droits de vote de Le Tanneur & Cie, aux côtés notamment de QLG qui en détient 38,41%.

Au 31 décembre 2017, la Société présente un résultat net déficitaire de 1 450 K€ et un niveau de disponibilités de 4 146 K€.

Au cours de l'exercice et comme rappelé ci-dessus, la Société a réalisé deux opérations d'augmentation de capital pour un montant total de 14,3 M€ dont 10,9 M€ ont été affectés au remboursement des avances consenties par le précédent actionnaire majoritaire, QLG, et le solde au financement des activités du Groupe. A la suite du changement d'actionnaire majoritaire, le nouveau management a mis en place un plan d'actions pour restaurer la productivité et la rentabilité de l'activité de fabrication pour maisons de luxe sur un marché en forte croissance, et pour développer les ventes sous marques propres par le biais notamment d'investissements marketing.

Sur la base de sa trésorerie disponible et de ses prévisions budgétaires, le management de la Société estime disposer des ressources suffisantes pour couvrir son besoin de financement sur les 12 prochains mois.

Les états financiers ont ainsi été présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

Cette recapitalisation améliore significativement les perspectives de l'entreprise, en lui permettant en particulier de disposer des moyens de poursuivre son développement et de s'adjoindre l'expertise et l'expérience reconnues de Tolomei dans la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie de luxe.

### CONTEXTE DE CONSOMMATION NATIONALE TOUJOURS AUSSI DIFFICILE, DES PROGRESSIONS INTÉRESSANTES EN GRANDS MAGASINS, SUR INTERNET ET À L'EXPORT

L'activité commerciale a connu un recul de 2,9% au

cours de l'année, qui se limite à -0,5% à périmètre comparable (retraitement des magasins ouverts et fermés en 2016 et 2017). Les ventes en magasins et auprès des détaillants multimarques français ont souffert d'un contexte encore difficile.

Plusieurs canaux de distribution sont néanmoins en progression encourageante :

- Les grands magasins avec une croissance d'activité de 3,8%.
- Les ventes par Internet. Le site [www.letanneur.com](http://www.letanneur.com) a été refondu par le partenaire au cours du premier semestre. La marque Le Tanneur est également de plus en plus présente sur des sites exploités par des distributeurs, notamment en Allemagne.
- L'export avec un démarrage d'affaires au Japon et à Taiwan.

#### EVOLUTION DU RÉSEAU DE MAGASIN À L'ENSEIGNE

##### LE TANNEUR

Deux magasins affiliés ont fermé leurs portes au cours de l'année à Levallois et Quimper tandis que deux magasins en propre ont été totalement rénovés à Créteil et Bordeaux.

Au 31 décembre 2017, le réseau à l'enseigne se compose de 48 points de vente : 29 magasins en propre (dont 7 magasins d'usine), 15 magasins affiliés (dont un au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site Internet. En outre, un magasin est détenu par la société Le Tanneur International à Bruxelles.

#### MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATIONS

##### MARQUES PROPRES

La mise en service d'un nouveau système d'informations couvrant la gestion commerciale, logistique et le développement produits de la branche Marques Propres a eu lieu en janvier 2017 sans que l'activité n'ait été perturbée.

## 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis suivant les prescriptions du plan comptable général 2014, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et du règlement de l'ANC n°2014-03 mis à jour par le Règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

### 2.2 - Changements de méthode

Les méthodes comptables et les modalités de calcul

adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

### 2.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sans prorata temporis sur une durée de 5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans selon leur nature.

Les droits aux baux et les droits d'entrée ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 1 an.

Les droits d'entrée versés aux propriétaires de locaux commerciaux sont immobilisés dès lors qu'ils ne correspondent pas à un surloyer. Une provision pour dépréciation est constituée s'il s'avère que la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur comptable. Concernant les fonds de commerce, les droits aux baux et les droits d'entrée qui figurent à l'actif, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation appliquées par la Société incluent les étapes suivantes :

- Comparaison de la valeur nette comptable des droits aux baux et droits d'entrée avec leur valeur d'utilité basée sur une approche de flux futurs de trésorerie actualisés ;
- Dans le cas où l'étape précédente fait apparaître une perte de valeur, une évaluation de la valeur de marché (valeur patrimoniale) est réalisée par un expert immobilier indépendant.

La dépréciation comptabilisée est déterminée en fonction de la plus élevée des valeurs d'utilité ou de marché (expert immobilier).

### 2.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements pour dépréciation calculés selon la méthode linéaire font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

Installation générale, agencements	
relatifs aux constructions	10 ans
relatifs aux stands et magasins (1)	5 ans
Matériel et outillage industriels	6 ans 8 mois
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour

une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

#### 2.5 - Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce dernier.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisible et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

Pour les titres des sociétés en phase de démarrage, la valeur d'utilité prend en compte les perspectives commerciales et financières à 3 ans.

Dès lors que les titres d'une filiale sont dépréciés, les créances rattachées à cette participation sont également dépréciées lorsque les capitaux propres de la filiale deviennent négatifs.

#### 2.6 - Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

Les produits des marques Le Tanneur et Soco ayant une obsolescence commerciale rapide compte tenu de la fréquence des nouvelles collections définies à l'occasion de chacune des saisons Été et Hiver, les références sorties de collection sont dans un premier temps soldées, le cas échéant écoulées en magasins d'usines, ventes privées, ... et sont ainsi dépréciées de 30% entre 6 mois et un an après leur sortie de collection, 60% entre un an et 18 mois, 90% entre 18 mois et 2 ans.

#### 2.7 - Créances et dettes

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée dès qu'apparaît une perte probable : situation financière notoirement difficile d'un client, caractère improbable du redressement du débiteur, etc.

#### 2.8 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les actions de la Société détenues en nom propre sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition pour la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur moyenne de cotation du mois précédant la clôture.

#### 2.9 - Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques identifiés dès lors que l'obligation qui en découle peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

#### 2.10 - Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires.

Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par la Société. En application du principe de prudence, cette dernière neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échanges non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

#### 2.11 - Opérations en devises

Pour les devises non couvertes, les charges ou produits sont enregistrés pour leur valeur en euros au cours du change de fin de mois précédant l'opération. Concernant les devises couvertes (USD et HKD), les charges sont enregistrées au cours de change retenu pour la politique de couverture au titre de chaque saison.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les avances versées en monnaie étrangère à des filiales et dont la recouvrabilité n'est pas certaine ne sont pas réévaluées.

La différence en euros résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est inscrite au bilan dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes ne faisant pas l'objet de couverture de change font l'objet d'une provision pour risques.

#### 2.12 - Crédit-bail

Les loyers de crédit-bail relatifs à l'exercice sont comptabilisés en charges. Les loyers non échus figurent dans les engagements hors bilan.

#### 2.13 - Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée

dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

### 3 - NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 - Immobilisations incorporelles (note 1)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/16	Acquisitions	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/17
Logiciels	478 847	327 170	269 895	536 121
Fonds commerciaux, droits aux baux et droits d'entrée	4 140 741	-	-	4 140 741
Autres immos. incorporelles	138 818	-	-	138 818
<b>Total</b>	<b>4 758 406</b>	<b>327 170</b>	<b>269 895</b>	<b>4 815 861</b>

Amortissements et provisions (en €)	31/12/16	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/17
Logiciels	476 431	12 664	(2 356)	486 739
Droits aux baux et droits d'entrée	284 031	303 606	(103 837)	483 800
Autres immos. incorporelles	138 818	-	-	138 818
<b>Total</b>	<b>899 280</b>	<b>316 270</b>	<b>(106 193)</b>	<b>1 109 357</b>

Les marques, acquises lors de la création de la Société, ne sont pas valorisées.

Les droits aux baux et droits d'entrée des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Leur méthode de valorisation est décrite au § 2.3 des règles et méthodes comptables.

Les valeurs d'utilité sont basées sur les données du budget projetées et actualisées avec les hypothèses suivantes :

	2017	2016
Horizon des prévisions	5 ans	5 ans
Taux de croissance à l'infini	1,5%	0,4%
Taux de WACC	8,5%	7,5%

Les hypothèses de WACC et de taux de croissance retenues pour la clôture au 31 décembre 2017 reflètent les plans du nouveau management et ont été établies en cohérence avec celles appliquées par les groupes opérant dans le secteur de la distribution et de la maroquinerie.

Les tests de dépréciation réalisés sur l'exercice 2017 ont conduit à une dépréciation complémentaire de 303 K€, principalement sur les droits aux baux de Créteil et Nantes, et à une reprise de 103 K€ sur Strasbourg.

Une variation de 0,5 point du taux de croissance ou du WACC présente les impacts suivant en termes de dépréciation :

Impact dépréciation en K€	+0,5 point	-0,5 point
WACC	(44)	+49
Taux de croissance	+13	(13)

Il convient de noter que ces résultats ne sont pas extrapolables dans la mesure où l'évolution des paramètres ci-dessus n'a pas d'impact direct sur l'évaluation patrimoniale établie par l'expert immobilier, deuxième référence retenue pour le calcul des dépréciations.

Les acquisitions de logiciels réalisées en 2017 concernent principalement l'ERP mis en service en janvier 2017 comme décrit dans les faits marquants de l'exercice.

**3.2 - Immobilisations corporelles (note 2)**

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/16	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/17
Terrains	118 482	-	-	118 482
Constructions	466 971	-	-	466 971
Instal. techniques, matériel et outillage	157 915	-	-	157 975
Instal. générales, agencements	3 881 182	223 249	-	4 104 430
Matériel de transport	6 137	-	-	6 137
Matériel de bureau, mobilier et informatique	3 465 686	298 494	-	3 764 181
Immobilisations en cours	336 681	(332 503)	-	4 178
<b>Total</b>	<b>8 433 114</b>	<b>189 240</b>	<b>-</b>	<b>8 622 354</b>

Amortissements (en €)	31/12/16	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/17
Terrains	28 508	9 442	-	37 950
Constructions	243 300	14 443	-	257 743
Instal. Techniques, matériel et outillage	148 058	4 433	-	152 491
Instal. Générales, agencements	2 864 903	259 280	-	3 124 193
Matériel de transport	6 137	-	-	6 137
Matériel de bureau, mobilier et informatique	3 110 725	223 145	-	3 333 870
<b>Total</b>	<b>6 401 631</b>	<b>510 743</b>	<b>-</b>	<b>6 912 374</b>

Au cours de l'année 2017, les investissements de la Société ont concerné principalement :

- la rénovation des magasins de Créteil et Bordeaux,
- l'agencement de corners : l'un dans un grand magasin à Brest, un second dans un grand magasin à Istanbul et deux chez un distributeur au Liban,
- le renouvellement de matériels informatiques dans le réseau de vente,
- des aménagements sur le site de Paris.

**3.3 - Immobilisations financières (note 3)**

(en €)	Valeurs brutes			Dépréciations	
	31/12/16	Acquisitions	Cessions ou sorties d'actifs	31/12/17	31/12/17
Participations	5 302 000	-	-	5 302 000	-
Créances rattachées à des participations	189 763	3 308	-	193 071	193 071
Prêts	66 818	567	1 617	65 767	65 767
Dépôts de garantie	532 517	6 310	13 750	525 077	-
Cautionnements	90 073	2 661	92 734	-	-
<b>Total</b>	<b>6 181 171</b>	<b>12 846</b>	<b>108 101</b>	<b>6 085 915</b>	<b>258 838</b>

Le tableau des filiales et participations figure au § 6 ci-après.

Le poste Créances rattachées à des participations est relatif à la filiale hongkongaise Sopadima Far East et est déprécié en totalité.

Les prêts correspondent à un prêt à la société Le Tanneur International China entièrement déprécié au 31 décembre 2017.

La variation des dépôts de garantie suit les évolutions du périmètre de magasins en propre et la revalorisation des loyers. La diminution des cautionnements fait suite au remboursement de la retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces du contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec la BPI (ex-OSEO) en août 2010 et qui est arrivé à son terme au cours de l'exercice.

**3.4 - Stocks (note 4)**

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2017			2016		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	175 414	(53 960)	121 454	71 946	(71 946)	-
Produits finis	9 554 823	(1 024 137)	8 530 686	9 798 179	(882 249)	8 915 930
<b>Total</b>	<b>9 730 237</b>	<b>(1 078 097)</b>	<b>8 652 140</b>	<b>9 870 125</b>	<b>(954 195)</b>	<b>8 915 930</b>

Une diminution des stocks de produits finis est constatée au 31 décembre 2017 par rapport à l'exercice précédent.

**3.5 - Créances (note 5)**

La ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en €)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	38 619	38 619	-	-
Autres créances clients	2 628 478	2 628 478	-	-
Personnel et comptes rattachés	8 041	2 617	5 424	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	5 211	5 211	-	-
Etat : CICE	538 044	42 398	495 646	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	210 713	210 713	-	-
Etat : autres	2 000	2 000	-	-
Comptes courants débiteurs	5 793	5 793	-	-
Créances sur opérations d'affacturage	998 787	998 787	-	-
Autres créances	204 724	204 724	-	-
<b>Total</b>	<b>4 640 409</b>	<b>4 139 339</b>	<b>501 070</b>	<b>-</b>

La Société utilise un contrat d'affacturage confidentiel pour mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2017, le montant des créances cédées au factor s'élève à 1 087 K€.

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 26 K€ à fin 2017.

Le poste « Créances sur opérations d'affacturage » inclut la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage (92 K€) et une réserve disponible pour 906 K€.

Les « Autres créances » incluent les comptes des fournisseurs débiteurs (129 K€) et les avoirs à recevoir (8 K€).

Au cours de l'exercice 2017, le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et sa filiale Maroquinerie des Orgues a obtenu de la part de la BPI le préfinancement d'une quote-part de son CICE 2017 pour un montant de 380 K€ et le renouvellement du préfinancement du CICE des exercices 2014 à 2016. Au 31 décembre 2017, le total préfinancé s'élève à 2 239 K€. Ces fonds n'ont pas eu d'utilisation spécifique. Dans un contexte économique difficile, ils ont contribué à l'équilibre financier de la Société et donc au maintien des emplois : financement des pertes de l'année, des investissements et du remboursement des dettes financières. Le montant préfinancé du CICE 2013 de 421 K€ a été remboursé à la BPI par le Trésor Public.

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

Dépréciations (en €)	31/12/16	Augmentations de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/17
Clients	292 836	25 393	(2 320)	315 909
Comptes-courants	4 636	-	-	4 636

A fin 2017, la dépréciation sur comptes-courants débiteurs concerne la société Le Tanneur Chine.

**3.6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 6)**

Au 31 décembre 2016, la Société détenait 5 100 actions d'autocontrôle pour un coût d'achat de 27 072 € et dépréciées à hauteur de 13 812 €. Ces actions en auto-détention ont été apportées par la Société à l'offre publique d'acquisition au mois d'octobre 2017 et la dépréciation correspondante a fait l'objet d'une reprise.

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 331 K€ (dont 281 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel). Les effets remis à l'encaissement et pour lesquels la date d'encaissement est postérieure au 31 décembre 2017, soit 3 K€, sont classés en poste client ; ces effets relèvent du contrat d'affacturage.

### 3.7 - Charges constatées d'avance (note 7)

Le détail du poste s'analyse ainsi :

Charges (en €)	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers et charges immobilières	426 302	426 302	-	-
Primes d'assurance	127 527	127 527	-	-
PLV	86 156	86 156	-	-
Locations diverses	21 432	21 432	-	-
Maintenance contrats divers	17 452	17 452	-	-
Cotisations	12 200	12 200	-	-
Emballages	10 562	10 562	-	-
Commission	10 000	10 000	-	-
Frais de déplacement	3 212	3 212	-	-
Documentations	1 186	1 186	-	-
Autres	5 750	5 750	-	-
<b>Total</b>	<b>721 779</b>	<b>721 779</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.8 - Charges à répartir (note 8)

Un montant de 67 000 € de frais liés à la mise en place d'un contrat de développement participatif et d'un nouvel emprunt bancaire a été comptabilisé en charges à répartir au cours de l'exercice 2010 pour être étalé prorata temporis sur la durée des concours. Au 31 décembre 2017, le solde de la charge à répartir est nul.

### 3.9 - Capitaux propres (note 9)

#### 3.9.1 - Capital

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions Nominal cumulées	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-
04/12	Augmentation de capital	15 000	1,65 €	4 239 759	1 €	4 240 K€	-
06/12	Augmentation de capital	37 377	1,65 €	4 277 136	1 €	4 277 K€	-
07/12	Augmentation de capital	5 000	1,65 €	4 282 136	1 €	4 282 K€	-
09/17	Augmentation de capital	4 320 000	1,50 €	8 602 136	1 €	8 602 K€	217 144 €
12/17	Augmentation de capital	3 542 056	-	12 144 192	1 €	12 144 K€	-

Au 31 décembre 2017, le capital se compose de 12 144 192 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Les augmentations de capital intervenues en 2017 sont décrites dans les faits marquants de l'exercice.

Un droit de vote double était accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions étaient inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000). Ce droit de vote double a été supprimé lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et de l'assemblée spéciale des porteurs de droits de vote double du 27 septembre 2017.

Les 5 100 actions en auto-détention au 31 décembre 2016 ont été apportées par la Société à l'offre publique d'acquisition du mois d'octobre 2017.

Le capital se décompose ainsi :

	2017	2016
Actions à droit de vote double	-	3 689 736
Actions à droit de vote simple	12 144 192	587 300
Actions d'autocontrôle	-	5 100
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>12 144 192</b>	<b>4 282 136</b>

Il n'y a pas de plan d'options en vigueur au 31 décembre 2017 et il n'y en a pas eu au cours de l'exercice ni en 2016.

### 3.9.2 - Prime d'émission, réserves et report à nouveau

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en €)	31/12/16	Affectation du résultat	31/12/17
Prime d'émission	6 329 647	-	6 329 647
Réserve légale	329 066	-	329 066
Autres réserves indisponibles	55 103	-	55 103
Report à nouveau	(4 065 971)	(388 990)	(4 454 961)
Résultat de l'exercice précédent	-	388 990	-
<b>Total</b>	<b>2 647 844</b>	<b>-</b>	<b>2 258 855</b>

L'Assemblée Générale des actionnaires du 8 juin 2017 a décidé de l'affectation de la perte de l'exercice 2016 au report à nouveau.

### 3.10 - Provisions pour risques et charges (note 10)

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit :

#### Provisions pour risques

(en €)	31/12/16	Dotations	Reprises (Provision utilisée)	Reprises Provision utilisée)	31/12/17
Provision pour perte de change	1 372	446	1 372	-	446
Provisions à caractère social	219 782	20 000	3 282	18 200	218 300
<b>Total</b>	<b>221 154</b>	<b>20 446</b>	<b>4 654</b>	<b>18 200</b>	<b>219 192</b>

Les provisions prennent en compte quatre litiges prud'homaux dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Ces litiges prud'homaux concernent d'anciens salariés de la Société, dont deux cadres. Les dotations ont été comptabilisées en charges d'exploitation pour 20 000 € et en charges financières pour 446 €.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2017. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux iBoxx Corporates AA 10+ (1,30% au 31 décembre 2017).

En 2017, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté les produits d'exploitation.

### 3.11 - Dettes (note 11)

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :



Dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an, < 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	19 719	19 719	-	-
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	249 253	216 753	32 500	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 573 073	3 573 073	-	-
Personnel et comptes rattachés	698 971	698 971	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	641 134	641 134	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	672 070	672 070	-	-
État : autres impôts et taxes assimilées	206 946	206 946	-	-
Comptes-courants Groupe	2 808 123	2 080 123	-	-
Avoirs à établir	155 402	155 402	-	-
Dettes sur immobilisations	18 634	18 634	-	-
Produits constatés d'avance	509 021	67 870	271 480	169 671
Autres dettes	87 660	87 660	-	-
<b>Total</b>	<b>9 641 188</b>	<b>9 167 536</b>	<b>303 981</b>	<b>169 671</b>

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent aux concours bancaires courants et à une provision pour frais et intérêts bancaires.

Le montant des emprunts bancaires remboursés sur la période s'élève à 225 K€.

Les dettes financières à 2 ans minimum à l'origine incluent les avances reçues de la part de la BPI (ex-Coface) dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection pour la zone Allemagne pour un montant de 217 K€. En 2017, le remboursement s'est élevé à 20 K€.

Les comptes-courants créditeurs comprennent :

- le compte-courant de 2 800 K€ de la filiale Maroquinerie des Orgues
- le compte-courant de 3 K€ vis-à-vis de Tolomei Participations.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend

des effets à payer en portefeuille pour 332 K€ et des factures à recevoir pour 1 159 K€.

Les produits constatés d'avance correspondent à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en « produits exceptionnels sur opérations en capital » sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

Les autres dettes comprennent principalement les comptes clients créditeurs pour 81 K€.

### 3.12 - Exposition aux risques de marché (note 12)

#### 3.12.1 - Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2017, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

La structure de l'endettement est la suivante :

(En K€)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2017			
	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux fixe	Dettes à taux variable	Total	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux variable	Total
Créances affectuées	EUR 3M +0,7%	-	424	424	EUR 3M	1 087 +0,7%	1 087
Contrat de développement participatif	3,25%	225	-	225			
Avance de QLG	EUR 3M +1,5%	-	8 732	8 732			
Avance de Maroquinerie des Orgues	EUR 3M +1,2%	-	4 616	4 616	EUR 3M +1,2%	2 801	2 801
Préfinancement du CICE	EUR 1M +1,2%	-	2 281	2 281	EUR 1M +1,2%	2 239	2 239
		<b>225</b>	<b>16 053</b>	<b>16 278</b>		<b>6 127</b>	<b>6 127</b>

Il n'y a pas d'instrument de couverture de taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2017 et il n'y en a pas eu au cours de l'exercice.

Le Tanneur & Cie a obtenu en juin et août 2017 deux nouvelles avances de 1 M€ chacune de la part de Qatar Luxury Group – Fashion, SPC., portant le montant de l'avance à un total de 10,5 M€ en principal et 422 K€ en intérêts courus au 29 septembre 2017, date du remboursement total ainsi qu'expliqué dans les faits marquants de l'exercice. Le Tanneur & Cie a recours à l'affacturage pour faire face aux besoins à court terme de liquidités.

Au cours de l'exercice 2017, le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et sa filiale Maroquinerie des Orgues a obtenu de la part de la BPI le préfinancement d'une quote-part de son CICE 2017 pour un montant de 380 K€ et le renouvellement du préfinancement du CICE des exercices 2014 à 2016. Au 31 décembre 2017, le total préfinancé s'élève à 2 239 K€. Le montant préfinancé du CICE 2013 de 421 K€ a été remboursé à la BPI par le Trésor Public.

### 3.12.2 - Exposition aux risques de change

Au 31 décembre 2017, l'état d'exposition de la Société face au risque de change sur les devises les plus significatives est le suivant (en €) :

Nature du risque / Devises	USD	HKD
<b>Actifs</b>		
Créances rattachées à des participations	-	(213 376)
Disponibilités	30 822	488
<b>Total actif</b>	<b>30 822</b>	<b>(212 888)</b>
<b>Passifs</b>		
Fournisseurs	112 146	43 211
<b>Total passif</b>	<b>112 146</b>	<b>43 211</b>

La Société a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en USD et HKD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2018, les opérations suivantes demeuraient vivantes :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat USD à terme	31/01/18	1,1920	100 000
Achat HKD à terme	18/04/18	8,7277	700 000
Achat USD à terme	15/03/18	1,0910	100 000
Swap USD à terme	15/03/18	1,0910	-100 000
Achat USD à terme	16/04/18	1,0894	100 000
Swap USD à terme	16/04/18	1,0894	-100 000
Achat USD à terme	31/01/18	1,0965	100 000
Swap USD à terme	31/01/18	1,0965	-100 000
Achat USD à terme	14/02/18	1,1046	100 000
Swap USD à terme	14/02/18	1,1046	-100 000
Achat call USD	12/02/18	1,1500	100 000
Vente put USD	12/02/18	1,2125	100 000
Achat USD à terme	28/03/18	1,1408	100 000
Achat USD à terme	28/03/18	1,1929	100 000
Achat USD à terme	16/04/18	1,1107	100 000
Achat USD à terme	16/04/18	1,1810	100 000
Achat USD à terme	16/05/18	1,1300	200 000
Achat USD à terme	15/06/18	1,1651	100 000
Achat USD à terme	15/06/18	1,1900	100 000
Achat HKD à terme	17/01/18	8,6937	500 000
Swap HKD à terme	17/01/18	8,6937	-500 000
Achat USD à terme	16/04/18	1,1709	150 000
Achat call USD	12/04/18	1,1750	100 000
Vente put USD	12/04/18	1,2150	100 000

Achat call USD	11/05/18	1,1857	150 000
Vente put USD	11/05/18	1,1857	150 000
Achat call USD	13/06/18	1,1600	150 000
Vente put USD	13/06/18	1,2015	150 000
Achat call USD	23/07/18	1,1450	150 000
Vente put USD	23/07/18	1,2060	150 000
Achat USD à terme	29/08/18	1,1845	150 000
Achat USD à terme	28/09/18	1,1940	150 000
Achat USD à terme	17/10/18	1,2033	100 000
Achat USD à terme	15/11/18	1,2069	100 000
Achat HKD à terme	31/10/18	9,2200	500 000
Vente put USD	12/04/18	1,2150	50 000
Vente put USD	11/05/18	1,1857	150 000

S'agissant de la couverture d'opérations commerciales certaines concernant l'exercice 2018, aucune écriture n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Convertis en €, les flux de l'exercice comptabilisés sur les principales devises se détaillent ainsi :

	HKD	USD
Achats de matières et approvisionnements	-414 899	-4 230 797
Autres achats et charges externes	-1 228	-160 100
Différences négatives de change	-7 703	-93 631
Intérêts et charges assimilées		-3
Prestations de services et cessions d'approvisionnements		16 148
Autres produits d'exploitation		592
Différences positives de change	7 028	133 023
Produit des créances immobilisées	2 326	

### 3.12.3 - Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

Les écarts de conversion s'analysent ainsi (en €) :

Postes concernés	Ecart actif	Provision pour risques	Net	Ecart passif
Clients	437	437	-	-
Fournisseurs	9	9	-	7 000

### 3.13 - Charges à payer

Les charges à payer se ventilent ainsi (en €) :

Factures fournisseurs à recevoir	1 159 346
Avoirs clients à établir	155 402
Dettes fiscales et sociales	1 104 303
Intérêts courus sur emprunts	1 181
Frais bancaires	5 477
<b>Total</b>	<b>2 425 709</b>

### 3.14 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir se ventilent ainsi (en €) :

Factures à établir	103 746
Avoirs à recevoir	8 354
Créances fiscales et sociales	172 751
<b>Total</b>	<b>284 851</b>

## 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1 - Produits d'exploitation

#### 4.1.1 - Chiffre d'affaires (note 13)

Les activités de la Société se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne Le Tanneur (22 en France au 31/12/17), ses commissionnaires-affiliés (14 en France et 1 au Luxembourg au 31/12/17), son réseau de magasins d'usine (7 au 31/12/16), 2 franchises à Alger et le site Internet marchand www.letanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins, des agents et importateurs étrangers et de la société Le Tanneur International.

La ventilation du chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	France	Export	Total 2017	France	Export	Total 2016
Magasins contrôlés en propre et franchisés	12 853	299	13 152	13 716	323	14 039
Autres distributions	8 979	1 707	10 686	8 984	1 532	10 516
<b>Sous total Chiffre d'affaires commercial</b>	<b>21 832</b>	<b>2 006</b>	<b>23 838</b>	<b>22 699</b>	<b>1 856</b>	<b>24 555</b>
Refacturations à Maroquinerie des Orgues	1 108	-	1 108	850	-	850
Refacturations diverses	298	83	381	194	82	276
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>23 238</b>	<b>2 089</b>	<b>25 327</b>	<b>23 743</b>	<b>1 938</b>	<b>25 681</b>

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors refacturations de 23,8 M€ contre 24,6 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 3,0% en données réelles et de 0,5% à périmètre comparable : -2,2% pour les magasins Le Tanneur (en propre, affiliés et franchisés), +3,8% pour les grands magasins, -7,6% pour les détaillants multimarques français, +11,4% à l'export.

Les refacturations à la filiale Maroquinerie des Orgues concernent des achats et services relatifs à la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe, ainsi que les redevances de crédit-bail immobilier et les prestations de services faisant l'objet d'une convention entre les deux sociétés.

#### 4.1.2 - Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges (note 14)

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 142 K€ (§3.4), les créances clients pour 2 K€ (§3.5) et les provisions pour risques et charges d'exploitation pour 21 K€ (§3.10). Les reprises sont à rapprocher des dotations de l'exercice de 266 K€ au titre des stocks, de

25 K€ au titre des créances clients et de 20 K€ au titre des provisions pour risques et charges d'exploitation.

Les transferts de charges (171 K€) incluent notamment des prestations fournies sous forme d'avantages en nature au personnel pour 16 K€ et des remboursements d'assurances pour 50 K€.

#### 4.1.3 - Autres produits (note 15)

Ils correspondent aux revenus des contrats de licences de marques concédées (91 K€), à des subventions d'exploitation (32 K€), à des produits sur pertes de colis (1 K€) et à des écarts de règlement et annulations de dettes commerciales prescrites (13 K€).

### 4.2 - Charges d'exploitation

**4.2.1 - Achats de matières premières et autres approvisionnements (note 16)** Les achats d'approvisionnements ont évolué en lien avec l'activité, la variation de stock et la production stockée.

#### 4.2.2 - Autres achats et charges externes (note 17)

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2017	2016
Matières et fournitures non stockées	346 008	347 138
Sous-traitance générale	1 293 755	1 121 559
Redevances de crédit-bail	178 831	100 243
Locations et charges locatives	2 553 712	2 633 899
Entretien et réparations	369 011	372 235
Assurances	138 696	146 815
Etudes et documentations	23 324	19 639
Personnel extérieur à l'entreprise	201 967	197 470
Honoraires et commissions	1 393 055	1 162 682
Publicité, relations extérieures	674 183	721 224
Transports	465 601	476 456
Déplacements, missions et réceptions	332 889	277 475

Frais postaux, télécommunications	152 929	136 50
Services bancaires	309 693	155 715
Cotisations	151 655	138 641
Divers	4 066	2 480
<b>Total</b>	<b>8 589 375</b>	<b>8 010 173</b>

L'augmentation de ce poste, malgré la baisse des charges de locations et de publicité, s'explique notamment par les coûts liés à l'augmentation de capital de décembre 2017 (services bancaires et honoraires) et par les prestations de services facturées par Tolomei Participations.

#### 4.2.3 - Impôts, taxes (note 18)

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2017	2016
Impôts et taxes sur rémunérations	116 491	112 968
CET	207 764	191 992
Autres taxes	88 763	139 441
<b>Total</b>	<b>413 018</b>	<b>444 401</b>

#### 4.2.4 - Charges de personnel (note 19)

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

Nature de charge (en €)	2017	2016
Salaires et traitements	5 587 981	5 743 760
Charges sociales hors allègement Fillon et CICE	2 542 371	2 549 350
Allègement Fillon	(299 783)	(296 426)
CICE	(241 203)	(270 219)
Autres charges de personnel	18 361	31 745
<b>Total</b>	<b>7 607 727</b>	<b>7 758 210</b>

La Société a bénéficié d'un montant de CICE de 241 K€ en 2017. La Société a choisi de comptabiliser le produit du CICE en diminution des charges sociales. La présentation du compte de résultat est donc impactée par le CICE au niveau du résultat d'exploitation.

#### 4.2.5 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Ce poste est détaillé ci-dessous :

(en €)	2017	2016
Dotations aux amortissements sur immobilisations	523 407	579 299
Dotations aux amortissements des charges à répartir	8 163	9 571
Dotations pour dépréciation des stocks	265 727	115 180
Dotations pour dépréciation des autres actifs circulants	25 393	641
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	20 000	79 035
<b>Total</b>	<b>842 690</b>	<b>783 727</b>

Ces dotations sont à rapprocher des reprises détaillées au § 4.1.2 et des postes de bilan concernés.

### 4.3 - Résultat financier (note 20)

Les intérêts et charges assimilés incluent :

- des intérêts pour 85 K€ relatifs à l'avance de QLG rémunérée à un taux d'intérêt fixé à Euribor 3 mois +1,5% jusqu'à la date de son remboursement fin septembre 2017
- des intérêts pour 59 K€ relatifs à l'avance en compte-courant de la filiale Maroquinerie des Orgues dans le cadre de la convention de trésorerie entre les deux sociétés.

La filiale Maroquinerie des Orgues a distribué des dividendes à hauteur de 681 K€ (983 en 2016).

Afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises, la Société pratique une politique de couverture de change. Cette politique lui permet de garantir, voire d'améliorer le niveau de taux de change anticipé pour ses achats. Cependant, cette politique ne permet pas de bénéficier de l'entière de l'évolution favorable. Le gain net de change de 39 K€ traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises.

La ventilation des dotations aux provisions du résultat financier est la suivante :

(en €)	2017
Dotation pour dépréciation de la créance rattachée à la participation dans Sopadima Far East	3 308
Dotation pour dépréciation du prêt à Le Tanneur International China	567
Dotation aux provisions pour risque de change	446
<b>Total dotations</b>	<b>4 320</b>

#### 4.4 - Charges exceptionnelles / Produits exceptionnels (note 21)

Les postes charges exceptionnelles et produits exceptionnels se détaillent ainsi :

Charges (en €)	Montant
Valeur nette comptable immobilisations incorporelles	267 539
Dotation pour dépréciation des immobilisations	303 606
Indemnités pour litiges	58 043
Autres	1 510
	<b>630 699</b>
<b>Produits</b>	
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles	269 895
Produits de cessions d'immobilisations corporelle	67 869
Reprise de dépréciation des immobilisations	103 837
Autres	333
	<b>441 935</b>

Le système d'informations des Marques propres mis en service en début d'exercice a fait l'objet d'une cession-bail. La cession-bail opérée en 2010 sur le site immobilier de Bort-les-Orgues a généré une plus-value reprise sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans). La quote-part reprise en 2017 s'élève à 68 K€.

Une dépréciation de 304 K€ € a été dotée concernant les droits aux baux des magasins de Nantes, Créteil et Saint Etienne tandis qu'une reprise de 104 K€ a été effectuée pour le droit au bail du magasin de Strasbourg.

#### 4.5 - Participation des salariés et intéressement

##### Participation

Le résultat fiscal étant négatif, la Société n'a pas constaté de participation des salariés au titre de l'exercice.

##### Intéressement

Il n'y a pas d'intéressement déclenché concernant l'exercice 2017 et il n'y a pas eu de distribution relative à l'exercice 2016.

#### 4.6 - Impôts sur les bénéfices (note 22)

Les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues fonctionnent en intégration fiscale. Une convention prévoit la constatation par chaque société de son impôt comme en absence d'intégration et un droit à indemnisation en cas de sortie de la filiale du groupe intégrée au titre des éventuels surcoûts fiscaux liés à son appartenance au groupe intégré.

A fin décembre, le déficit reportable propre à la société Le Tanneur & Cie avant intégration fiscale s'élève à 11 980 K€ (9 856 K€ fin 2016).

Les allègements et accroissements futurs d'impôt sont les suivants :

	Assiette	Impôt correspondant
C3S 2017	10 105	3 368
Réintégration des frais de style au stock 2017	8 835	2 945
Provision pour perte de change 2017	446	149
Ecart de conversion passif 2017	7 000	2 333
<b>Allègements futurs d'impôt en €</b>	<b>26 386</b>	<b>8 795</b>
Ecart de conversion actif 2017	446	149
<b>Accroissements futurs d'impôt en €</b>	<b>446</b>	<b>149</b>

## 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 - Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 214 personnes (202 inscrits au 31/12/16). En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 186 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	25	26
Agents de maîtrise, techniciens	41	40
Employés	83	75
Personnel de démonstration	34	33
Ouvriers	3	3
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>177</b>

### 5.2 - Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 110 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 401 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élève à 63 K€ au 31 décembre 2017 (charges sociales incluses).

### 5.3 - Ventilation de l'impôt

Le tableau de ventilation de l'impôt est le suivant (en €) :

	Résultat avant impôts	Impôt		Résultat net	
		Théorique	Dû	Théorique	Comptable
Courant	(1 260 828)	420 276	-	(840 552)	(1 260 828)
Exceptionnel	11 004	(3 668)	-	7 336	11 004
<b>Total</b>	<b>(1 449 585)</b>	<b>483 195</b>	<b>-</b>	<b>(966 390)</b>	<b>(1 449 585)</b>

### 5.5 - Engagements hors bilan

#### 5.5.1 - Engagement pour indemnités de départ à la retraite

La Société ne comptabilise pas de provision pour charges destinée à faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite de ses salariés. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3% pour les cadres

- 4% pour les cadres de direction
- 3% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 2% pour les employés et le personnel en grands magasins
- 3% pour les ouvriers.

Une actualisation est effectuée au taux iBoxx Corporates AA 10+ (1,30% au 31 décembre 2017). Cet engagement s'élève à 690 K€ à la fin de l'exercice, charges sociales comprises, dont 63 K€ pour les dirigeants effectifs.

L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +190 K€ en 2017 tandis que celui de l'actualisation s'élève à -126 K€.

#### 5.5.2 - Crédit bail

L'ensemble immobilier de l'usine principale de Bort-les-Orgues est financé en crédit-bail et fait l'objet d'une sous-location à la filiale Maroquinerie des Orgues. Une presse numérique de découpe laser et le système d'informations des Marques propres mis en service début 2017 sont également financés par leasing. Au 31 décembre 2017, la constatation à l'actif de ces investissements entraînerait les modifications suivantes :

(en K€)	Valeur brute	Amortissement théorique de l'exercice	Amortissement théorique Cumulé	Valeur nette théorique
Logiciels	270	38	38	232
Terrain	130	-	-	130
Constructions	1 153	77	577	576
Installations techniques, matériel et outillage	100	17	83	17
<b>Total</b>	<b>1 653</b>	<b>132</b>	<b>698</b>	<b>955</b>

Les engagements au titre des redevances à payer s'établissent comme suit :

(en K€)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel	
	au cours de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans		Total restant à payer
	1179	968	167	607	274	1 048	6

La redevance prise en charge au cours de l'exercice est de 100 K€.

#### 5.5.3 - Autres engagements hors bilan

##### - Au titre des engagements donnés :

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

La Société pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Les engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2017 sont indiqués à la note 3.12.2.

Au 31 décembre 2017, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 1 087 K€.

Pour le financement par la BPI du CICE des exercices 2014 à 2017, la Société a procédé pour un montant total de 2 239 K€ à la cession préalable et effective des créances en germe détenues sur le Trésor Public par les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues.

##### - Au titre des engagements reçus :

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2011 pour la zone Allemagne, la BPI (ex-

Coface) a versé à la Société une avance de 258 K€ entre 2012 et 2014. Le contrat est entré dans sa période d'amortissement depuis mi-2014 au rythme de 7% du chiffre d'affaires annuel réalisée dans la zone par Le Tanneur & Cie et la société Le Tanneur International Germany. Des remboursements ont été effectués à hauteur de 41 K€ entre 2015 et 2017 si bien que le solde de l'avance s'élève à 217 K€ à la fin de l'exercice. La période d'amortissement se termine mi-2018, après quoi le solde éventuel de l'avance resterait acquis à Le Tanneur & Cie.

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans.

#### 5.6 - Entreprises liées

Le Tanneur & Cie est consolidée en intégration globale au sein du groupe Tolomei Participations.

Les soldes et transactions d'importance significative avec les sociétés liées sont les suivants pour l'exercice (en €) :



Postes de Bilan	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Créances rattachées à des participations	193 071	(193 071)	-
Créances clients et comptes rattachés	314 102		314 102
Dettes fournisseurs	(251 621)		(251 621)
Autres dettes	(2 802 913)		(2 802 913)

Postes de Compte de résultat	Montant
Prestations de services et cessions d'approvisionnements	1 107 660
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	(369 398)
Autres achats et charges externes	(129 026)
Autres intérêts et produits assimilés	2 326
Dotations financières aux provisions	(3 308)
Intérêts et charges assimilées	(59 462)

#### 5.7 - Parties liées

Une convention de prestations de services a été signée le 29 décembre 2017 avec la société Tolomei Participations pour une assistance dans les domaines de la stratégie, du marketing, de l'organisation, de l'informatique, des systèmes d'information et de la gestion. Elle a donné lieu à une facturation d'un montant de 124 200 € en 2017.

#### 5.8 - Evénements postérieurs à la clôture

La Société-mère a créé fin mars 2018 une filiale belge détenue à 100% dans le but de reprendre le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium.

Le siège social de la Société- mère a été transféré au 7 rue Tronchet 75008 Paris fin mai 2018.

### 6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (CLÔTURE DU 31/12/2017)

Filiales	Pays	Devise	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote part du capital détenu (en%)	Valeur comptable des titres détenus Brut (€)	Valeur comptable des titres détenus Net (€)	Prêts et avances consentis non remboursés (€)	Montants des cautions et avals données par la société (€)	CA (HT) du dernier exercice (k€)	Résultat du dernier exercice social (k€)	Dividendes nets encaissés (€)	Observations (cours de change moyen)
A) Filiales détenues à plus de 50 %													
Sopadima													
Far East	Hong-Kong	HKD	5 343 690	-5 332 212	100,00	0	0	193 070	-	-	(60)	-	8,80
Maroquinerie des Orques													
	France	EUR	1 325 500	4 226 504	100,00	5 302 000	5 302 000	-	-	33 263	173	681 463	-
B) Filiales détenues entre 10 et 50 %													

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Assemblée Générale de la société Le Tanneur & Cie,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Le Tanneur & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

### Risque identifié

A la clôture de l'exercice, votre société présente un résultat déficitaire de K€ 1.450 et un niveau de disponibilités de K€ 4.146.

L'exercice 2017 a été marqué par l'arrivée d'un nouvel actionnaire majoritaire, le groupe Tolomei. L'engagement de soutien financier accordé à votre société par la société QLQ, l'actionnaire majoritaire précédent, a, de ce fait, cessé de s'appliquer.

Tel qu'exposé dans la note « 1. Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels, la convention de continuité d'exploitation a été retenue lors de l'arrêt des comptes en raison (1) de la recapitalisation de la société et (2) du plan d'actions mis en place pour restaurer la rentabilité de l'activité de fabrication pour maisons de luxe et pour développer les ventes sous marques propres.

Nous avons considéré l'application de cette convention comme un point clé de l'audit dans la mesure où elle repose sur des prévisions, présentant par nature un risque de non-réalisation.

### Notre réponse

Nous avons analysé les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction sur les douze prochains mois. Nos analyses ont consisté à :

- examiner la cohérence des prévisions avec les données historiques ;
- évaluer les hypothèses mises en œuvre par la direction ;
- étudier le degré d'avancement et les conséquences des nouvelles prises de décisions stratégiques sur les prévisions de flux de trésorerie, examiner les financements disponibles ou à venir permettant à votre société de faire face à ses besoins de trésorerie.

Enfin, nous avons évalué si les informations fournies dans la note « 1. Faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe » aux comptes annuels étaient représentatives de la situation dans laquelle se trouve votre société.

**TESTS DE PERTES DE VALEUR DES DROITS AUX BAUX ET DROITS D'ENTRÉE****Risque identifié**

Les droits aux baux et les droits d'entrée acquis par la société lors de la prise à bail du réseau de magasin Le Tanneur sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour une valeur de K€ 3.657. Ces droits dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amortis. Un test de perte de valeur est effectué annuellement ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les droits aux baux et droits d'entrée sont comptabilisés au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur recouvrable correspondant à la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les notes 2.3 et 3.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs incorporels est un point clé de l'audit en raison des éléments suivants :

- leur importance significative dans les comptes de la société ;
- la détermination de leur valeur recouvrable dépend d'estimations portant, soit sur des prévisions de flux futurs de trésorerie actualisés en fonction d'hypothèses décrites dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels, soit d'une évaluation patrimoniale réalisée par un expert immobilier.

**STOCKS****Risque identifié**

Les produits des marques Le Tanneur et Soco ont une obsolescence commerciale rapide compte tenu de la fréquence des nouvelles collections définies à l'occasion de chacune des saisons Eté et Hiver.

Afin d'appréhender cette obsolescence, la société a déterminé une méthode de provisions pour dépréciations des stocks, décrite dans la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative des stocks au bilan (K€ 8.652), et de leur dépréciation basée sur des perspectives de ventes.

**Notre réponse**

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société avec les normes comptables en vigueur, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie.

Pour ce qui est des prévisions de flux de trésorerie, nos travaux ont principalement porté sur :

- la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations budgétaires établies par la direction ;
- la cohérence des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance retenues avec les comparables sectoriels ;
- la pertinence des analyses de sensibilité réalisées par la direction de la société.

Lorsque le test de dépréciation a donné lieu à une évaluation patrimoniale par un expert immobilier, nous nous sommes assurés de son indépendance et de sa compétence.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes 2.3 et 3.1 des comptes annuels.

**Notre réponse**

Dans le cadre de nos diligences, nous avons corroboré les taux de dépréciation avec les réalisations historiques ainsi qu'avec les perspectives d'écoulement estimées par le groupe et avons vérifié que les produits sortis de collection étaient dépréciés.

Nous avons également vérifié par sondages que le prix de vente des produits écoulés postérieurement à la clôture était cohérent avec les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2017.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels.

**Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

**Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce

sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

#### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Le Tanneur & Cie par les statuts en date du 6 novembre 1997 pour le cabinet IN EXTENSO IDF AUDIT et par l'assemblée générale du 16 juin 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet IN EXTENSO IDF AUDIT était dans la vingtième année de sa mission sans interruption (dont dix-huit années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la deuxième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

- d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Boulogne-Billancourt et Lyon, le 29 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

**IN EXTENSO IDF AUDIT**

Frédéric Mortamais

**ERNST & YOUNG**  
et Autres

Mohamed Mabrouk

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Assemblée Générale de la société Le Tanneur & Cie,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Le Tanneur & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Continuité d'exploitation

#### Risque identifié

A la clôture de l'exercice, le groupe Le Tanneur & Cie présente un résultat déficitaire de K€ 1.823, une consommation de trésorerie générée par les flux d'activité de K€ 1.521, et un niveau de liquidités et quasi-liquidités de K€ 4.257.

L'exercice 2017 a été marqué par l'arrivée d'un nouvel actionnaire majoritaire, le groupe Tolomei. L'engagement de soutien financier accordé au groupe Le Tanneur & Cie par QLG, l'actionnaire majoritaire précédent, a, de ce fait, cessé de s'appliquer.

Tel qu'exposé dans la note « 1. Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés, la convention de continuité d'exploitation a été retenue lors de l'arrêté des comptes en raison (1) de la recapitalisation du groupe et (2) du plan d'actions mis en place pour restaurer la rentabilité de l'activité de fabrication pour maisons de luxe et pour développer les ventes sous marques propres.

Nous avons considéré l'application de cette convention comme un point clé de l'audit dans la mesure où elle repose sur des prévisions, présentant par nature un risque de non-réalisation.

#### Notre réponse

Nous avons analysé les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction sur les douze prochains mois.

Nos analyses ont consisté à :

examiner la cohérence des prévisions avec les données historiques ;

évaluer les hypothèses mises en œuvre par la direction ; étudier le degré d'avancement et les conséquences des nouvelles prises de décisions stratégiques sur les prévisions de flux de trésorerie, examiner les financements disponibles ou à venir permettant au groupe Le Tanneur & Cie de faire face à ses besoins de trésorerie.

Enfin, nous avons évalué si les informations fournies dans la note « 1. Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés étaient représentatives de la situation dans laquelle se trouve le groupe Le Tanneur & Cie.

**Tests de pertes de valeur des droits aux baux et droits d'entrée****Risque identifié**

Les droits aux baux et les droits d'entrée acquis par le groupe lors de la prise à bail du réseau de magasin Le Tanneur sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour une valeur de K€ 3.657. Ces droits dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amortis. Un test de perte de valeur est effectué annuellement ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les droits aux baux et droits d'entrée sont comptabilisés au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur recouvrable correspondant à la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les notes 2.2.5 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs incorporels est un point clé de l'audit en raison des éléments suivants :

- leur importance significative dans les comptes du groupe ;
- la détermination de leur valeur recouvrable dépend d'estimations portant, soit sur des prévisions de flux futurs de trésorerie actualisés en fonction d'hypothèses décrites dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, soit d'une évaluation patrimoniale réalisée par un expert immobilier.

**Stocks****Risque identifié**

Les produits des marques Le Tanneur et Soco ont une obsolescence commerciale rapide compte tenu de la fréquence des nouvelles collections définies à l'occasion de chacune des saisons Été et Hiver.

Afin d'appréhender cette obsolescence, le groupe a déterminé une méthode de provisions pour dépréciations des stocks, décrite dans la note 2.2.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative des stocks au bilan (K€ 12.734), et de leur dépréciation basée sur des perspectives de ventes.

**Notre réponse**

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le groupe avec les normes comptables en vigueur, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie.

Pour ce qui est des prévisions de flux de trésorerie, nos travaux ont principalement porté sur :

- la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations budgétaires établies par la direction ;
- la cohérence des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance retenues avec les comparables sectoriels ;
- la pertinence des analyses de sensibilité réalisées par la direction.

Lorsque le test de dépréciation a donné lieu à une évaluation patrimoniale par un expert immobilier, nous nous sommes assurés de son indépendance et de sa compétence.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes 2.2.5 et 3.1 des comptes consolidés.

**Notre réponse**

Dans le cadre de nos diligences, nous avons corroboré les taux de dépréciation avec les réalisations historiques ainsi qu'avec les perspectives d'écoulement estimées par le groupe et avons vérifié que les produits sortis de collection étaient dépréciés.

Nous avons également vérifié par sondages que le prix de vente des produits écoulés postérieurement à la clôture était cohérent avec les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2017.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.2.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

**Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires****Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Le Tanneur & Cie par les statuts en date du 6 novembre 1997 pour le cabinet IN EXTENSO IDF AUDIT et par l'assemblée générale du 16 juin 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet IN EXTENSO IDF AUDIT était dans la vingtième année de sa mission sans interruption (dont dix-huit années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la deuxième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
  - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
  - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
  - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
  - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Boulogne-Billancourt et Lyon, le 29 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

**IN EXTENSO IDF AUDIT**

Frédéric Mortamais

**ERNST & YOUNG**  
**et Autres**

Mohamed Mabrouk

## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Assemblée Générale de la société Le Tanneur & Cie,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1. Avec la société Tolomei Participations

##### *Personnes concernées*

M. Eric Dailey, président-directeur général de votre société et président de la société Tolomei Participations. La société Tolomei Participations détenant plus de 10 % des droits de votre de votre société.

##### *Nature et objet*

Fourniture par la société Tolomei Participations à votre société d'assistance dans divers domaines.

##### *Modalités*

La société Tolomei Participations a conclu avec votre société le 29 décembre 2017 une convention de prestations de services dans divers domaines. En contrepartie de ces prestations, votre société s'engage à verser à la société Tolomei Participations une rémunération calculée en fonction des coûts directs et indirects de toute nature supportés par la société Tolomei Participations au titre de l'assistance fournie majorée d'une marge de 5 %. La convention prévoit également la possibilité pour la société Tolomei Participations de refacturer à l'euro près certains achats effectués pour le compte de votre société. Cette convention de services a été autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 29 décembre 2017.

Pour le premier exercice d'exécution de la convention (soit l'exercice clos le 31 décembre 2017), la rémunération annuelle à verser par votre société à la société Tolomei Participations a été fixée à un montant de € 124.200 hors taxes. Pour la même période, les achats réalisés par la société Tolomei Participations pour le compte de votre société se sont élevés à € 2.844

hors taxes.

##### *Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour votre société*

Cette convention permet à votre société de bénéficier du savoir-faire et des moyens humains, techniques et financiers de la société Tolomei Participations afin notamment de pouvoir mettre en œuvre une nouvelle stratégie de développement (mise en place de bonnes pratiques, meilleure gestion interne, nouvelle stratégie marketing, changement du système d'information, etc.).

#### 2. Avec la société Qatar Luxury Group Fashion SPC (QLG)

##### *Personnes concernées*

M. Mohamed Dobashi, président du conseil d'administration de votre société jusqu'au 29 septembre 2017 et dirigeant de la société QLG.

La société QLG détenant plus de 10 % des droits de vote de votre société.

##### *Nature et objet*

Consentement, rééchelonnement et remboursement des avances en compte courant consenties par la société QLG à votre société.

##### *Modalités*

La société QLG a conclu avec votre société, entre juillet 2011 et novembre 2016, plusieurs conventions et avenants de mise à disposition de trésorerie pour un montant total de € 8.500.000 en principal rémunéré au taux d'intérêt EURIBOR 3 mois majoré de 1,5 % et prévoyant le remboursement de l'avance en juin 2017. Ces conventions et avenants ont été autorisés par le conseil d'administration et par les actionnaires en assemblée générale.

Un avenant en date du 7 juin 2017, autorisé par le conseil d'administration le 30 mars 2017, a repoussé le remboursement de l'avance en décembre 2017.

Par une nouvelle convention signée le 4 juin 2017 et autorisée par le conseil d'administration le 30 mars 2017, la société QLG a octroyé une nouvelle avance de € 1.000.000 en principal rémunéré au taux annuel de 2 % et à rembourser en juin 2018 au plus tard.

Par une nouvelle convention signée le 2 août 2017 et autorisée par le conseil d'administration le 8 juin 2017, la société QLG a octroyé une avance supplémentaire de € 1.000.000 en principal rémunéré au taux annuel de 2 % et à rembourser en août 2018 au plus tard.

Chacune de ces conventions prévoyant un remboursement anticipé des avances en cas de changement de contrôle de votre société, la totalité des avances a été remboursée par votre société à la société QLG le 29 septembre 2017 pour un montant de € 10.500.000 en principal et € 421.873 au titre des intérêts.

Les intérêts pris en charge au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à € 85.036,38.

**Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour votre société**

L'avenant du 7 juin 2017 a permis à votre société de rééchelonner sa dette et les avances accordées au cours de l'exercice lui ont permis de financer son activité et ses investissements.

**Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1. Avec la société Le Tanneur International (LTI)**

**Personnes concernées**

M. Mohamed Dobashi, président du conseil d'administration de votre société jusqu'au 29 septembre 2017 et dirigeant des sociétés QLG et LTI.

La société QLG détenant plus de 10 % des droits de vote de votre société, actionnaire à 100 % de la société LTI.

**a. Nature et objet**

Contrat de distribution exclusive à l'international.

**Modalités**

La société LTI, société détenue à 100 % par la société QLG, a été créée le 12 juin 2012. Elle a pour objet social le développement de la distribution des produits de la marque Le Tanneur à l'international.

Dans ce cadre, votre société concède à la société LTI le droit exclusif de commercialiser ses produits sous les marques Le Tanneur et Soco à l'international sous le mode de distribution de détail.

Un contrat de distribution exclusive a donc été signé entre votre société et la société LTI le 30 septembre 2012. Il a été autorisé par le conseil d'administration et les actionnaires en assemblée générale et a été résilié en octobre 2017.

Au cours de l'exercice 2017, les ventes de marchandises à la société LTI se sont élevées à € 75.266,64.

**b. Nature et objet**

Contrat de licence de marque à l'international.

**Modalités**

Parallèlement à la signature du contrat de distribution exclusive, un contrat de licence de marque a également été signé entre votre société et la société LTI le 30

septembre 2012.

Par ce contrat, votre société concède à la société LTI le droit d'exploiter la marque Le Tanneur pour la fabrication, la distribution et la vente des produits de maroquinerie à l'international. Il a été autorisé par le conseil d'administration et les actionnaires en assemblée générale et a été résilié en octobre 2017.

Aucune facturation n'a été réalisée au titre de cette convention sur l'exercice 2017.

**2. Avec la société Le Tanneur International Belgium S.A.**

**Personne concernée**

M. Jean Clenet, directeur général de votre société jusqu'au 29 septembre 2017 et administrateur de la société Le Tanneur International Belgium S.A.

**Nature et objet**

Autorisation d'avances en compte courant.

**Modalités**

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par votre société à la société Le Tanneur International Belgium S.A. et prévoit une rémunération de ces avances sur la base d'un taux identique à celui pratiqué au titre d'un emprunt bancaire.

Au 31 décembre 2017, le compte courant présente un solde nul et aucun intérêt n'a été décompté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**3. Avec la société Qatar Luxury Group Fashion SPC (QLG)**

**Personne concernée**

M. Mohamed Dobashi, président du conseil d'administration de votre société et dirigeant de la société QLG.

**Nature et objet**

Conventions d'avances de trésorerie en compte courant.

**Modalités**

La société QLG a conclu avec votre société entre juillet 2011 et novembre 2016 sept conventions par lesquelles elle lui a consenti des avances de trésorerie pour un montant global de € 8.500.000 en principal et rémunéré

au taux d'intérêt EURIBOR 3 mois majoré de 1,5 % et prévoyant le remboursement de l'avance en juin 2017. Ces conventions et avenants ont été autorisés par le conseil d'administration et par les actionnaires en assemblées générales.

Comme précisé dans la première partie de ce rapport, par un avenant signé le 7 juin 2017 et autorisé par le conseil d'administration le 30 mars 2017, le remboursement de l'avance a été repoussé en décembre 2017.

Par une nouvelle convention signée le 4 juin 2017 et autorisée par le conseil d'administration le 30 mars 2017, la société QLG a octroyé une nouvelle avance de € 1.000.000 en principal rémunéré au taux annuel de 2 % et à rembourser en juin 2018 au plus tard.

Par une nouvelle convention signée le 2 août 2017 et autorisée par le conseil d'administration le 8 juin 2017, la société QLG a octroyé une avance supplémentaire de € 1.000.000 en principal rémunéré au taux annuel de 2 % et à rembourser en août 2018 au plus tard.

Chacune de ces conventions prévoyant un remboursement anticipé des avances en cas de changement de contrôle de votre société, la totalité des avances a été remboursée par votre société à la société QLG le 29 septembre 2017 pour un montant de € 10.500.000 en principal et € 421.873 au titre des intérêts.

#### **4. Avec M. Jean Clenet, directeur général de votre société jusqu'au 29 septembre 2017**

##### *Nature et objet*

Mise en place d'une indemnité de départ qui pourrait être versée à M. Jean Clenet à l'occasion de la fin de ses fonctions de directeur général.

##### *Modalités*

Le conseil d'administration du 17 septembre 2015 a autorisé le principe d'une indemnité de départ à M. Jean Clenet selon certaines conditions et à l'occasion de la fin de ses fonctions de directeur général qui ne serait pas à son initiative.

M. Jean Clenet ayant démissionné de son mandat de directeur général avec effet en date du 29 septembre 2017, aucun versement n'a été réalisé au titre de cette convention qui est devenue caduque.

Boulogne-Billancourt et Lyon, le 29 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

**IN EXTENSO IDF AUDIT**

Frédéric Mortamais

**ERNST & YOUNG**

**et Autres**

Mohamed Mabrouk

## 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATION

### 1.1 - Responsable du document de référence

Eric DAILEY  
Président Directeur Général

### 1.2 - Déclaration du responsable du document de référence

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.»

Eric DAILEY  
Président Directeur Général

### 1.3 - Responsables du contrôle des comptes

#### 1.3.1 - Commissaires aux Comptes titulaires

IN EXTENSO IDF AUDIT,  
63 ter avenue Edouard Vaillant  
92100 Boulogne-Billancourt

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 16 juin 2016 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le cabinet In Extenso a absorbé la Fiduciaire Leydet qui avait été nommée pour la première fois le 2/06/2004.

ERNST & YOUNG et Autres  
1-2 place des Saisons

92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 16 juin 2016 pour une période de six exercices et pour la

première fois, en remplacement du cabinet Afigecn ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### 1.3.2 - Commissaires aux Comptes suppléants

MGF AUDIT

20, rue du Bois Chaland  
91090 Lisses

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 16 juin 2016 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

AUDITEX

1-2 place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 16 juin 2016 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 2.1 - Renseignements concernant l'émetteur

#### DÉNOMINATION SOCIALE :

Le Tanneur & Cie

#### SIÈGE SOCIAL :

128-130, Quai de Jemmapes  
75010 Paris

#### DATE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ :

6 novembre 1997

Nationalité : Française

Forme juridique :

La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur, et par les statuts.

#### DURÉE :

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce. Cette immatriculation est intervenue le 16 avril 1998.

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS :

414 433 797 RCS Paris

Code APE : 1512 Z

Fabrication d'articles de voyages et de maroquinerie.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société :

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés auprès du siège social de la Société, 128-130, Quai de Jemmapes 75010 Paris.

OBJET SOCIAL :

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- la fabrication, la vente, la diffusion sous toutes ses formes de tous objets en cuir, de maroquinerie, articles de mode, articles de voyages et produits dérivés et accessoires,
- l'exploitation directe ou indirecte de tout magasin de vente au détail,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 26 avril 2001, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES :

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine, notamment, la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Les pertes reportées par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial, figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, par le ou les Commissaires aux Comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Ce lieu est déterminé par l'auteur de la convocation. Trente-cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, un avis aux actionnaires est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées à la Société à compter de la publication de l'avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée.

Les auteurs des demandes d'inscription de projets de résolutions justifient de la possession de la représentation de la fraction du capital exigée par la loi par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ils transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. Les actionnaires sont convoqués par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires avec avis préalable de l'Autorité des Marchés Financiers. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent, s'ils le désirent, être convoqués par lettre recommandée, à condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation. Ils peuvent également, s'ils le désirent, être convoqués par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi, à l'adresse indiquée par l'actionnaire. Tous les copropriétaires d'actions indivises et tous les titulaires du droit de vote des actions grevées d'usufruit sont convoqués dans les mêmes formes. Le délai entre la date, soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres recommandées et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. Les avis de convocation doivent indiquer clairement l'ordre du jour. Les réunions ont lieu aux jour, heure, et endroit indiqués dans l'avis de convocation.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS :

Tout actionnaire, personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un des seuils.

En cas de défaut de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette déclaration.

DROIT DE VOTE DOUBLE :

Conformément à la décision de l'Assemblée Spéciale des porteurs de droits de vote double et le l'Assemblée

Générale des actionnaires du 27 septembre 2017, il n'existe plus de droit de vote double.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES :

Conformément aux dispositions légales, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS :

Les 5 100 actions en auto-détention au 31 décembre 2016 ont été apportées par la Société-mère à l'offre publique d'acquisition du mois d'octobre 2017. Aucune autorisation d'achat par la Société de ses propres actions n'est en vigueur et la Société ne propose pas de résolution autorisant un nouveau programme de rachat à l'Assemblée Générale des actionnaires de juin 2018.

**2.2 - Documents accessibles au public**

Conformément aux dispositions de l'article L 225 -117 du Code de Commerce, nous mettons à la disposition du public les documents suivants concernant les trois derniers exercices écoulés :

- les inventaires et les comptes annuels (bilans, comptes de résultat et annexes) ;

- les comptes consolidés ;
- la liste des administrateurs ;
- les rapports du conseil d'administration ;
- le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ;
- les procès-verbaux des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices et leurs feuilles de présence.

L'acte constitutif et les statuts de la Société peuvent également être consultés.

Les documents ci-dessus sont disponibles à la consultation sur support physique à Paris, au 128 quai de Jemmapes (10°).

**2.3 - Renseignements concernant le capital social**

CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est de 12 144 192 € divisé en 12 144 192 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées.

CAPITAL POTENTIEL :

Au 31 décembre 2017, aucun plan d'options n'est en vigueur.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL : NÉANT.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS : NÉANT.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL DEPUIS LA CRÉATION :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €
04/12	Augmentation de capital	15 000	1,65 €	4 239 759	1 €	4 240 K€	-	6 259 725 €
06/12	Augmentation de capital	37 377	1,65 €	4 277 136	1 €	4 277 K€	-	6 321 397 €
07/12	Augmentation de capital	5 000	1,65 €	4 282 136	1 €	4 282 K€	-	6 329 647 €
09/17	Augmentation de capital	4 320 000	1,50 €	8 602 136	1 €	8 602 K€	217 144 €	12 592 504 €
12/17	Augmentation de capital	3 542 056	-	12 144 192	1 €	12 144 K€	-	12 592 504 €

**2.4 - Résumé des contrats importants conclus les deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires**

**Contrat de sous-traitance industrielle**

- **date de signature** : 08/06/2017
- **objet** : fabrication en sous-traitance de produits de maroquinerie définis par un donneur d'ordres maison de luxe
- **durée** : jusqu'au 30/05/2020
- **conditions de résiliation** : avec effet immédiat et sans indemnisation des préjudices liés à la perte des profits en cas de manquement grave de Maroquinerie des Orgues aux obligations dérivant du contrat ou moyennant un préavis de deux mois dans les autres cas.

**Contrats de commission affiliation et/ou franchisé**

- **dates de signature** : de 2013 à 2017
- **objet** : appartenance au réseau de commissionnaires affiliés et/ou franchisés à l'enseigne Le Tanneur
- **durée** : 5 ans
- conditions de résiliation :
  - o en cas d'inexécution totale ou partielle par l'une des parties de l'une des obligations mises à sa charge par le contrat
  - o dans le cas où le commissionnaire-affilié ne pourrait obtenir le renouvellement du bail (quelle qu'en soit la cause) des locaux ou ne pourrait rester en possession de ces locaux, sauf déplacement du point de vente dans un autre local agréé, à l'intérieur du territoire concédé
  - o en cas de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou volontaire ou de dissolution de l'une des parties.

**Réseau de distribution sélective**

- **date de signature** : depuis 2012
- **objet** : réseau de distribution sélective avec certains distributeurs détaillants
- **durée** : trois ans avec reconduction tacite annuelle sauf dénonciation avec préavis de trois mois
- **conditions de résiliation** : en cas de manquement par l'une des parties à l'une quelconque des obligations mises à sa charge par le contrat.

**Contrat de sous-traitance de prestations logistiques**

- **date de signature** : 31/01/2014
- **objet** : gestion logistique de l'activité Marques propres
- **durée** : cinq ans à compter du 01/06/2013 puis reconduction tacite pour une période de un an puis par période de trois ans, sauf dénonciation avec préavis de six mois
- **conditions de résiliation** :
  - o en cas de violation par l'une des parties de l'une de ses obligations prévues au contrat
  - o possibilité de résiliation anticipée par Le Tanneur & Cie dans le cas où trois des quatre indicateurs fixés seraient inférieurs aux minima définis pendant trois mois consécutifs, ou dans le cas où le taux de respect des délais de mise à disposition transporteurs ou celui de service réception serait inférieur aux seuils de criticité définis pendant trois mois consécutifs.

**Système d'informations de la branche d'activité Marques Propres**

- **date de signature** : 15/10/2015
- **objet** : implantation d'un nouveau système d'informations pour l'activité Marques propres
- **durée** : un an avec reconduction tacite par période d'un mois
- **conditions de résiliation** : en cas de manquement à ses obligations contractuelles par l'une des parties.

**Convention de prestations de services avec la société Tolomei Participations**

- **date de signature** : 29/12/2017
- **objet** : assistance dans les domaines de la stratégie, du marketing, de l'organisation, de l'informatique, des systèmes d'information et de la gestion
- **durée** : indéterminée
- **conditions de résiliation** : respect d'un préavis de six mois.



**Contrats de distribution et de licence de marque**

- **date de signature** : 30/09/2012
- **objet** : droit exclusif de commercialiser les produits des marques Le Tanneur et Soco à l'international sous le mode de distribution de détail par Le Tanneur International et contrat de licence d'exploitation de ces marques à l'international
- **date de résiliation** : 31/10/2017

### 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

#### 3.1 - Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de :

##### PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL :

##### **Eric DAILEY**

Nommé pour une durée de six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 septembre 2017

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Eric DAILEY ne détient aucune action Le Tanneur & Cie au 31 décembre 2017.

Eric Dailey, né le 23 mai 1962, de nationalité française, est fondateur du groupe Tolomei et dirigeant de plusieurs sociétés dans le domaine des accessoires de mode et de la maroquinerie.

##### ADMINISTRATEURS :

L'Assemblée Générale du 27 septembre 2017 a nommé en qualité d'administrateurs pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- **Faleh AL-NASR**, né le 1<sup>er</sup> novembre 1987, de nationalité qatarie, Principal (Directeur de participations) au sein de l'équipe d'investissement de Qatar Foundation Endowment et administrateur de plusieurs sociétés d'investissements ;
- **Reza ALI**, né le 30 octobre 1982, de nationalité britannique, Principal (Directeur de participations) au sein de l'équipe d'investissement de Qatar Foundation Endowment ;
- **Laurence MOTTET** (née Martin), née le 27 novembre 1964, de nationalité française, Directrice Administrative et Financière du Groupe Tolomei ;
- **Suzanne STAHLIE**, née le 12 octobre 1972, de nationalité néerlandaise, ancienne directrice générale de Future Brand et Directrice Marketing Groupe du Groupe Tolomei.

Les administrateurs ne détiennent aucune action Le Tanneur & Cie au 31 décembre 2017.

#### 3.2 - Equipe de Direction

L'équipe de Direction est composée de :

##### **Eric DAILEY**

Président Directeur Général (membre du Conseil d'Administration – cf. ci-dessus)

##### **Suzanne STAHLIE**

*Directrice Marketing Opérationnel Marques propres (membre du Conseil d'Administration - cf. ci-dessus)*

##### **Jacques SAULUE-LABORDE**

*Directeur du Site Industriel principal de Bort-les-Orgues*

57 ans – Diplômé de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENI) et de l'Université de Bordeaux 1

Après 25 années au sein du groupe PSA, Jacques Saulue-Laborde rejoint Le Tanneur & Cie en juin 2014. Dans un premier temps, il prend la responsabilité de l'atelier secondaire de Bort-les-Orgues puis du bureau d'études et méthodes. Il est Directeur du Site Industriel principal de Bort-les-Orgues depuis juin 2017.

##### **Julien LUBACZ**

*Directeur Produit Marques propres*

36 ans – Diplômé de l'INSEEC Paris et de la London South Bank University à Londres (Master marketing international)

Julien Lubacz a commencé sa carrière au sein de la maison Kenzo en 2007 au poste de chef de produit développement sur l'ensemble de l'offre maroquinerie et des accessoires Femme. En 2011, il poursuit son parcours professionnel chez Lacoste et prend en charge la direction de collection et marketing opérationnel pour la maroquinerie

Il rentre dans le groupe Tolomei en octobre 2017.

##### **Jessica SELLAM**

*Directrice Commerciale Marques propres*

39 ans – diplômée de l'Institut Universitaire de Commerce de Saint Denis.

Après 14 ans au sein des Galeries Lafayette en tant qu'acheteuse produits dans différents segments de produits (prêt à porter, accessoires), Jessica Sellam intègre la Maison Lacoste en tant que Responsable Commerciale Europe pour le développement de la maroquinerie wholesale et grands magasins pendant 3 ans. Elle rejoint Le Tanneur & Cie en décembre 2017 en tant que Directrice Commerciale Marques Propres.

##### **Catherine FRAISSE**

*Directrice Industrie et Supply Chain Marques propres*

47 ans - diplômée d'une maîtrise en Droit des Affaires à l'Université de Lyon et d'un Master of European and Community Law à l'université d'Essex (Grande Bretagne)

Après 7 ans en tant que juriste industriel, Catherine

Fraisse s'oriente vers la direction d'unités de production et la gestion de la sous-traitance pour des grands groupes de luxe dans les secteurs de la chaussure et de la maroquinerie en France et à l'étranger, notamment en Italie et en Roumanie. Elle rejoint Le Tanneur & Cie en avril 2018 en tant que Directrice Industrie et Supply Chain Marques propres.

**Djamila GAÏD**

*Directrice des Ressources Humaines*

48 ans – diplômée de l'Institut de Gestion Sociale (IGS) en Ressources Humaines et de l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) en Droit des Affaires

Djamila GAÏD a une première expérience en tant que juriste puis comme Conseillère en Formation Continue. Elle se dirige vers les Ressources Humaines en 2000 et intègre SEA INVEST France du Groupe Bolloré (secteur

de la manutention portuaire) puis INNOTHERA, un laboratoire pharmaceutique. Elle rejoint Le Tanneur & Cie en décembre 2003 au service Paie et Administration du Personnel et prend la responsabilité du service Ressources Humaines en 2006.

**Patricia MOULON**

*Directrice Financière*

46 ans - diplômée de l'Ecole supérieure de commerce de Dijon et d'expertise comptable

Après 4 années d'audit chez Price Waterhouse, Patricia MOULON devient Contrôleur financier Europe dans le groupe de lunetterie Bollé. Elle rentre chez Le Tanneur & Cie comme contrôleur financier en août 2001 avant de prendre la direction financière du Groupe en avril 2006.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de l'équipe de direction.

## Table de concordance

	Page
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document	115
1.2 Déclaration des personnes responsables du document	115
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux	115
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés	N/A
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	4
3.2 Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>54</b>
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1 Histoire et évolution de la Société	2
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	115
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	115
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	115
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	115
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	62
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	68
5.2.2 Principaux investissements en cours	N/A
5.2.3 Principaux investissements que l'émetteur compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1 Principales activités	
6.1.1 Nature des opérations effectuées et principales activités	6-12
6.1.2 Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	N/A
6.2 Principaux marchés	5
6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	55
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle	N/A
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1 Description sommaire du Groupe	54
7.2 Liste des filiales	103
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	69
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	N/A
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
9.1 Situation financière	17-19
9.2 Résultat d'exploitation	18
9.2.1 Facteurs importants	62
9.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires	77
9.2.3 Stratégie ou facture de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations	N/A

<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1	Informations sur les capitaux	61
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	61
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	74
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	N/A
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>21</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks	16
12.2	Tendance connue, incertitude, engagement ou événement susceptibles d'influer sur les perspectives	20
<b>13.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>N/A</b>
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Organes d'administration	119
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	120
<b>15.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés	26
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	N/A
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	23
16.2	Informations sur les contrats de service	N/A
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations	32
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	31
<b>17.</b>	<b>SALARIÉS</b>	
17.1	Nombre de salariés et répartition	81
17.2	Participation et stock-options	79, 72
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	N/A
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1	Principaux actionnaires	48
18.2	Droits de vote différents	72
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	48
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A
<b>19.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	<b>81, 112</b>
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1	Informations financières historiques	58
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	États financiers	58
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	104, 108
20.4.2	Autres informations du document de référence vérifiées	112
20.4.3	Informations financières non tirées des états financiers	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	1
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Informations financières intermédiaires publiés depuis les derniers états financiers vérifiés	N/A
20.6.2	Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	116

20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	56
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	21
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
21.1	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	117
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	92
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachés au capital souscrit mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	117
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Objet social	115
21.2.2	Membres des organes d'administration et de direction	119
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante	116
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A
21.2.5	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales	116
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	116
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>118</b>
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	N/A
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	N/A
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>117</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>103</b>

	<b>PAGE</b>
1. COMPTES SOCIAUX	84
2. COMPTES CONSOLIDÉS	58
3. RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	16
4. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	115
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS	104
6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	82

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation entre les informations du document de référence et les différentes rubriques visées à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

<b>1.</b>	<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	
1.1	Emploi	
1.1.1	Effectif total	page 36
1.1.2	Répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	page 36
1.1.3	Embauches et licenciements	page 37
1.1.4	Rémunérations et leurs évolutions	page 39
1.2	Organisation du travail	
1.2.1	Organisation du temps de travail	page 40
1.2.2	Absentéisme	page 40
1.3	Relations sociales	
1.3.1	Organisation du dialogue social (procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	page 40
1.3.2	Bilan des accords collectifs	page 40
1.4	Santé et sécurité	
1.4.1	Condition de santé et sécurité au travail	page 41
1.4.2	Bilan des accords signés avec les organismes syndicaux ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	page 41
1.4.3	Accidents du travail et maladies professionnelles	page 41
1.5	Formation	
1.5.1	Politiques mises en œuvre en matière de formation	page 41
1.5.2	Nombre total d'heures de formation	page 41
1.6	Egalité de traitement	
1.6.1	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	page 41
1.6.2	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	page 42
1.6.3	Politique de lutte contre les discriminations	page 42
1.7	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :	
1.7.1	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	page 42
1.7.2	A l'élimination des discriminations en matières d'emploi et de profession	page 42
1.7.3	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	page 42
1.7.4	A l'abolition effective du travail des enfants	page 42
<b>2.</b>	<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
2.1	Politique générale en matière environnementale	
2.1.1	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et les cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	page 42
2.1.2	Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	page 42
2.1.3	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	page 42
2.1.4	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	page 42

2.2	Pollution	
2.2.1	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	page 43
2.2.2	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	page 43
2.3	Economie circulaire	
2.3.1	Prévention et gestion des déchets	
2.3.1.1	Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	Page 43
2.3.1.2	Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Page 43
2.3.2	Utilisation durable des ressources	
2.3.2.1	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	page 43
2.3.2.2	Consommation de matière premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	page 43
2.3.2.3	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	page 43
2.3.2.4	Utilisations des sols	page 43
2.4	Changement climatique	
2.4.1	Rejets de gaz à effet de serre (GES)	page 44
2.4.2	Adaptation aux conséquences du changement climatique	page 44
2.5	Protection de la biodiversité	
2.5.1	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	page 44
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS SOCIÉTALES</b>	
3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	
3.1.1	En matière d'emploi et de développement régional	page 44
3.1.2	Sur les populations riveraines ou locales	page 44
3.2	Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société (associations d'insertion, établissements d'enseignement, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines)	
3.2.1	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisation	page 44
3.2.2	Actions de partenariat ou de mécénat	page 44
3.2	Sous-traitance et fournisseurs	
3.2.1	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	page 44
3.2.2	Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	page 44
3.3	Loyauté des pratiques	
3.3.1	Actions engagées pour prévenir la corruption	page 45
3.3.2	Mesures prise en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	page 45
3.3	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	page 45



[www.letanneuretcie.com](http://www.letanneuretcie.com)